

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2013

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE TREIZE le 25 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué, le 19 juin 2013, par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, adjoint au maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Julien WEIL, adjoints au maire

M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Pascale TRIMBACH, adjoint au maire, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON
M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean EROUKHMANOFF
Mme Sarah GAUBERT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Evelyne CELLARD
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHIERI
M. Benoit AINS, conseiller municipal, pouvoir donné à Geneviève TOUATI
M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du précédent compte-rendu

M. le Maire : Le point 0 de l'ordre du jour appelle l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars. Avez-vous, mes chers collègues, des observations ?

M. MONTAGNON : Monsieur le maire, j'étais un peu surpris parce que j'avais fait une intervention et il manque pas mal de choses de cette intervention. Ce sont simplement des choses qui manquent, il n'y a pas de correction. Je vous les donne *in extenso* ?

M. le Maire : Vous les avez réécrits ?

M. MONTAGNON : Je les ai réécrits.

M. le Maire : Il faut savoir que les gens qui lisent la bande ont effectivement tendance à enlever ce qui ne leur paraît pas déterminant. C'est dommage. Monsieur Mahérou nous a signalé aussi un certain nombre de choses.

M. le Maire : Vous les remettrez à Monsieur le Directeur général des services pour les intégrer au procès-verbal du Conseil.

Conseil Municipal du 26 mars 2013 / Point 1 : Vote du budget primitif
Retranscription intégrale de l'intervention de M. MONTAGNON
(en caractères soulignés, les propos non retranscrits dans le procès-verbal initial)

M. MONTAGNON : Alors je vais continuer le pia pia puisque c'est ainsi que l'on a défini les choses mais quand même il faut que les saint-mandéens soient un petit peu informé de la manière dont se passent les choses dans notre belle Ville. La commission Finances élargie du mardi 19 mars s'est bien mal passée. Réunir 40 personnes autour d'une table avec 50 points à l'ordre du jour ne facilite évidemment pas le travail concret. La tenue et l'organisation de cette commission furent proprement surréalistes. Saint-Mandé a réalisé une première : la présentation du budget de la ville en moins de 15 secondes, suivie d'un pseudo-vote alors qu'une partie des élus n'était même pas assis.

Rappelons que le budget de fonctionnement représente 40,2 millions d'euros en fonctionnement et 6,7 millions d'euros en investissement. Ce sont des chiffres conséquents. L'Adjoint aux Finances a sobrement conclu cette première phase : « Inutile de compter les voix, nous sommes majoritaires ».

Quant au budget des services, qui fut curieusement discuté après le budget global alors qu'il en est la conséquence, nous avons atteint des sommets : pas de chiffres dans bon nombre de cas, pas de comparaison avec l'année précédente, des chiffres partiels... Un exemple : le budget des services techniques, qui est l'un des premiers budgets de la Ville, nous a été distribué pour sa partie investissements au moment de la discussion. Pour mémoire, il s'agit de 2 091 000 euros pour les bâtiments et de 1 156 000 euros pour le budget habitat et de 1 397 000 euros pour le budget voirie. Pour le budget de fonctionnement de ce même service, de plusieurs millions d'euros, nous avons eu droit à un commentaire oral de l'adjointe en charge de ce secteur. C'est tout de même un peu court, vous en conviendrez. Tout cela alors que les services ont réalisé un travail de qualité qu'il faut saluer et que le travail préparatoire était terminé aux alentours du 15 janvier, comme nous le savons tous.

Enfin, M. l'Adjoint aux Finances, nous réclamons un peu de rigueur et de respect. Nous comprenons qu'il faille un peu de temps pour se familiariser avec les chiffres mais soutenir avec entêtement que l'endettement de la Ville est de 27 millions d'euros alors que nous savons tous qu'il est de 22 millions d'euros, c'est inquiétant. De même, soutenir qu'il y a 500 places en crèche à Saint-Mandé alors que nous savons tous qu'il y en a 354 n'est pas rassurant.

Ce fut une triste soirée dont la Ville n'est pas sortie grandie, et surtout inquiétante pour l'avenir. Merci, M. le Maire. Faites en sorte que l'année utile ne devienne pas l'année futile.

Revenons au budget de la Ville. Ayant participé à l'élaboration du budget de tous les services, je ne peux que me féliciter des efforts réalisés par les responsables opérationnels. Ce budget reflète de bonnes intentions mais toutes les niches d'économies sont loin d'avoir été investiguées. Des priorités rigoureuses doivent être définies. Face à un équilibre global fragile, la politique de reprise de provisions doit refléter les risques, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Examinons maintenant dans le détail les commentaires que nous avons à faire.

Sur les charges à caractère général, nous notons un certain volontarisme dans le chapitre 0.11, qui se trouve en diminution de 3,8 %. C'est une économie de 600 000 euros. C'est le résultat du travail avec tous les services. Je souligne simplement qu'il faudra une vigilance particulière sur le compte 6042 « Prestation de services » qui supporte la

restauration scolaire. Il aurait été utile d'avoir les plus et les moins de ce compte particulièrement sensible.

En ce qui concerne les fluides, nous notons une stabilité. J'en conclus que les volumes se trouvent en diminution car il y aura probablement des augmentations de tarifs. Il aurait été nécessaire de faire figurer un tableau d'augmentation des volumes, comme l'année dernière.

L'objectif de -70 000 euros sur les fournitures est méritoire mais il devra être scrupuleusement suivi.

Nous aurions souhaité que plusieurs points soient justifiés : l'augmentation de 6,3 % des autres prestations, l'origine de la baisse de 126 000 euros (-23 %) du compte « Maintenance », la baisse de 200 000 euros du poste « Charges diverses », l'augmentation – sans doute insuffisante – des honoraires de 50 000 euros.

Nous avons souligné la probable insuffisance du budget « Avocats » si la procédure Dexia est initiée, ce qui nous paraît d'ailleurs souhaitable.

La baisse de 90 000 euros du compte « Fêtes et cérémonies » est due, me semble-t-il, à la diminution du coût d'installation et de stockage des illuminations de fin d'année. Enfin !, dirais-je, mais pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? Y a-t-il un nouveau prestataire ? Il faudra des explications.

Cette négociation sur ce marché est-elle accompagnée d'un effort sur le nombre et le coût des manifestations, c'est à voir.

Le chapitre 0.12, « Frais de personnel », se trouve en progression de 2,77 %. Il absorbe une grosse partie des économies réalisées sur le chapitre 0.11. C'est normal puisque nous connaissons le poids de la masse salariale dans le budget. Nous ne mésestimons aucunement les difficultés à peser sur ce chapitre mais il faut bien comprendre que si nous voulons stabiliser l'appel à la fiscalité et compte tenu des nouvelles contraintes qui se profilent à l'horizon, il faudra trouver des solutions pour contenir ce poste.

A ce sujet, qu'en est-il du projet de mutualisation du service technique si âprement défendu dans de nombreux rapports par notre adjointe en charge de ce service ? Par comparaison, cette réflexion a abouti pour les services Archives et Régie du conservatoire, dont j'avais la responsabilité. Avec un peu de volonté, on peut le faire.

J'ai apprécié par ailleurs les réflexions partagées sur les ratios « ressources mobilisées par rapport aux services rendus à la population », dans le but de freiner l'augmentation de nos dépenses. M. le Maire, nous vous demandons de conduire aussi cette analyse dans votre propre entourage.

Enfin, il faut proscrire tout recrutement, même temporaire, dont le profil ne correspond pas aux besoins, surtout s'il est fait contre l'avis de l'élu, du DRH et du chef de service concernés.

A propos du chapitre 65, « Autres charges de gestion courante » *dont les associations*, j'ai conduit avant mon départ un certain nombre de réunions pour responsabiliser les associations dans une démarche d'économies. Le tableau des dépenses a été remis en séance, sans total, sans comparatif avec 2012 et sans discussion au cas par cas. Nous demandons donc à revenir en détail sur ce sujet. J'ai d'ailleurs vu que ce chapitre était en augmentation.

Charges financières : l'augmentation de 40 % est due en grande partie à l'impact de l'emprunt toxique dont je vais reparler.

Sur les recettes de fonctionnement, je note une augmentation de 55 000 euros sur les atténuations de charges (chapitre 13). Soyons prudents sur ce poste car il s'agit de recettes extrêmement aléatoires.

Je remarque également une progression des redevances de 200 000 euros pour services rendus (chapitre 70). C'est beaucoup *d'argent*, il faudra piloter ça précisément pour tenir compte en cours d'année des recettes effectivement encaissées.

Vous avez indiqué un montant de 1,6 million d'euros pour les droits de mutation : ce n'est pas gagné compte tenu du blocage généralisé des transactions sur la Ville.

Pour nous, l'équilibre général du budget est problématique. Toutes ces remarques appellent à la plus grande prudence pour aborder le problème des reprises de provisions, décision avec laquelle nous ne pouvons pas être d'accord. C'est une divergence grave sur la construction de ce budget.

Je vous invite à reprendre le tableau synthétique, à la page 7 du budget détaillé. Dans la partie « Dépenses de fonctionnement », vous pouvez identifier une ligne « Dépenses imprévues » pour 727 123,22 euros et une autre ligne « Dotations aux provisions » pour 475 000 euros. Ces deux lignes avaient pour objet de prendre en compte les incertitudes auxquelles notre collectivité pouvait être confrontée et d'amortir les conséquences pour l'avenir. Or, que

constate-t-on aujourd'hui ? D'abord, il n'y a toujours aucune provision en ce qui concerne les impayés d'un montant de plus de 600 000 euros, sans réelle perspective d'amélioration compte tenu de la gestion calamiteuse de certains postes (je parlerai de la résidence Michelet) et de l'antériorité de nombreuses créances. La ligne « Dépenses imprévues » a disparu. Nous ne disposerons donc d'aucune marge de sécurité si les charges augmentent ou si les recettes ne se réalisent pas. La majorité des provisions a été annulée pour un montant de 275 000 euros. Concernant la provision pour le FPIC, dois-je vous rappeler que cette charge va augmenter de 200 000 € par an ? Et que Saint-Mandé risque d'être pénalisé au-delà de la moyenne du fait de la nouvelle critérisation défavorable pour les calculs. Tout cela paraît irresponsable.

Revenons en détail sur l'emprunt toxique. La provision 2012 comportait un montant de 300 000 euros pour couvrir ce risque. Alors que tous les experts prédisent une dégradation de l'euro par rapport au franc suisse, qui sera de plus en plus une valeur refuge, vous réduisez cette provision. La semaine dernière, la Presse spécialisée redoutait pour 2014 une hausse de la devise à 1,10 francs suisse pour 1 euro. Savez-vous quelle sera la conséquence pour Saint-Mandé ? Le taux d'intérêt déjà hors norme de 14,68 % passerait à 20 %. Voilà encore une imprudence inacceptable. D'autant plus que, Finance Active, notre conseil, concluait le 18 décembre 2012 à propos des produits de change : « Les conditions de marché étant dégradées, si la Ville est en mesure de payer ses coupons – ce que nous avons fait –, nous conseillons de provisionner et d'étudier une désensibilisation partielle ou totale avec l'ajout de nouveaux financements ». Vous faites exactement l'inverse.

Par ailleurs, je ne peux laisser passer la tentative d'attaques tous azimuts honteuse et totalement injustifiée dont j'ai fait l'objet de la part du nouvel Adjoint aux Finances lors de la commission élargie. M. le Maire, c'est vous qui avez signé ce contrat en 2007. Vous êtes donc le principal responsable de la situation. Car on ne peut en même temps revendiquer en permanence l'autorité du chef et se défausser ensuite sur les autres. Je n'ai personnellement eu aucune part sur ce contrat, n'étant pas à l'époque l'adjoint en charge des finances.

Durant les cinq ans qui viennent de s'écouler, j'ai eu la plus grande difficulté à obtenir de votre part la consultation d'un expert externe et la participation à l'association des communes sinistrées. C'est seulement depuis quelques mois que votre point de vue a commencé à changer. Ceci fait partie des griefs de gouvernance qui ont contribué à notre retrait.

En ce qui concerne les contrats d'emprunt que j'ai négociés depuis mon arrivée, que je vous ai soumis et que vous avez signés, ils ont tous fait l'objet d'une discussion avec l'administration et, depuis quelques mois, avec Finance Active, à mon initiative. Le résultat est que tous les contrats d'emprunt négociés depuis 2008 sous ma responsabilité l'ont été avec des taux fixes très attractifs. Il est vrai que nous avons bénéficié d'une conjoncture favorable.

Sur la base des faits nouveaux ci-dessus, nous ne pouvons que voter contre ce budget.

Mme TOUATI : C'étaient de simples remarques d'orthographe. A la page 28, dans mon intervention, au dernier paragraphe, à la troisième ligne :

- « *une délibération très technique se cache d'autres projets* » : je pense que « cache » doit se mettre au pluriel ;
- « *dont ne nous sommes pas informés* » : là, il y a une inversion, « *ne nous sommes pas* », c'est « nous ne sommes pas »

A la page suivante, « *je ne suis pas spécialisé* » : merci de mettre un « e ».

Mme PALLIERE : Aux pages 18 et 19, j'avais noté des phrases de votre intervention que je ne retrouve pas exactement dans ce procès-verbal.

M. le Maire : C'est possible.

Mme PALLIERE : J'ai appelé la DGS, on m'a dit que je ne pouvais pas réécouter la bande mais qu'eux pouvaient la réécouter. Je vous demande donc de retranscrire bien les pages 18 et 19.

M le Maire : Bien.

Conseil Municipal du 26 mars 2013
Retranscription intégrale des pages 18 et 19
(en caractères soulignés, les propos non retranscrits dans le procès-verbal initial)

M. le Maire : Devant cette avalanche, je vais tenter de répondre au mieux. Je pense que mes collègues et moi-même avons préparé le meilleur budget possible pour Saint-Mandé, pour une année utile et prudente face à la crise économique.

Naturellement, nous avons souhaité que l'ensemble des services à la population soient toujours assurés. Si, au niveau de

la préparation de ce budget, des désordres se sont produits, c'est parce que vous avez quitté la majorité municipale et que nous avons dû la réorganiser. Ca perturbe, excusez-moi de le dire, vous ça vous amuse, nous ça nous a un peu perturbé parce qu'on voit à travers les quelques propositions qui ont été faites ou vos suggestions on voit bien qui est visé dans l'affaire.

Nous avons fait en sorte que nos concitoyens et nos collaborateurs ne soient pas touchés par des fermetures de services. C'est un élément essentiel dans le contexte de chômage actuel. Cela ne nous empêchera pas demain d'examiner ce que doit être un service public. Des décisions courageuses devront être prises. Pour cela, il faut être dans la majorité. Ce poste n'est jamais facile.

Vous aviez bien préparé ce budget, M. MONTAGNON, et je vous en remercie. Nous sommes allés encore plus loin avec M. EROUKHMANOFF puisque je vous rappelle que quand vous nous avez quittés nous étions à 1 900 000 euros d'emprunt programmés pour l'année 2013 et que grâce au travail de fond et de recherche d'économies complémentaires ou de limiter des investissements qui n'étaient peut-être pas nécessaires de faire tout de suite ou que l'on peut reculer, on engorgerait les services par un volonté d'investir, nous avons pu réduire les emprunts et également les recettes sur les droits de mutation (1 600 000 euros).

Nous avons souhaité toujours préserver l'équilibre entre l'usager et le contribuable. Si une hausse pour les prestations fournies est nécessaire, elle passera comme d'habitude devant le Conseil Municipal d'ici le mois de juin.

Nous avons des contraintes. Ainsi, le 14 mars, nous avons reçu une lettre de la Direction Générale des Collectivités Locales et du Service de l'Etat qui nous informait que notre dotation globale de fonctionnement se trouvait en diminution de 91 000 euros par rapport au chiffre initial. Il faut donc nous adapter en permanence.

Pour la taxe professionnelle, la volonté était de nous débarrasser parce que lourde, afin de rendre de la compétitivité à nos entreprises. Le fonds de péréquation vise à ce que la région Ile-de-France vienne en aide aux régions moins riches de notre pays. L'impact a malheureusement été mal calculé, j'en suis conscient.

Vous vous êtes opposés à la provision. Nous en avons d'abord discuté avec Finance Active - que vous avez choisi M. Montagnon, puisque c'est vous qui avez visiblement tout fait, bien que vous l'ayiez fait en accord avec moi à l'époque, mais passons dessus - qui estime peu opportun de prévoir des marges supérieures aux risques. C'est la raison pour laquelle le cabinet nous a proposé de réduire la provision à 200 000 euros, l'estimant suffisante. Sans cette reprise de 100 000 euros, il nous aurait fallu trouver un nouveau financement pour assurer l'augmentation de la dépense de péréquation. Cette dépense ne devient plus un risque exceptionnel, il n'est plus impératif ni suffisant de prévoir une réserve unique. Il faudra envisager dans chaque préparation budgétaire l'augmentation de cette dépense. Pour la financer, un emprunt aurait été nécessaire. Nous avons préféré passer une reprise de provisions et regarder prochainement cette logique de manière différente.

Concernant les illuminations d'hiver, nous avons un nouveau marché.

Concernant les emprunts toxiques, pour les avocats, le groupe FIDAL a été choisi. Les honoraires sont de 6 000 euros pour 35 heures, soit environ 170 euros par heure.

Mme TOUATI se déclare surprise par la modicité des honoraires concernant le cabinet FIDAL.

Nous avons évidemment essayé d'équilibrer ce budget dans toutes les dépenses. En Communication, la baisse de 7 % a bien été respectée. Cependant, il a été ajouté le reversement des publicités du BMO et du Guide de la Ville, soit une somme de 33 000 euros, ce qui représente un budget presque identique à celui de 2012. D'autres éléments sont en baisse (pas d'accueil des soldats, des vœux sur certains services supprimés, pots de départ, cocktails pour les élections, le kit de communication de la fête des voisins, arrêt de la diffusion du BMO et du PSM sur le smartphone). Année après année, nous avançons dans le contrôle de nos dépenses.

Nous n'allons pas faire les kakémonos cette année. Nous avons lancé les deux premiers. Le concert de Michel Jonasz étant complet, nous n'allons pas faire de publicité.

Les dépenses d'investissement ont diminué de 33 %. Vous voyez que nous essayons d'être aussi attentifs que possible.

Par ailleurs, je n'ai jamais dit que la ville de Saint-Mandé possédait 500 places de crèches. J'ai toujours expliqué que les efforts mutualisés permettaient d'assurer la garde d'environ 500 enfants à Saint-Mandé (crèche et halte-garderie municipale avec berceaux optimisés : 301 enfants, réservation de 30 places aux Pt'ites Canailles, crèche départementales Bérulle 1 et 2 : 90 enfants, les Pt'its Castors crèche parentale associative que nous subventionnons : 16 enfants, les P'tits Tourbillons crèche privée : 10 enfants, société le P'tit Nid : 9 enfants, ce qui fait au total 456 enfants et vous savez que nous faisons un effort particulier à Saint-Mandé concernant l'aide d'enfants gardés à domicile que nous finançons et qui concerne cette année 84 enfants, nous arrivons donc à un total de 540 enfants: J'en félicite, permettez-

moi de le dire même si elle nous a quitté Mme PALLIERE. En septembre, nous avons une crèche qui ouvre avenue Gambetta et en 2015/2016 rue du Commandant Mouchotte.

Les questions de M. ARLETTE me concernent personnellement. M. MONTAGNON lui a donné les chiffres, il les connaît très bien. Nous avons effectivement depuis longtemps des prestations de services. Nous essayons de nous assurer que de bonnes prestations soient offertes aux Saint-Mandéens à un bon coût, par des entreprises locales. Il est vrai que nous privilégions M. MATHIEU du restaurant LE RUISSEAU de Saint-Mandé car il était moins cher et il est réactif. Il a compensé le départ de l'autre Charcutier-traiteur local, M. FOUCAT. La ville fait également appel au Triomphe.

Concernant les affiches pour les vœux par exemple, c'est la même société qui s'en occupe depuis des années. Il est vrai que j'y recours par fidélité. Il s'agit d'un fournisseur du temps de Robert-André VIVIEN. Je vous signale que tout est vérifié par le contrôle de légalité, par le receveur municipal et nous avons reçu trois rapports de la Cour des Comptes qui ne nous a adressé aucune observation significative sur la gestion de ces dépenses. De plus, nous avons augmenté le nombre de marchés publics ces dernières années et nous allons poursuivre en 2013. Nous recourons à plus de 400 fournisseurs. Mais il nous faut toujours parfaire notre gestion et nous allons continuer à préciser ces marchés cette année.

Depuis 6 ans, 309 marchés ont été lancés. Entre 2011 et 2012, une hausse de 117% du nombre de marchés lancés a été observée. Sur l'exercice 2012, 19 marchés ont été renouvelés et 18 nouveaux marchés ont été lancés soit un total de 37 marchés. Sur le seul premier trimestre 2013, 13 marchés sont déjà lancés.

Même si le nombre de marché lancé est croissant, un certain nombre d'achats sont encore effectués en « hors-marché ». Afin de réduire le risque contentieux, il est demandé aux services de prouver la mise en concurrence par l'établissement de 3 devis. Chaque année, de nouveaux marchés émergent pour réduire ce phénomène. Il est privilégié les marchés dont l'objet paraît prioritaire ex : contrôles réglementaires des bâtiments, séjours...

Enfin, un guide interne des procédures de marchés publics devrait voir le jour prochainement permettant à chaque service de mieux appréhender les procédures de marchés publics.

Par ailleurs, je suis effectivement Président de l'Association Nationale des Anciens du Bataillon de Corée. Par fidélité, nous avons continué à offrir le repas de l'assemblée générale, et vous n'avez jamais rien dit depuis 15 ans. Je suis allé 14 fois en Corée et je ne me suis jamais fait payer un billet d'avion par la ville de Saint-Mandé.

Nous souhaitons continuer notre travail pour que Saint-Mandé reste à la pointe mais cela nécessite d'être serein. Je le suis. Nous devons toujours être plus précis dans notre gestion, j'écouterai toujours les conseils à ce sujet.

M. ARLETTE, si je vous avais nommé Directeur général des services, comme vous me l'aviez proposé en janvier 2010, ce que j'aurai pu accepter compte tenu de vos compétences professionnelles, nous aurions suivi la même démarche.

Ce dont nous devrions nous occuper ce soir, ce ne sont pas les 0,2 % que représentent les budgets évoqués par M. ARLETTE mais les 18 millions d'euros du budget du personnel. Cette charge augmente chaque année, ce qui est problématique. Il va falloir trouver des solutions. M. DARNAULT travaillera à la poursuite du contrôle de gestion que nous avons mis en œuvre et que nous allons amplifier. Quant à confier la présidence de la commission des finances à l'opposition, je crois que celle-ci n'en est pas désireuse. Ce n'est pas dans la tradition locale. Nous allons continuer à ouvrir les sujets, dans la sérénité.

En attendant la réponse du Ministre, j'ai proposé que les commissions travaillent sur des sujets de fond, comme le jardin ADN, ainsi que l'a suggéré Mme PALLIERE. A sa création, une concertation a bien eu lieu. Plusieurs projets ont été proposés et soumis au vote. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment bien entretenu ce jardin et il a dépéri.

M. MAHEROU : Monsieur le maire. Je vous ai envoyé un mail mercredi 19.

M le Maire : Je l'ai là. Nous allons le replacer, comme pour Monsieur Montagnon, vous l'avez adressé, on va le remettre.

M. MAHEROU : Il y a des paroles de vous, de moi, qui ne sont pas retranscrites. J'aimerais donc que ce soit retranscrit au PV. Cela, c'est le point 9. Au point 19, il y a aussi une réflexion que j'ai faite et qui n'a pas été portée au PV. Je voudrais qu'elle soit portée au PV, s'il vous plaît.

du système de vidéoprotection sur la voie publique 2013
Retranscription intégrale de l'intervention de M. MAHEROU
(en caractères soulignés, les propos non retranscrits dans le procès-verbal initial)

M. le Maire : Aux fins de prévention des risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens, dans les lieux ouverts au public et de protection de ses bâtiments communaux, la Ville de Saint-Mandé a mis en place un système de vidéoprotection urbaine dès 2004. Quatre phases d'extension ont été réalisées depuis.

La présente demande de subvention porte sur la 5ème phase d'extension du dispositif déjà mis en place qui portera à 35 le nombre de caméras de vidéoprotection sur la voie publique par la mise en place de 5 nouvelles caméras.

L'étude et le dimensionnement de la vidéoprotection sont inscrits dans le strict respect du cadre de la Loi du 21 janvier 1995, et du décret du 17 octobre 1996, ainsi que la circulaire du 22 octobre 1996 pris pour l'application de ladite loi. Des panneaux munis du pictogramme caméra indiquant la présence de vidéoprotection sur le territoire communal ont été installés à chaque entrée de la Ville, conformément à l'arrêté du 3 août 2007, publié au JO du 21 août 2007.

L'installation de ces 5 caméras se déroulera sur la période 2013 et portera sur les emplacements suivants :

- Angle ave Alphand/ave Daumesnil
- Angle ave R-A Vivien/ave Daumesnil
- Ave Pasteur
- Angle rue des Vallées/ave Quihou
- Cimetière Sud de Saint-Mandé

Le dispositif de vidéoprotection directement relié au Centre de Supervision Urbaine du poste de la Police Municipale et dont les images font également, depuis septembre 2012, l'objet d'un report sur le Commissariat de Police Nationale de Vincennes, s'est montré particulièrement déterminant dans l'interpellation d'auteurs d'infractions pénales : vol par effraction dans un bâtiment privé, vol de véhicule, exhibition sexuelle, incendie volontaire mais également dégradation volontaire du domaine public ou violence aggravée.

A titre d'exemple, en 2012, 100 individus ont été appréhendés en flagrance grâce à la vidéoprotection dans le cadre de 69 procédures.

Parallèlement, ce dispositif de vidéoprotection a été la source de 521 interventions durant l'année 2012, permettant ainsi à nos services d'être plus rapides et efficaces pour venir en aide et assistance à la population.

Ce dispositif s'est montré également très utile dans le cadre de poursuite d'enquête sur réquisition des enregistrements par les Officiers de Police Judiciaire.

M. MAHEROU : J'ai été victime d'un incident ce samedi, entre 12 heures et 12 heures 30, Chaussée de l'Etang. Un jeune en vélo au milieu de la rue m'a empêché de passer, alors que deux voitures derrière moi klaxonnaient. Un autre jeune était posté sur le côté du bois. Je ne me suis pas énervé car j'ai senti un mauvais coup. J'ai attendu. Il me dit qu'il attendait son père, et c'est vrai son père est arrivé avec son vélo, et quand il est arrivé il s'est mis carrément devant moi, devant ma voiture, si j'avance je l'écrase. Et après qu'est ce qu'il en est, donc voilà gros problème à Saint-Mandé. Las de l'incivilité récurrente observée à Saint Mandé, je vais voter en faveur de ce point. J'en ai marre, il n'y a pas que moi qui en a marre M. le Maire à Saint-Mandé. Je vous l'ai déjà dit ça parle beaucoup, dans un an il y a quelque chose qui arrive, moi vous savez je vise pas grand-chose mais vous vous visez beaucoup, donc attention si vous vous voulez arriver aux étoiles il faut vraiment faire quelque chose pour ça. Je ne suis pas le seul citoyen qui dénonce cette situation : beaucoup de personnes en parlent. Si un incident grave devait finir par survenir, c'est vous M. le Maire qui en pâtiriez.

Par ailleurs, nous entendons parler depuis le mois de janvier, à la télévision, dans les journaux, ou sur votre blog, de la vidéo-verbalisation. En tant qu' élu, je souhaiterais pouvoir voir ce système de vidéo-surveillance et bénéficier d'explications sur son fonctionnement.

M. CLERC-RENAUD : Monsieur le Maire, je m'associe à la demande de M. Maherou. Les incivilités s'accumulent et nous font nous interroger sur la réalité de ces problèmes. J'aimerais avoir accès au rapport d'activité de la police municipale, les chiffres communiqués dans le compte-rendu n'étant peut-être pas révélateurs de tous les problèmes. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je souhaiterais que nous puissions consulter ce document.

M. le Maire : Je n'y vois aucun inconvénient. Ce document est à votre disposition et à celle des 33 membres du conseil municipal ; le Directeur général des services enverra le rapport à ceux qui le souhaitent. Je vous propose en outre que nous organisions une visite du poste de vidéo-surveillance, avec une présentation des différents systèmes, des bandes d'environnement, des puces qui suivent les policiers, des systèmes radios etc. Je travaillerai sur l'organisation de la

réunion dès demain.

La vidéo-protection n'est toutefois pas la solution pour combattre l'incivilité. Le problème est lié à l'éducation et au rôle des parents. J'ai donné des instructions à la police municipale afin que celle-ci soit particulièrement attentive sur la lutte contre ce phénomène d'incivisme. J'ai en outre nommé un jeune médiateur, sachant que le sujet a été évoqué au mois de février lors du comité de sécurité locale et de prévention de la délinquance ; enfin, nous sommes une des rares villes à avoir appliqué le protocole de rappel à l'ordre mis à disposition par le procureur de la république. Malheureusement, l'impunité se répand. Par ailleurs, le problème des Roms est très compliqué à gérer, à l'image de réseaux d'exploitation de l'enfance que je ne suis pas en mesure de combattre tout seul. Des adolescents arrêtés à 10 heures sont de nouveau dans la rue à 17 heures pour commettre de nouvelles exactions. Le système de télésurveillance a permis d'arrêter deux personnes qui avaient cambriolé le domicile de l'un de nos collègues. Malgré un vol avec violence sur des policiers nationaux, les coupables ont été remis en liberté après deux mois ; les personnes appartenant à ces communautés vont d'un pays à l'autre et ne sont pas enregistrées dans les registres de police, ce qui leur permet d'être rapidement relâchées. Pour mettre les coupables du cambriolage en prison pendant deux mois, il a fallu que l'Italie, où le GPS trouvé sur eux avait été volé, prouve par le biais d'Interpol que les personnes étaient déjà connues des services de police, suite à quoi la justice française a accepté de lancer une procédure de comparution immédiate. La veille, d'autres albanais avaient cambriolé un appartement ; non connus des services de police, ils ont été libérés dans l'heure.

En bref, la vidéo-protection n'est pas la solution pour éradiquer l'insécurité, mais elle facilite la rapidité des interventions et la capacité de multiplier celles-ci. Toutefois, si je veux bien être jugé sur tout, je ne peux aller rendre visite aux 10 000 parents de Saint-Mandé pour leur demander de contrôler leurs enfants.

Nous avons travaillé sur la charte du civisme ; malheureusement, certaines populations qui viennent habiter Saint-Mandé n'adhèrent pas à notre culture de convivialité, de fraternité, et de discrétion. Je combats le sujet, avec d'autres, mais il s'agit d'un travail de longue haleine. Je constate les incivilités tous les jours, et fais intervenir la police municipale, quand je n'interviens pas moi-même. Il s'agit d'un problème de prise de conscience des familles et de la communauté dans son ensemble ; nous y travaillons. On peut me juger là-dessus, mais j'en ai fait plus que tout le monde autour de cette table sur le sujet. Le combat est sans fin. Je suis prêt à réfléchir avec le conseil à une manière différente d'aborder le problème, pour quoi pas plus brutale.

Il convient par ailleurs de préciser que le problème s'étend au bois, où aucun contrôle n'est effectué. J'ai reçu les syndicats des responsables de sécurité de la ville de Paris, qui travaillent dans les bois et ont vocation à assurer sa sécurité. Ces personnes vont dorénavant être regroupées sur le parc floral. Il faut sauver le poumon vert. Il y a une dérive mais c'est une dérive parentale nos enfants ne faisaient pas ça. Le sujet sera évoqué avec le Maire de Paris le 4 avril prochain ; vous vous souvenez que dans mon discours de vœu, j'avais indiqué que le bois devenait une poubelle et que l'année 2013 devait être celle du dialogue ; nous avons été entendus. A l'occasion de cette rencontre, j'évoquerai tous ces sujets. Nous avons eu des problèmes avec toutes les catégories culturelles et culturelles par le passé : aujourd'hui, l'enjeu semble un peu plus ciblé. Nous tâchons de résoudre les problèmes, mais comme le disait le général De Gaulle, que je cite pour la deuxième fois ce soir, il s'agit d'un vaste programme.

M. MAHEROU : Juste une petite chose, puisque vous avez parlé d'un pays qui commençait par A, après vous avez dit c'est un albanais, je peux vous dire que le gamin qui m'a bloqué la rue chaussée de l'étang et qui a bloqué 2 voitures derrière moi, il n'avait pas du tout la tête d'un albanais, il était bien comme moi, la seule différence c'est qu'il n'était pas béarnais.

M. le Maire : Il avait le béret près du chapeau c'est ça !

M. MAHEROU : Il n'avait pas le même béret !

Mme ARTHUR : Je vous rejoins sur le problème de l'incivilité et du rôle de la famille et des parents dans l'éducation, qu'un maire ne peut remplacer. Au-delà de ce problème, certaines incivilités sont commises par des adultes. A titre d'exemple, sur l'avenue du Général de Gaulle, sur laquelle il est dorénavant plus facile de circuler, des individus se garent systématiquement avec leurs feux de détresse pour faire leurs courses ou acheter leur pain. Dimanche, le jour du marché, le bus ne pouvait plus passer. Pourtant, certaines mesures sont très efficaces : la mortalité routière a baissé grâce aux radars. Afin d'éviter ce type de délit, la verbalisation et les sanctions financières associées constituent donc un moyen d'action redoutable. Les simples remontrances comportent des limites. Il faudrait verbaliser, les gens s'en fichent, quand on a payé 2 fois 50 euros on se calme.

M. le Maire : Nous sommes sur le même registre. Le problème est que les policiers n'ont pas don d'ubiquité. Il ne faut pas hésiter à les appeler en cas de constat de non-respect des règles, sachant que le système de vidéo-surveillance permet d'intervenir plus vite. La video-verbalisation a été mise en place depuis le 1^{er} janvier sur l'axe de Gaulle et aux abords des écoles, ce qui nous a déjà permis de mettre 450 PV.

S'agissant des radars, nous avons déjà effectué 4 contrôles avec la police nationale sur l'avenue de Gaulle. A mon grand étonnement, les limites de vitesse sont globalement respectées. Il s'agit d'une bonne surprise. Par ailleurs, dans le budget sur lequel vous avez voté ce soir, il est prévu l'installation de radars pédagogiques mobiles, ce qui n'impliquera pas de PV mais permettra de faire de la prévention. Parallèlement, nous continuerons de procéder à des contrôles subséquents avec la police nationale.

En l'absence d'autres questions, je vous propose de voter sur la délibération qui apparaît sur votre écran. [----]

[----]

Conseil Municipal du 26 mars 2013 / Point 19 : Désherbage des livres de la Médiathèque
Re transcription intégrale de l'intervention de M. MAHEROU
(en caractères soulignés, les propos non retranscrits dans le procès-verbal initial)

Mme LE GALL : A l'instar des années précédentes et comme le permet la législation (et plus précisément le dernier arrêté relatif à l'organisation du Service de la Lecture Publique du 14 mars 1995), la médiathèque de Saint-Mandé "élague" une partie de son fonds documentaire pour faire face à des problèmes de réorganisation et d'encombrement.

Pour valoriser les collections disponibles et offrir des ressources constamment actualisées, la médiathèque organise une fois par an la vente des ouvrages "dés herbés".

Les ouvrages sont retirés de la consultation en fonction des critères suivants :

- Mauvais état
- Contenu devenu obsolète
- Collection ancienne
- Ouvrage jamais emprunté

La vente des ouvrages sera organisée les vendredi 12 et samedi 13 avril 2013.

Les ouvrages ainsi retirés des collections seront vendus à 1€ l'unité.

Les ouvrages qui n'auraient pas été vendus seront détruits en fonction des normes environnementales par un organisme spécialisé.

M. WEIL : Je me permets de faire écho aux propos que m'a rapportés Brigitte Osmont lors de notre réunion des commissions réunies. Je tiens à préciser que lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai rencontré les chefs de service. Quand Florence Breuil m'a parlé de l'opération dés herbage, j'ai proposé de réfléchir à la possibilité de distribuer les livres non vendus lors des ventes de dés herbage à des associations caritatives ou à des personnes en faisant la demande. Lors de la dernière commission, Mme Osmont m'a fait part de certains écueils, et notamment d'un commentaire indiquant que les livres qui restaient étaient « imbitables ». Malgré ma surprise, j'en ai tenu compte et suis allé voir Florence Breuil, qui m'a répondu que l'idée de redistribuer les livres à une association n'avait jamais été concrétisée (bien qu'envisagée), et qu'elle avait déjà réfléchi aux associations potentiellement intéressées, citant en particulier une association de Saint-Mandéenne spécialisée dans l'alphabétisation.

M. MAHEROU : Non, je dirai simplement que le pitchoun, il prend sa place.

Mme OSMONT : Je dirai que la « Guerre des Gaules » va être passionnant en latin en plus.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le dés herbage de ces ouvrages permettant de les sortir du patrimoine de la ville.

M le Maire : En faisant acte des demandes de Monsieur Montagnon, de Madame Touati, de Madame Pallière et de Monsieur Mahérou, je vous propose d'adopter ce procès-verbal. Qui est pour ?

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 26 mars 2013 comme suit :

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-

FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 contre : M. Michel MAHEROU

1. Compte de gestion 2012 du budget principal du receveur municipal

M le Maire : L'ordre du jour appelle le point suivant. Il s'agit d'abord du compte de gestion 2012 du budget principal du receveur municipal et le compte administratif 2012 du budget de la commune. Pour le compte administratif, il est de tradition que le maire s'en aille et laisse le doyen d'âge présider ces deux points. Je vais donc laisser la séance à Guy Machin. Je vous demande de bien vouloir commencer par le point 1, qui est le compte de gestion, tel que l'exige d'ailleurs l'ensemble des directives préfectorales. Vous le savez, nous avons l'habitude de passer le compte de gestion à l'issue de la discussion du compte administratif. Il nous a été demandé de faire l'inverse. C'est la raison pour laquelle vous commencez par le compte de gestion 2012 du budget principal du receveur municipal, que nous allons donc vous demander de bien vouloir voter, enfin, d'abord délibérer puis voter. Le point 2 est le compte administratif. Monsieur Machin, vous avez la parole.

M. MACHIN : Je vais donc laisser la parole à notre adjoint en charge des finances, M. Jean EROUKHMANOFF.

M. EROUKHMANOFF : Pour la première fois en 2013, et à la demande des services préfectoraux, le compte administratif et le compte de gestion ne seront pas approuvés au sein de la même délibération.

Au global, le compte de gestion du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

RESULTAT DE CLOTURE Compte de gestion 2011 :

✓ Investissement :	- 3 321 871, 73 euros.
✓ Fonctionnement :	5 413 881, 35 euros.
✓ Résultat :	2 092 009, 62 euros.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 PAR SECTION :

Investissement :

- Dépenses :	7 382 852, 78 euros.
- Recettes :	7 550 236, 63 euros.
- Résultat :	167 383, 85 euros.

Fonctionnement :

- Dépenses :	38 032 049, 64 euros.
- Recettes :	39 649 291, 91 euros.
- Résultat :	1 617 242,27 euros.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2012 : 1 784 626, 12 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte de gestion 2012 :

(résultats 2011+2012)

✓ Investissement :	- 3 154 487, 88 euros
✓ Fonctionnement :	3 709 251, 89 euros.
Résultat :	554 764, 01 euros.

27 pour : M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme

Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

2. Compte administratif 2012 du budget de la commune

M. MACHIN : Nous allons donc passer à l'autre point, qui est le compte administratif 2012 du budget de la commune. Pour les mêmes raisons, je vais passer la parole à notre adjoint, Jean Eroukhanoff, adjoint aux finances.

M. EROUKHMANOFF : Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice, donc le 30 juin de l'année suivante au plus tard. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Parallèlement, le comptable public chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire élabore le compte de gestion, que l'on vient de voir, qui doit correspondre exactement avec le compte administratif. Une fois le compte administratif adopté, le Conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats, qui sont intégrés au budget de l'année, dans le cadre de la décision modificative n°1. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont analysées en dépenses comme en recettes.

En synthèse, l'exécution du budget 2012 se présente de la manière suivante.

En section de fonctionnement, pour les dépenses, les charges de gestion courante représentent 83 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles constituent donc l'essentiel des dépenses récurrentes de la collectivité, son coût de fonctionnement pour assurer le service public local. Parmi elles, le chapitre 011, étiqueté charges à caractère général, de 9 643 049 euros, représente 27 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il concerne les diverses dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services – fournitures administratives, assurances, honoraires – et des locaux – fluides, maintenance –, ainsi que les prestations proposées aux Saint-Mandéens – restauration scolaire, séjours –, ainsi que les frais de PTT, taxe foncière, entre autres.

Le poste achat et prestation de service, concernant la restauration scolaire et les séjours, a bénéficié de la diminution des enfants scolarisés à Tillion et Paul Bert.

Pour les autres, énergies et électricité, fournitures d'entretien et de petit matériel, bâtiment, maintenance pouvaient difficilement être réduits. A noter le poste fêtes et cérémonies, plus lourd de 25 % que celui du budget de 2013, un budget qui signe le retour à une gestion des dépenses rigoureuse. Le fait marquant de l'évolution de ce chapitre, au cours des 6 dernières années, est une hausse d'un peu moins de 3 %, de 2008 à 2010, puis une baisse équivalente de 2010 à 2012. En gros : stagnation des dépenses de l'ensemble du poste de 2008 à 2012.

On peut envisager que les économies réalisées ont atteint leur maximum. D'un point de vue pluriannuel, on retiendra que la bonne tenue de ce poste a participé à la recherche de marges de manœuvre. Il sera important, à l'avenir, vu la part de ce poste dans les dépenses réelles, de continuer à maîtriser.

Le chapitre 012, charges de personnel, représente, avec 17 545 548 euros, 48 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel augmentent de plus de 3 % mais il faut considérer une somme exceptionnelle de près de 100 000 euros pour la prise en charge des 4 tours d'élection. L'augmentation de 3 % tient aussi compte de la revalorisation du SMIC et des 1 % supplémentaire d'ancienneté chaque année, de la technicité accrue demandée à de nouvelles embauches.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, représente 8 % des dépenses réelles de fonctionnement et augmente de 0,82 %. Ce chapitre concerne les indemnités, les cotisations retraite, le service incendie, les contributions obligatoires, la caisse des écoles, les autres associations, pour les principaux postes. L'augmentation de la dépense contingent et participation obligatoire résulte du paiement, en 2012, de la participation 2011 au profit de l'école Ohel Barouch, les autres charges de dépenses courantes étant principalement liées à l'augmentation des dépenses au profit de l'aide à la garde d'enfant à domicile. Pour

revenir à Ohel Barouch, il faut rappeler que l'école est sous contrat et que chaque enfant coûte 244 euros, contre 740 dans nos écoles publiques.

Les subventions aux associations sont en baisse, notamment de la diminution des subventions versées à l'amicale du personnel, de 50 000 à 2 000 euros, et aux coopératives scolaires, sur les classes de découverte, de 129 000 à 92 000 euros. Ces dernières dépendent du nombre d'élèves participant. Par ailleurs, les associations ont été associées à l'effort de gestion par une légère baisse de leurs subventions.

Au passage, soulignons l'augmentation constante des dépenses engagées par le CCAS et qui traduit notre assistance croissante à l'égard de la population en difficulté.

Le chapitre 014, atténuations de produits, représente 10,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. En ce qui concerne la plus importante de ses composantes, le reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources – la FNGIR –, dépenses liées à la réforme de la taxe professionnelle, elle équilibre l'impact positif de cette réforme et se trouve compensée par les ressources fiscales supplémentaires. L'autre part concerne le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui instaure une redistribution d'une fraction des ressources fiscales des collectivités dites riches vers celles les plus en difficulté. Le montant de 183 051 euros en 2012 passe à 610 420 en 2013, ce qui témoigne de... Pardon. En 2013, 350 % d'augmentation du fait de la prise en compte des nouveaux critères de prélèvement, en particulier le revenu fiscal par habitant. Cette taxe sera malheureusement répercutée sur l'ensemble de la population, dont les petits revenus. En 2012, la collectivité n'a pas été prélevée au titre de la loi SRU, du fait de sa participation à la réalisation de logements sociaux, par le biais des surcharges foncières équivalente.

Les frais financiers, chapitre 66, charges financières, représentent 2,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, 862 566 euros. La baisse de ces charges, de 8,8 % entre 2011 et 2012, témoigne de la politique de désendettement de la collectivité entre 2011 et 2012.

Dans ce chapitre des frais financiers, après cette description rose bonbon des intérêts versés en 2012, comment ne pas évoquer le côté plus obscur de nos crédits, en fait, la tornade qui nous attendait à partir du 1^{er} janvier 2013. Cette date marque le passage en phase dite active de nos emprunts pourris contractés en 2007. Parmi eux, ceux que nous avons acceptés et qui étaient indexés sur le franc suisse grimpaient, lors du week-end du 1^{er} janvier, de 3,35 % à 14,68 %. La hausse folle devait se poursuivre puisque le franc suisse, trop bas, était attaqué de toutes parts et devait gagner 10 points, nous condamnant alors à 5 % supplémentaires. On aurait frôlé les 20 %, quand le taux moyen est 6 fois plus bas. Cette course effrénée devait être stoppée. Certains s'imaginaient qu'en rachetant le crédit de 2,5 millions d'euros, nous effacerions la dette. Non. La soule, dans ce cas, la punition en un mot, nous obligeait alors à verser un dédit 3,4 millions d'euros, en plus du crédit, bien sûr. L'enfer. Je vous parle de cette catastrophe annoncée parce que le délai qui permettait de porter plainte devant les tribunaux, pour cet engagement léonin, a expiré mardi dernier, le 18 juin 2013. L'Etat estimait que, depuis 2007, 5 ans pour refuser d'être amputé suffisaient. Ainsi, tous ceux qui n'ont pas émis de recours paieront. A l'inverse, l'Etat s'est engagé à normaliser et moraliser le taux de ceux qui ont contesté. Heureusement, nous avons mandaté Finance Active, comme je vous l'avais indiqué le 26 mars dernier, pour contester le contrat signé en 2007, qui menaçait de consumer les économies des Saint-Mandéens. Pour 6 000 euros, prix des frais correspondants, et grâce à notre sens des responsabilités, nous venons d'éviter la tragédie. Merci, Monsieur Montagnon, de m'avoir laissé la place, pour que je mène enfin cette action.

Maintenant, pour le poste des charges exceptionnelles, le chapitre 67 représente 2,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré le caractère imprévisible des dépenses exceptionnelles, la part importante tenue dans ce chapitre par les remboursements de recettes auprès de Q-Park, tel que prévu dans la délégation de service public – DSP –, est relativement stable au cours des dernières années. Cette charge passe de 766 000 en 2011 à 814 000 en 2012.

Les dotations aux provisions : en ce qui concerne les deux provisions qui ont été réalisées, l'une de 300 000 euros a été ramenée à 200 000 euros au titre des emprunts structurés.

Maintenant, passons au poste des recettes.

Le chapitre 013, atténuation de charges, pour 271 846 euros, représente 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne les recettes liées à des remboursements de salaire, trop perçu, assurance, assurance maladie ou à des cotisations, caisses de retraite. La hausse de recettes est liée notamment à l'amélioration du suivi de la récupération des indemnités journalières des agents non titulaires malades.

Le chapitre 70, redevance pour service rendu, pour 4 546 846 euros, représente 11,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il concerne les recettes liées aux services facturés par la ville : crèche, restauration, droit de voirie. La diminution globale de ce chapitre est imputable à deux comptes en particulier. Premièrement, les redevances de la petite enfance apparaissent en baisse à cause des rattachements de recettes. En effet, le solde des rattachements 2011 était positif de 126 000 euros alors qu'il est négatif de 117 000 euros en 2012. Il ne s'agit que d'une écriture comptable, les recettes réelles sont bien en progression. En fait, la diminution virtuelle des recettes ne traduit pas l'effet de hausse que l'on constatera en 2013 et qui repose sur une hausse des heures facturées par la fréquentation du secteur petite enfance, des ressources plus importantes des familles et d'une augmentation de la fréquentation des centres de loisir et de la restauration. Concernant les recettes de stationnement, la courbe de recettes à la baisse est similaire à la courbe de l'activité contraventionnelle. Elle s'explique par le nombre d'agents de surveillance de la voie publique affectés au stationnement payant. En effet, en 2012, suite à des départs et au délai de recrutement et surtout d'assermentation des nouveaux agents, seuls 2 ASVP ont été présentés en moyenne sur l'année contre 4 en moyenne habituellement.

Pour le chapitre 73, dotations et produits de tarification, pour 25 741 865 euros, qui représente 64,9 % des recettes réelles de fonctionnement, il concerne le produit des taxes et des impôts. Pour rappel, ce chapitre avait connu une augmentation importante entre 2010 et 2011 du fait des transferts de fiscalité, sans influence sur le contribuable local, liés à la réforme de la taxe professionnelle. Il se stabilise en 2012, avec une hausse de 0,32 %. Les droits de mutation connaissent une diminution liée à la crise.

Le chapitre 74, dotations et subventions de participation, pour 8 382 144 euros, représente un total budgété de 21,1 % des recettes réelles de fonctionnement. Il témoigne de la poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités à travers la dotation forfaitaire.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, pour 443 165 euros, représente 1,1 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre est en hausse grâce à la rémunération de la perception des recettes sur les locations des résidences Michelet et Bertaud, ainsi qu'à la location des salles de sport, piscine, salles de conférence.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, représente 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement. L'importante baisse de cette recette s'explique par le poids des cessions en 2001 alors qu'il n'y en a qu'une ensuite.

Maintenant, les sections d'investissement. En ce qui concerne les investissements, on va commencer par les charges.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves, concerne uniquement le remboursement d'un versement pour déplacement du plafond local de densité concernant 13 logements sociaux situés 42 avenue Quihou et 73 rue de Lagny.

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, représente 17 % des dépenses réelles d'investissement. Il concerne le remboursement du capital de la dette, 1 285 316 euros.

Le chapitre 20, immobilisation incorporelle, représente 2 % des dépenses réelles d'investissement. Il comprend essentiellement l'acquisition de logiciels, pour 98 261 euros, notamment pour le renforcement du guichet unique, licences et formations, ainsi que pour l'hébergement de la messagerie et l'amélioration de la sécurité du réseau. La réalisation d'études, 73 135 euros, avenue du général de Gaulle, l'élaboration du plan local d'urbanisme, audit énergétique Paul Bert, sont un poste qui n'évolue pas.

Le chapitre 204, subventions d'équipement versées, représente 19 % des dépenses réelles d'investissement, 1 416 986 euros. Il concerne essentiellement le versement de surcharges foncières. Je vous laisse découvrir le tableau correspondant.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles, représente 9 % des dépenses réelles d'investissement. Il comprend essentiellement le renouvellement du parc informatique et mobilier des différents services pour un total de 158 167 euros, l'acquisition de matériel divers – terminal pour le paiement SMS, matériel de signalisation, équipement sportif, caméra de vidéoprotection, copieur – pour 468 791 euros.

Le chapitre 23, immobilisations en cours, représente 49 % des dépenses réelles d'investissement. Il comprend :

- des travaux réalisés au sein des bâtiments communaux ou sur le territoire communal ;
- des travaux au sein des écoles maternelles et élémentaires pour 226 900 euros ;
- des travaux dans les équipements sportifs : centre sportif Roger Vergne pour 111 400 euros et gymnase Benzoni pour 349 300 euros ;
- les travaux au sein de l'hôtel de ville pour 410 400 euros, du centre culturel pour 68 300 ;
- des travaux de rénovation sur l'éclairage public rue du commandant Mouchotte, avenue de Liège, rue Fays, terre-plein sud Gallieni, rue Sacrot, rue Cart, rue Allard, rue Poirier, rue Paul Bert, rue de Bérulle, avenue Gambetta, pour 219 000 euros ;
- aménagement de voirie, création de places de stationnement, remise en état de bouches d'incendie pour 115 000 euros.

L'opération 2012 aménagement avenue général de Gaulle représente 23 % des dépenses réelles d'investissement. Le solde de l'opération sera versé sur l'exercice 2013.

Quant aux recettes, le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves, pour 1 732 096 euros, représente 67 % des recettes réelles d'investissement, hors dotation au compte 1068 d'affectation du résultat. Il comprend le FCTVA et le versement pour dépassement du plafond légal de densité.

Le chapitre 13, subventions d'investissement, pour 839 225 euros, représente 33 % des recettes réelles d'investissement. Il comprend essentiellement des subventions perçues sur les projets suivants : les amendes de police, la subvention pour le stade des Minimes, le restaurant scolaire Charles Digeon, le système de vidéoprotection.

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, concernent des versements de cautions. Comme en 2011, la collectivité n'a pas emprunté en 2012.

Au global, le compte administratif du budget principal 2012 fait apparaître les résultats suivants.

Résultat de clôture du compte administratif 2011 :

- Investissement : -3 321 871 euros
- Fonctionnement : 5 413 881 euros
- Résultat : 2 092 009 euros

Résultats de l'exercice 2012 par section :

Investissement :

- Dépenses : 7 382 852 euros
- Recettes : 7 550 236 euros
- Résultat : 167 383 euros

Fonctionnement :

- Dépenses : 38 032 049 euros
- Recettes : 39 649 291 euros
- Résultat : 1 617 242 euros

Résultat global de l'exercice 2012 : 1 784 626 euros

Résultat de clôture du compte administratif 2012, résultats 2011-2012 :

- Investissement : -3 154 487 euros
- Fonctionnement : 3 709 251 euros
- Résultat : 554 764 euros

M. MACHIN : Pardon. Il ne faut pas aller si vite. Excusez-moi. Nous allons passer aux questions, si vous le voulez bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Pallière. Ensuite ? Monsieur Montagnon. Madame Touati. C'est tout ? C'est bon ?

Mme PALLIERE : Merci, Monsieur Machin. Ce sont des observations plus que des questions.

Rappelons ce qui a été dit à la commission des finances. Examiner le compte administratif 2012, c'est avant tout apprécier l'exécution du budget primitif de la commune, sur lequel les élus se sont prononcés. Il est donc important, avant tout, de comparer dans les masses le réalisé 2012 par rapport au budget initial, afin de juger de la finesse de la prévision et des éventuels correctifs à apporter pour l'avenir. Cette analyse est complémentaire de celle qui est présentée et qui retrace l'évolution du réel 2012 par rapport au réel 2011.

Nous regrettons une nouvelle fois la transmission tardive des éléments, qui sont arrivés le vendredi à 18 heures, pour une commission des finances se tenant le lundi à 20 heures 30. Tout cela traduit un manque de respect à l'égard des élus en général et particulièrement des élus de l'opposition.

Nos conclusions ne sont pas très différentes de celles qui figurent dans la note de synthèse. Pour les dépenses de fonctionnement, le chapitre 011, charges à caractère général, qui représente en effet près de 30 % du budget et qui concerne des dépenses sur lesquelles on peut agir, le réalisé s'élève à 9 647 000 pour un budget de 10 357 000, soit une économie de 700 000 euros environ. Comme il est dit dans le commentaire, le fait marquant de ce chapitre au cours des dernières est une baisse constante des dépenses. Il est ramené en 2012 au niveau de 2008. Il est aussi nécessaire de souligner que l'augmentation de ce poste entre 2010 et 2008, comme présenté dans le graphique fourni, n'était que la traduction de l'assainissement des comptes qui ne respectaient pas le principe du rattachement des charges à l'exercice, pour un montant qui s'élevait à l'époque, en début de mandature, à 1 500 000 euros. Merci, Monsieur Montagnon, d'avoir assaini ces choses-là. N'en déplaise à Monsieur le maire, qui considère dans le dernier PV que l'attention à porter à toutes ces dépenses n'est pas le problème, on voit bien qu'une saine gestion qui s'attache à chaque dépense au quotidien, si petite soit-elle, finit par donner des résultats tangibles. C'est le moins que nous devons au contribuable saint-mandéen, qui finance ces dépenses. Les charges de personnel sont parfaitement en ligne avec le budget. Le réalisé s'élève à 17 545 000 euros, pour un budget de 17 615 000 euros, soit une légère économie de 70 000 euros. Les autres charges de gestion courante sont également en ligne, 2 918 000 réalisé pour un budget de 2 923 000. Les charges exceptionnelles présentent un réalisé de 999 000 euros, pour 1 135 000 euros. On a évoqué les difficultés à prévoir avec précision ce poste. Les charges financières s'élèvent à 862 000 euros pour un budget de 993 000 euros, en raison du désendettement de la ville relevé dans le rapport. Enfin, les atténuations de charge, constituées par le FNGIR et la péréquation, s'élèvent à 3 932 000 euros en réel, pour un budget de 3 993 000 euros, soit un léger gain. Au total, le budget des dépenses a donc été exécuté non seulement sans dépassement mais avec une marge positive de 1 million d'euros environ. En fonctionnement, si on excepte le compte produits exceptionnels pour 263 000 euros dus à une cession, les recettes s'élèvent à 39 383 000 euros, contre 39 315 000 euros, soit un écart de 0,17 %. Tous ces éléments permettent de dégager un excédent de fonctionnement certes fragile mais salutaire pour le financement des investissements, l'endettement et les nouvelles contraintes de charges.

Les dépenses d'investissement sont en dépassement assez sensible : 8 millions d'euros dépensés pour 7 414 000 euros budgétés. Ce dépassement est dû à une charge de PLD versé de 211 000 euros, un dépassement de 200 000 euros sur les immo en cours et de 100 000 euros sur les immo corporelles. Pouvez-vous d'ailleurs nous éclairer sur ce sujet ?

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé sans appel à l'emprunt de 2 millions d'euros prévu par le recours de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Pour toutes ces raisons, le groupe Saint-Mandé Autrement votera le compte administratif 2012 de la ville, en regrettant encore une fois le caractère tardif de la communication des documents ainsi que le déroulement des débats en commission.

M. MACHIN : Monsieur Montagnon, s'il vous plaît.

M. MONTAGNON : Je n'avais pas prévu d'intervenir mais... Qu'est-ce que vous voulez... ? Monsieur Eroukhmanoff a vraiment un besoin d'humilier les gens. Il y a toujours de la haine dans ses propos. Il

suffit de lire son blog. Simplement, je crois que j'ai toujours montré que j'étais un homme qui ne fait pas tout bien, qui essaie d'avoir un petit peu de rigueur. Je lui demande d'avoir un peu d'humilité. Le dossier des emprunts toxiques n'est pas quelque chose qui est apparu comme ça. J'ai un dossier complet ici. Evidemment, Monsieur Eroukhmanoff, vous ne pouvez pas en avoir connaissance puisque vous me remerciez de vous avoir laissé la place mais on aurait bien voulu que vous veniez nous aider. Pendant 5 ans, sans une seule présence à la commission des finances, vous avez, semble-t-il, une expertise fabuleuse...

M. MACHIN : Monsieur Montagnon, s'il vous plaît. Nous sommes là pour poser des questions par rapport à ce qui vous été présenté et pas pour lancer un débat personnel, s'il vous plaît.

M. MONTAGNON : Je suis désolé.

M. MACHIN : Posez vos questions et on essaiera d'y répondre.

M. MONTAGNON : Ce n'est pas une question. J'ai été attaqué, je réponds. Cela me paraît quand même être la moindre des choses. Nous sommes dans une assemblée démocratique. Je pense qu'à un moment donné, cela suffit. Cela suffit. Et je reste correct, en plus de cela. Vous voulez que je vous énumère tout ce qui a été... ?

M. MACHIN : (*Hors micro*)

M. MONTAGNON : Je suis parfaitement serein. Je n'ai pas l'impression d'avoir mené la ville... D'ailleurs, on vient d'en voir les résultats. En fait, en 2008, la situation n'était quand même pas si brillante que cela. Et je n'ai rien dit, à l'époque. J'ai joué avec loyauté et j'ai essayé de planifier les choses. Je vous rappelle quand même que cela fait 3 ans que nous avons un autofinancement tout à fait correct. C'était la première fois depuis longtemps.

Revenons aux emprunts. Dois-je rappeler une chose ? Qui a signé cet emprunt toxique en 2007 ? Qui ? Le premier édile de la ville. Je rappellerai simplement ce que dit un homme dont on ne peut pas contester la compétence, qui est Gilles Carrez, Président de la commission des finances, ancien rapporteur de la commission des finances. Il dit ceci. « *Un maire ou un président de Conseil général de bon sens aurait dû constater que même si ces prêts étaient avantageux à court terme, il était risqué de souscrire un emprunt basé sur une devise étrangère. Lorsqu'on est venu me proposer ce genre de chose dans ma mairie, j'ai refusé. Le bon sens aurait dû l'emporter, mais certains élus ont préféré faire un calcul à court terme, parfois basé sur des considérations électorales. Lorsqu'un banquier vous propose de diminuer vos intérêts juste avant les municipales de 2008, il est tentant de ne pas regarder plus loin.* » Et il ajoute ensuite : « *Pourquoi les habitants des collectivités bien gérées – je pense qu'il pense notamment à la sienne – devraient-ils payer pour ceux qui ont choisi des élus peu avisés ?* » Effectivement. D'abord, il y a les responsabilités, celui qui a signé et, ensuite, il y a effectivement ce que l'on aura pu faire.

Vous dites « *depuis 5 ans* ». Je suis désolé, quand vous regardez l'évolution du franc suisse depuis 5 ans, jusqu'en 2011, il n'y avait pas une évolution considérable. L'évolution s'est faite ensuite. Il a donc fallu, là, effectivement, essayer de voir de quelle manière régler le problème. J'ai été un des premiers élus à aller voir Monsieur Gissler, qui avait été nommé par le Premier Ministre de l'époque pour essayer de régler ce problème. J'ai été voir Monsieur Leroy, premier adjoint des finances de Saint Maur. Le pauvre, je crois qu'il a plusieurs centaines de millions d'euros d'emprunts toxiques. Il est donc un petit peu au courant. Je me suis ouvert vers l'extérieur. D'ailleurs, si le maire avait téléphoné à l'époque à Monsieur Carrez, peut-être n'aurait-il pas signé l'emprunt. On a donc essayé de voir ce que l'on pouvait faire. D'ailleurs, je dois dire tout à fait clairement que nous avons eu ces débats sur : est-ce qu'il faut aller au tribunal, est-ce qu'il faut négocier ? Nous les avons eus en commission, avec l'opposition. A l'époque, j'ai tout de même fait voter – je le rappelle – la possibilité d'ester en justice pour Monsieur le maire, ce qui prouve bien que l'on avait l'intention d'y aller. Mais il y avait aussi la négociation. Je rappelle aussi que je n'ai jamais travaillé seul. J'ai travaillé avec l'administration. Je me suis également tourné vers Marc Medina, qui me paraissait un homme tout à fait compétent pour nous donner ses conseils. Finance Active, c'est moi qui les ai fait venir. Je suis désolé. Alors venir me reprocher tout cela aujourd'hui, c'est très gentil.

Je vais vous dire une chose, Monsieur Eroukhmanoff, je ne souhaite qu'une chose, c'est que vous réussissiez, parce que c'est l'intérêt de la ville. Aujourd'hui, oublions tout cela. Je pense que ce ne sera pas si simple que cela parce que nous ne sommes pas une des villes les plus en difficulté, nous sommes une ville qui a des

moyens par ailleurs, des possibilités de taxation – je ne sais pas si les Saint-Mandéens apprécieront mais c'est possible aussi –, donc je ne suis pas du tout certain. Il y a cette nouvelle disposition. Il semblerait que le gouvernement, depuis le 18 juin, ait pris une décision d'abonder un fonds d'une manière beaucoup plus importante. Enfin, tout cela sera long. Je ne pense pas que ce sera réglé pour les élections municipales.

Donc, encore une fois, je tenais à un petit peu rétablir les choses. Si vous voulez tout le dossier de la négociation et de ce que nous avons fait au niveau des emprunts toxiques, il est à votre disposition. Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole, à partir du moment où il y avait une attaque, qui est récurrente et qui dure depuis plusieurs mois, j'estime qu'il était quand même normal que je puisse me défendre, si vous le permettez.

M. MACHIN : Merci. Madame Touati ?

Mme TOUATI : Il est évident que pour ce qui concerne la forme, la tenue de la commission finances élargie à d'autres commissions, on espère que l'on va revenir à un fonctionnement du reste beaucoup plus classique vu la réponse qui a été faite par les services du Ministère de l'Intérieur. On est tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être exposé. Simplement, trois observations.

On ne votera bien évidemment pas le compte administratif. Il y a une logique dans les votes.

Je me permets de rappeler ici quelque chose qui a souvent été demandé par notre collègue David Gréau. Quand on voit, en matière de recette, en matière d'investissement, on a quand même un poste important de subvention d'investissement reçue. La note de synthèse cite quelques projets. Depuis le début de la mandature, il est demandé un récapitulatif des demandes de subvention qui ont été faites avec une délibération du Conseil municipal, la réponse qui a été donnée, projet par projet. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler cette demande.

Concernant la fameuse question des emprunts toxiques, je voudrais quand même rappeler, en qualité d'avocate, j'ai été l'une des premières à dire qu'il fallait agir. Monsieur Eroukhanoff, je rectifie un peu votre formulation. Vous n'êtes pas juriste et je ne suis pas médecin. Ne dites pas : l'Etat a décidé que... Non, l'Etat n'a rien décidé. C'est un texte, c'est une prescription. Pour faire valoir vos droits, pour faire une réclamation en tout domaine, vous avez des délais pour agir. C'est donc un texte qui fait qu'en la matière, on a 5 ans pour agir. Sur la signature des emprunts toxiques, quitte à rechercher des responsabilités, ne faudrait-il pas remonter plus avant votre prédécesseur ? Je rappelle qu'avant Monsieur Montagnon, il y avait quelqu'un d'autre. Sauf erreur de ma part, cela peut poser un problème par la suite, dans le cadre du contentieux. Ce n'était pas quelqu'un qui était, à titre personnel, dépourvue de connaissances en matière bancaire. Et cela, cela peut être un problème encore plus dans l'appréciation que l'histoire de l'indication du TEG.

M. MACHIN : Madame Arthur ?

Mme ARTHUR : Je serai très brève, pour ne pas rallonger les débats et ne pas revenir sur ce qui a déjà été dit. Effectivement, je reprends la remarque de Claire Pallière sur la forme. Un compte administratif, c'est vraiment le vote de l'exécution du budget primitif. Cela demande un gros travail personnel que de reprendre le budget primitif, comme on l'a fait, de comparer ce qui est exécuté ou pas. Dans les prochaines années, je ne serai plus là mais ce serait bien que l'on ait une photographie de ce qui a été exécuté par rapport à ce qui était prévu. Là, on est absolument incapable de s'en rendre compte, à moins d'un long travail fastidieux. Je pense qu'avec un logiciel, c'est certainement assez facile de mettre en face le prévisionnel et l'exécuté.

Je ne reviens pas sur les grandes masses. Ce n'est pas vraiment l'explication de Monsieur Eroukhanoff... Mais, enfin, c'est vrai que vous découvrez une matière et j'avoue que la façon dont vous parlez ne nous éclaire pas du tout. On n'a pas beaucoup d'indications, que ce soit en commission ou ici.

On votera contre ce compte administratif, puisqu'on a voté contre le budget. Il y a vraiment une logique politique.

En matière budgétaire, le diable se niche dans les détails et pas dans les grandes masses. On voit très bien des petites dépenses, mine de rien, 10 000 euros par ci, 20 000 euros par là, qui sont faites en dehors du bon sens et de la saine gestion. Et on le verra dans le détail du Conseil qui va suivre, dans toutes les décisions que l'on

va prendre. Cela montre vraiment qu'il y a des problèmes de gestion dans les dépenses de fonctionnement et de prévision. Cela nous paraît complètement aberrant. On le verra bientôt. Je pense qu'effectivement, il faut faire des économies, enfin, on doit en faire. Je vois que les redevances aux particuliers, par rapport au prévisionnel, ont rapporté 100 000 euros de plus dans l'exécuté ; que les charges de gestion générale, effectivement, il y a eu 700 000 euros de moins. Il y a donc peut-être des choses qui sont bien là-dedans ou pas, je n'en sais rien. On ne peut absolument pas s'en rendre compte. Je demande donc beaucoup plus de précision et beaucoup plus de rigueur dans la gestion des dépenses. On y reviendra.

Je vous remercie.

M. MAHEROU : Je ne pensais pas intervenir, mais avec les propos que vous avez eus, j'interviens. J'estime qu'ici, qui que ce soit qui parle, on l'écoute. S'il n'est pas insultant, s'il n'est pas désagréable envers la personne à qui il s'adresse, j'estime qu'il peut parler. Cela m'a vraiment choqué, cet échange que vous avez eu. Je ne sais pas si c'est la Présidence qui vous a un peu « gonflé ». Vous voyez, on en revient aux mêmes choses, le PV où on n'a pas relaté les paroles, l'échange que j'ai eu avec le maire. Le mot va être fort : est-ce que la censure s'instaure ? Vous pourrez avoir une réponse, s'il vous plaît ? Merci.

M. EROUKHMANOFF : Cela vous rappelle quelque chose, Monsieur Mahérou ?

M. MACHIN : Je ne vais pas allonger le débat. Et je remercie Monsieur Montagnon d'avoir fait son intervention. Ce n'est pas le problème. Il a éclairci le débat sur les emprunts toxiques, etc. Mais c'est la façon dont c'est parti alors qu'on partait vers les questions. On a d'ailleurs eu un développement, on l'a laissé parler. Ce n'était pas cela. J'ai senti que cela partait un peu trop fort. C'est pour cela que j'ai voulu rappeler Monsieur Montagnon, simplement pour se calmer et expliquer calmement. Il n'y a aucun autre... de ma part. Cela ne me monte pas à la tête d'avoir pris la Présidence, si je peux vous rassurer, Monsieur Mahérou. Merci.

M. EROUKHMANOFF : Merci. Je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées par les uns et les autres.

D'abord, Madame Pallière, vous me parliez du budget primitif. Je crois que l'on ne peut pas comparer le budget primitif et le budget réalisé. On a reçu des recettes qui ont été effectivement empochées. On a fait des dépenses qui ont été effectivement payées. Cela n'a rien à voir avec un budget primitif, enfin, beaucoup à voir mais pas totalement à voir. Il faut se souvenir aussi que vous avez eu le compte rendu exact du budget primitif quand il a été voté en 2012. On peut se remémorer ce budget. Vous pouvez très bien demander aux services d'avoir éventuellement le duplicata de ce budget primitif 2012. Vous pouvez les comparer. Certains postes n'avaient pas été terminés. Par exemple pour l'avenue du général de Gaulle, qui a subi de gros travaux, il y a eu des retards et ce que l'on n'a pas fait en 2012 n'a pas été des gains ou des bénéfiques, cela a été reporté l'année suivante il ne faut donc pas croire que parce qu'on a moins dépensé, on a été quelqu'un de prudent. On a simplement dépensé ultérieurement la suite des travaux qui étaient obligatoires. De la même manière, il ne faut pas penser que les recettes que l'on n'a pas faites, on aurait pu les avoir autrement. On peut les avoir à un autre moment mais, en tout cas, elles n'ont pas été encaissées au moment où nous, en 2012, estimions qu'il fallait finir notre budget, le ficeler. Pour ceux qui veulent une comparaison facile entre le budget primitif et le compte administratif, il suffit de se remémorer les anciens textes.

En ce qui concerne maintenant les dépenses de personnel, il y a bien sûr une diminution de ce poste mais c'est une diminution qui est légitime et qui n'est pas liée non plus à des économies que l'on aurait faites, que ce soit Monsieur Montagnon ou moi. Si on découvre l'année prochaine qu'il y a eu une diminution de ce poste, ce n'est pas pour autant que j'aurai fait des efforts majeurs. Une personne qui part en congé maternité, une personne qui est malade, une personne qui part à la retraite et dont le poste n'est pas remplacé parce qu'il faut attendre de savoir si la personne qui va revenir dans ce poste correspond à ce que l'on en attend, tout cela, ce sont des semaines, des mois, pendant lesquels il n'y aura pas de dépense. Il n'y aura pas de dépense de personnel. Effectivement, ce sont les personnels qui sont en place qui vont assumer le travail mais nous n'aurons pas les mêmes dépenses. Voilà pourquoi il y a une différence entre le budget estimé, estimé sans grossesse et sans le reste, et le budget réel. C'est cela, la différence entre le compte administratif, qui est un compte de fin d'année où tout a été indiqué précisément, et ce qui est virtuel, ce qui est ce que l'on voudrait faire dans notre commune.

En ce qui concerne la commission des finances, j'ai une commission dont je me suis occupé longtemps et qui est le CCAS, tout ce qui concernait le social, le médico-social. Cela me prenait énormément de temps.

Effectivement, celui qui dirige une commission, ses collègues, ceux qui sont de sa majorité, vont venir encourager celui qui dirige une commission, mais ils ne vont certainement pas venir apporter des critiques, des remarques ou proposer leurs idées. On sait que celui qui va venir en tant que collègue n'aura pas mis autant de temps que celui qui dirige la commission. C'est donc le bon sens de se dire qu'on avait délégué Monsieur Montagnon à ce poste-là et qu'il était normal que je laisse travailler correctement. Toutes mes questions concernant les emprunts qui me paraissaient toxiques, cela ne servait à rien de les émettre puisque je n'avais pas tous les dossiers. Maintenant, effectivement, on voit un petit peu plus clairement les choses.

A ce propos, d'ailleurs, Madame Touati, vous me disiez qu'on avait 5 ans. Mais, non, on les a contractés en 2007 et on est en 2013. Attendez, je vous ai laissé parler. Vous m'avez dit : c'est un abus de langage, vous dites qu'au bout de 5 ans, c'est fini, c'est prescrit. Oui mais, là, il s'agit simplement de l'Etat qui estime qu'à l'heure actuelle, cela va être terminé, on ne pourra plus engager d'action contre ces emprunts toxiques. Effectivement, il fallait se réveiller avant le 18 juin parce que sinon, le temps de faire un dossier et de porter plainte auprès du tribunal administratif, du tribunal de grande instance, tout serait malheureusement passé et ce serait terminé, on n'aurait plus qu'à payer.

Vous me parliez aussi des recettes qu'il faudrait un peu mieux indiquer, des subventions. Très bonne idée, Madame, mais vous savez, ce n'est pas si simple. Quand vous faites un dossier pour obtenir des subventions de la part du Conseil général, du Conseil régional, il y a d'abord des promesses. Il y a d'abord des engagements. On vous propose, si vous faites certains investissements dans certains domaines, de vous aider, de vous donner des compensations financières. Vous remplissez votre dossier. Parfois, on va vous dire que c'est trop tard. Cela m'est arrivé pour le colloque Ville, handicap, société. On nous a lancé les budgets possibles qu'on pouvait récupérer auprès du Secrétariat d'Etat le 15 octobre, à terminer pour le 28 octobre. En quelques jours, j'ai bouclé le dossier et je n'ai jamais eu les fonds correspondants. De la même manière, vous savez qu'il y a un investissement que l'on a fait ici, qui était assez coûteux, qui était la maison des sports. Elle a été construite en matériaux HQE, Haute Qualité Environnementale. On avait donc indiqué à l'époque qu'on allait avoir le fonds Sastre qui allait nous aider. On l'avait budgété à une certaine ligne. Puisque vous êtes aux aguets sur tout et que vous savez tout, est-ce que vous pouvez me dire pour le fonds Sastre, du Conseil général ? Allez-y. Ah, vous ne savez pas. Je vais vous le dire : on a reçu zéro euro. Vous pouvez toujours aligner des chiffres, on n'a rien eu, Madame, au bout de 3 ans.

Mme TOUATI : Mais Monsieur Eroukhmanoff, c'est précisément...

M. EROUKHMANOFF : C'est pour vous dire qu'on ne peut pas inscrire en recettes... Attendez, je termine. On ne peut pas écrire en recettes des choses que l'on ne va jamais obtenir.

Mme TOUATI : C'est précisément ce que je vous demande.

M. EROUKHMANOFF : Mais c'est au bout de 3 ans que l'on a su cela, Madame. Il m'a fallu 3 années.

Mme TOUATI : Que tous les ans, à l'occasion du compte administratif, on ait un état avec : on a fait la demande, pas de réponse ou réponse...

M. EROUKHMANOFF : Mais il y a beaucoup d'espoir et il y a peu de réalisation.

Mme TOUATI : Pour que l'on ait une idée claire de ce que deviennent les demandes qu'on a faites ici, combien elles ont participé, combien on a obtenu, puisqu'on autorise le maire à demander la subvention la plus élevée. C'est cela, la formule dans les délibérations. C'est cela qui est intéressant. On ne vous demande pas de faire de la prévision, simplement de nous l'indiquer quand on a demandé une subvention et de nous informer si on n'a rien eu, comme pour la maison des sports, d'informer les Saint-Mandéens.

M. EROUKHMANOFF : Attendez, je vais terminer. Je voulais simplement vous dire qu'il a effectivement fallu 3 années pour savoir qu'on n'aurait rien, alors qu'on avait beaucoup d'espoir. Cela compte. C'est important. De la même manière, quand vous avez un poste, par exemple en recettes, vous allez vous dire que le Conseil général va financer une partie de l'avenue du général de Gaulle, ce qui est vrai. Il va vous amener 500 000 euros d'aide. Dans le même temps, on va vous dire : attention, pour les crèches, cette année, il n'y aura plus rien. Cela correspond à 800 000. Vous dites qu'il ne faut pas oublier qu'on a eu des subventions. Très

bien. Mais quand on nous dit après qu'on va nous minorer les postes des crèches, globalement, au total, effectivement, on n'a pas gagné dans cette affaire. Voilà ce que l'on pouvait dire.

Maintenant, on va peut-être passer au vote.

27 pour : M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

M. MACHIN : Merci. Je vais rappeler Monsieur le Maire pour la suite de notre Conseil.

M. le Maire : Merci, Monsieur le Président. Merci Monsieur l'adjoint chargé des finances. Je vous remercie, à toutes et à tous, d'avoir voté ce compte administratif qui témoigne de notre action pour l'année 2012. Je pense que nous avons une fois de plus été extrêmement performants pour répondre aux besoins de Saint-Mandé et des services aux Saints-Mandéens et que sur l'ensemble des prestations que nous avons fournies, les services sont toujours fort bien présents. Nous avons une santé financière qui se tient malgré quelques ennuis du style des emprunts toxiques, dont nous allons – je l'espère – sortir le plus vite possible, et des dotations de l'Etat qui diminuent ou qui nous chahutent quand elles nous arrivent avec un retard considérable, comme nous l'avons vu récemment.

Je voudrais vous remercier toutes et tous, les adjoints, les conseillers municipaux délégués, toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette gestion, tout le monde, toutes celles et tous ceux qui l'ont fait en l'année 2012, sans n'oublier personne, en particulier l'administration qui a participé pleinement à mettre en œuvre la politique de la ville de façon prudente, utile, précautionneuse et aussi très active.

Je pense que les travaux comme le val de Gaulle ou le gymnase Benzoni pour le sport, la continuité de l'application de la politique que nous menons pour l'entretien de nos bâtiments et faire en sorte que les services aux Saint-Mandéens soient le plus performant possible, nous permettent d'atteindre une certaine excellence de vie dans notre ville. Il y a des choses à améliorer, bien entendu. Nous allons continuer ensemble d'y travailler. Nous avons encore quelques mois et un budget que nous avons voté pour 2013, que nous mettons en application aujourd'hui tout en ayant déjà pris – vous l'avez vu dans les présentations de compte et nous allons le voir dans les délibérations prochaines – un certain nombre de mesures complémentaires, en particulier en matière de gestion financière.

Monsieur le Directeur général des services, nous dirons ensemble, demain, à l'ensemble de l'administration, tous nos remerciements et aux élus qui ont participé à cette gestion toute ma gratitude.

3. Décision d'affectation du résultat 2012 du compte administratif du budget de la commune

M. EROUKHMANOFF : A la clôture de l'exercice 2012, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	38 032 049,64 €
Recettes (b)	39 649 291,91 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 617 242,27 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	2 092 009,62 €
Résultat de clôture 2012 (e=c+d)	3 709 251,89 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	7 550 236,63 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	0,00 €
	Recettes totales (c=a+b)	7 550 236,63 €
	Dépenses N (d)	7 382 852,78 €
	Déficit N-1 investissement (e)	3 321 871,73 €
	Dépenses totales (f=d+e)	10 704 724,51 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-3 154 487,88 €
Restes à réaliser	Recettes	1 149 920,10 €
	Dépenses	630 261,20 €
	Solde (h)	519 658,90 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		-2 634 828,98 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2012		
Excédent de fonctionnement		3 709 251,89 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		-2 634 828,98 €
Solde global de clôture		1 074 422,91 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il vous est proposé d'approuver la décision d'affectation du résultat 2012 du Compte Administratif de la Commune conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2013		
Au compte 1068		2 634 828,98 €
Dotation complémentaire au compte 1068		333 443,00 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002		740 979,91 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001(dépenses)		3 154 487,88 €

Le Conseil Municipal a approuvé la décision d'affectation du résultat 2012 du compte administratif de la commune et propose :

- de conserver en report à nouveau 740 979,91 € (compte R002 du résultat de fonctionnement) et
- d'affecter 2 634 828,98 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul

DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

4. Décision modificative n°1 du budget primitif 2013 de la commune

M. EROUKHMANOFF : A l'issue de l'adoption du Compte Administratif et de l'affectation du résultat, il convient de reprendre ces éléments dans le budget de l'année.

De plus, à la fin du 1^{er} semestre 2013, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes.

Investissement
Dépenses

Nature	Décision
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 154 487,88
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 000,00
2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	8 014,00
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	240,00
2184 MOBILIER	-14 000,00
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-16 408,00
2313 CONSTRUCTIONS	-208 522,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-256 560,00
Total Dépenses DM	2 670 251,88
Total Dépenses Reports	630 261,20

Total

3 300 513,08

Investissement
Recettes

Nature	Décision
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 968 271,98
1641 EMPRUNTS EN EUROS	-817 679,00
Total Recettes DM	2 150 592,98
Total Recettes Reports	1 149 920,10

3 300 513,08

Résultat Investissement	0,00
--------------------------------	-------------

Fonctionnement
Dépenses

Nature	Décision
022 DEPENSES IMPREVUES	338 233,91
6042 ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	-8 014,00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-608,00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	14 000,00

6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	15 000,00
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	4 099,00
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	30 500,00
6748 AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	7 027,00
739115 PRELEVEMENT AU TITRE ART 55 DE LA LOI SRU	98 322,00
73925 FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES FISCALES COMMUNA	242 420,00
Total Dépenses	740 979,91

Fonctionnement
Recettes

Nature	Décision
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	740 979,91
Total Recettes	740 979,91

Résultat Fonctionnement	0,00
--------------------------------	-------------

Mme ARTHUR : Merci, Monsieur le Maire. J'ai vraiment des questions précises sur cette décision modificative, qui demandent des éclaircissements. Dans les dépenses de fonctionnement : frais d'affranchissement, +14 000 euros. Pourquoi ? 15 000 euros d'admission en non-valeur : on ne l'a même pas évoqué l'autre jour en commission finances. C'est quoi ? Vous nous dites dans le compte administratif qu'on ne paie plus de pénalité due à la loi SRU, parce que la surcharge foncière du logement social fait que l'on ne paie plus. Là, prélèvement au titre de la loi SRU : 98 000 dus à une erreur des services techniques, qui sera rattrapée. Cela veut dire quoi ? Que l'on nous remboursera ces 98 000 euros ?

M. le Maire : On paie 98 000 euros cette année, en 2013, pas en 2012.

Mme ARTHUR : On n'a pas payé en 2012 mais on va payer en 2013.

M. le Maire : Voilà.

Mme ARTHUR : A cause de la nouvelle loi.

M. le Maire : Non, parce qu'il y a eu (*inaudible*) facture.

Mme ARTHUR : Vous pouvez m'expliquer ? C'est quoi, cette erreur des services techniques qui fait qu'ils n'ont pas envoyé une note ? Je ne mets pas en cause, tout le monde fait des erreurs. C'est quand même une somme, 98 000 euros. 14 000 euros de frais d'affranchissement, 15 000 euros d'admission en non-valeur. Ces subventions de fonctionnement aux associations : 4 000 euros. Subventions exceptionnelles : 7 027 euros. C'est quoi ? Cela paraît en DM et pas du tout en prévisionnel.

M. le Maire : Madame Arthur, nous allons voir les différentes subventions exceptionnelles puisqu'elles ont été étudiées lors des différentes commissions. Naturellement, à un moment donné, il y a un ordonnancement des délibérations qui se fait. On passe d'abord par la décision modificative. Après, nous allons voir à qui nous attribuons ces 3 ou 4 subventions exceptionnelles, là, en l'occurrence, l'ACTEP, Dessine-moi un mouton et La Passerelle, une compensation d'un salaire pour le fonctionnement de l'association. Elles ont été vues dans les commissions donc, là, il n'y a rien à dire mais, peut-être, vous n'avez pas pu avoir le temps de venir.

Pour les frais d'affranchissement, il y a eu une erreur dans le budget primitif. La bibliothèque avait demandé du fonctionnement. Nous ne l'avons pas mis. Cela a été mis par erreur dans l'investissement. Nous faisons donc là un virement purement comptable, de façon à permettre à la bibliothèque de pouvoir assurer ses envois d'affranchissement. C'est bien cela ?

Mme ARTHUR : Cela correspond à l'annulation des 14 000 euros.

M. le Maire : Voilà, tout à fait, absolument, on enlève 14 000 euros d'un côté et ce que l'on a oublié, on l'avait oublié. Il y a eu une confusion.

En ce qui concerne l'histoire de la loi SRU, effectivement, c'est un dossier de permis de construire qui a mal été interprété entre la préfecture et nous. Si nous n'avons rien payé en 2012, nous pensions ne rien payer en 2013, c'est une certitude, du fait de ce dossier. Il y a donc une erreur administrative qui va être corrigée. Ce sera donc reporté. Naturellement, à un moment donné, nous allons le récupérer puisqu'on va investir ces 98 000 euros. Voilà. Vous voyez donc qu'il n'y a là rien de bien méchant.

Quant aux créances irrécouvrables, Madame Ollier pense qu'avec la crise économique et le chômage qui touchent de plus en plus de personnes, il y aura des créances irrécouvrables, hélas peut-être de plus en plus importantes. En conséquence de quoi, elle a demandé l'inscription supplémentaire par rapport aux années précédentes – on était effectivement de l'ordre de 10 000 ou 12 000 –, de monter à 25 000 pour nous préparer à un éventuel non-paiement des prestations que nous offrons. Je pense en particulier à tout ce qui est restauration, halte-garderie, centre de loisirs, crèche, puisque c'est surtout sur ces services-là que cela se porte.

M. MAHEROU : Merci, Monsieur le Maire. C'était pour savoir dans fonctionnement, dépenses, nature 022, ce qu'étaient les dépenses imprévues ?

M. EROUKHMANOFF : En fait, c'est une réserve que l'on se garde sous la main, dans la mesure où on sait qu'il va y avoir peut-être des postes qui vont avoir besoin de dépenses. Il n'y a rien de prévu actuellement. C'est pour certains services ne soient pas en difficulté s'il n'y a plus d'argent. Si voulez, c'est une dotation, une provision supplémentaire.

M. le Maire : Très bien. Madame Pallière, je crois, voulait poser des questions.

Mme PALLIERE : Je voulais dire que pour sa partie fonctionnement, cette DM est assez intéressante car elle reflète bien, Monsieur le Maire, la manière de gérer notre collectivité, dans un contexte dont personne ne peut ignorer la gravité. Tout cela n'est pas sans inquiéter si on veut bien faire un peu de prospective. Il est vrai que nous avons à faire face, pour les dépenses, à une augmentation de notre contribution au fonds de péréquation, de 242 420 euros. Vous vous êtes élevé contre cette ponction supplémentaire. Nous-mêmes l'avons qualifiée de hold-up, au regard des difficultés que cette décision inattendue va provoquer pour bon nombre de collectivités. Pourtant, il paraît toutefois utile pour le débat de rappeler que le principe de cette péréquation, qui devait dans sa mouture initiale atteindre 1 million d'euros au terme de 5 ans... Vous l'avez voté, Monsieur le Maire, en tant que député. Où est votre crédibilité aujourd'hui à sonner la révolte contre cette pénalité pour des finances de la ville ? Vous auriez dû, à l'époque, vous battre pour que les recettes économiques, qui sont si faibles à Saint-Mandé, soient prises en compte dans le mode de calcul retenu. A titre d'exemple, cette pénalité sera à terme supérieure au coût de fonctionnement d'un an du conservatoire. Je n'aurai pas la cruauté, pour vous-même et votre adjoint aux finances, d'insister sur le fait que nous sommes élevés contre la reprise de provision effectuée dans le budget de 2013. Cette provision aurait été bien utile aujourd'hui. Outre cette charge supplémentaire, vous prévoyez 338 233 euros de dépenses imprévues. Soit, mais de quoi s'agit-il ? Vous savez bien que ce que disent tous les Ministres qui sont venus à Saint-Mandé ces dernières années : la fête est finie. Alors comment financer ces nouvelles dépenses ? Nous aurions apprécié que vous recherchiez plutôt des économies pour les financer au moins partiellement. En fait, vous êtes allé, avec votre adjoint aux finances, vers la solution de facilité pour financer ces dépenses nouvelles en faisant appel aux résultats de fonctionnement reportés. Décidément, le contexte n'a aucune prise sur vous. On empile les dépenses et vogue la galère. J'ai bien peur que les leçons du passé, qui avaient conduit en début de mandature à un déficit de fonctionnement, n'aient pas été retenues.

Nous voterons donc contre la DM.

M. le Maire : Bien. Chère Madame Pallière, vous me rappelez que j'ai été député et je vous en remercie. C'est vrai que j'ai voté ce fonds car c'était une des compensations de la suppression de la taxe professionnelle, pour permettre la compétitivité de nos entreprises. En conséquence de quoi, effectivement, il y a eu un débat entre les élus de province, les élus dits ruraux et les élus des régions urbaines et périurbaines, qui a conduit, pour faire passer la réforme de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales qui visait à faire des économies par le biais de la création du Conseiller territorial, qui était à la fois Conseiller général et Conseiller territorial... En particulier, il y avait cette logique de faire en sorte que les entreprises françaises puissent avoir

une certaine compétitivité. Dans le contrat général, avec l'AMF, avec les associations de départements de France, de régions, il a donc été négocié ce fonds de compensation qui visait à atteindre 1 milliard sur 4 ou 5 ans, avec une progressivité qui avait été demandée lors du débat. C'est la loi de finances 2013 au budget et la loi de finances rectificative en juillet et septembre 2012. Je n'étais plus député, désolé, Madame Pallière, je vous le rappellerai dans d'autres lieux. C'est la loi de finances 2013 votée par le parlement qui a introduit de nouveaux paramètres de calcul du fonds de péréquation dont nous parlons, en particulier le paramètre du quotient individuel financier et fiscal par habitant. Ainsi, la ville de Saint-Mandé, qui a une Catégorie Socio Professionnelle (CSP) excessivement élevée, a naturellement eu son prélèvement accéléré en 2013. C'est un ratio qui intervient dans ce calcul et qui fait que nous payons environ 220 000 euros de plus.

L'ensemble des économies que nous avons souhaité faire a aussi été fait par une étude importante que nous avons d'ailleurs lancée du temps de Monsieur Montagnon, au départ du budget primitif, où nous avons envisagé 1 900 000 euros d'emprunts, nous avons fait un certain nombre de... Petit à petit, par regard avec la volonté d'avoir un budget utile et précautionneux, nous avons réduit l'ensemble des dépenses et, par définition, nous avons fait des réserves.

Je vous le rappelle, le fonds de péréquation est une dépense maintenant obligatoire. Il ne correspond pas à un risque exceptionnel. C'est souvent cela, la provision. C'est pour répondre à un risque exceptionnel. Si nous avons fait des dépenses imprévues, c'est donc aussi pour préparer l'avenir, dans la mesure où la crise économique, la crise budgétaire et financière de l'Etat est telle que nous préférons prendre des précautions pour préparer la fin de l'année 2013 et l'année 2014. Nous avons d'ailleurs vu dans la discussion que les mesures économiques que nous avons prises nous permettraient éventuellement, pour la troisième année consécutive, de ne pas emprunter. Nous sommes donc plutôt dans la bonne voie que vous me demandiez de faire. Je crois que nous sommes une fois de plus ensemble, comme nous l'avons été pendant les 15 dernières années.

Voilà ce que je peux dire sur cette DM. Si Monsieur l'adjoint chargé des finances veut rajouter quelque chose ? Non, il n'y a pas spécialement de choses à dire. Les dépenses sont essentiellement basées sur les titres annulés, on l'a vu. Sur les subventions de fonctionnement aux associations, c'est dérisoire. C'est essentiellement le prélèvement SRU, le fonds de péréquation, qui engage ces éléments. Nous le regrettons comme vous mais j'espère et je souhaite que nous puissions très vite sortir, comme toutes les communes touchées par ce prélèvement. Ce qui nous a gênés aussi, ce qui a fait que nous avons réagi, Madame Pallière, c'est que l'ensemble des maires ont appris, le 10 ou le 15 avril, ce prélèvement supplémentaire. Même l'excellent Président de la commission des finances a cosigné la lettre, que je vous ai fait envoyer, pour dire au Préfet que c'était insensé que l'Etat fasse voter des budgets quelque part insincères puisqu'il y avait des prélèvements dont ils ne nous avaient pas avertis, d'où la réponse que nous apportons aujourd'hui. Je dois même dire, Madame Pallière, que le 13 juin, le préfet a signé la notification du prélèvement supplémentaire de 220 140 euros, je crois, dans ces eaux-là, et que nous n'avons reçu la lettre que le 24 juin, c'est-à-dire hier. Vous voyez donc que par moment, l'Etat se préoccupe peu d'un regard sérieux quant à la gestion des collectivités locales. Il nous a quand même bien plombés dans cette affaire. Enfin, grâce aux économies que nous avons trouvées, à une gestion plus prudente, à un report d'investissement, nous avons pu répondre à ce prélèvement supplémentaire. Voilà ce que je voulais dire avant de mettre cette délibération aux voix.

M. MEDINA : Juste une précision : je ne prendrai pas part au vote du fait qu'il y a une subvention qui est votée pour l'association Dessine-moi un mouton, dont je suis Trésorier.

Le Conseil Municipal a approuvé la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2013 de la Commune.

22 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIÉRI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 contres : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

1 ne prend pas part au vote :M. Marc MEDINA

5. Compte financier 2012 du receveur municipal du budget annexe de l'assainissement

M. MEDINA : A l'instar du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour la Ville, il convient d'approuver le compte administratif du budget assainissement et son équivalent chez le receveur : le compte financier. Ces deux documents retracent l'ensemble des mouvements comptables pour le budget d'assainissement au titre de l'année 2012. Le compte financier ne fait pas l'objet d'un vote. Il permet aux conseillers municipaux de voter ensuite le compte administratif en tant qu'il est identique au compte financier.

Au global, le compte financier fait apparaître les résultats suivants :

RESULTAT DE CLOTURE Compte financier 2011 :

✓ Investissement :	- 265 670, 75 euros
✓ Fonctionnement :	1 488 849, 14 euros.
✓ Résultat :	1 223 178, 39 euros.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 PAR SECTION :

✓ Investissement :	
- Dépenses :	444 052, 76 euros.
- Recettes :	620 257, 01 euros.
- Résultat :	176 204, 25 euros.

✓ Fonctionnement :	
- Dépenses :	93 566, 65 euros.
- Recettes :	298 048, 51 euros.
- Résultat :	204 481, 86 euros.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2012 : 380 686, 11 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte financier 2012

(résultats 2011+2012)

✓ Investissement :	- 89 466, 50 euros
✓ Fonctionnement :	1 427 660, 28 euros.
Résultat :	1 338 193, 78 euros.

Le Conseil Municipal a adopté le Compte financier 2012 du Receveur Municipal du budget annexe de l'Assainissement comme suit :

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

6. Compte administratif 2012 du budget annexe de l'assainissement

M. MEDINA : En vue du vote du compte administratif du budget annexe de l'assainissement, je vous rappelle les principales charges et produits liquidés.

Au sein de la section d'investissement, les travaux effectués sont ceux prévus dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'assainissement. Ainsi, des travaux de curage et de remplacement de conduite ont été effectués dans les rues suivantes :

- Rue de Lagny
- Rues Quihou / Vallées
- Rue Sacrot
- Rues Cailletet / Mongenot
- Travaux en regard, voies diverses

Les autres dépenses concernent le remboursement du capital.

Les recettes sont constituées des dotations aux amortissements, du FCTVA, de l'emprunt à taux zéro et de la subvention de l'agence de l'eau.

Au sein de la section de fonctionnement, les dépenses concernent la consommation d'eau, les frais d'entretien et de curage du réseau, les frais de recouvrement de la redevance d'assainissement et des dotations aux amortissements.

Les recettes sont constituées de la redevance d'assainissement

Au global, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

RESULTAT DE CLOTURE Compte administratif 2011 :

✓ Investissement :	- 265 670, 75 euros.
✓ Fonctionnement :	1 488 849, 14 euros.
✓ Résultat :	1 223 178, 39 euros.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 PAR SECTION :

✓ Investissement :	
- Dépenses :	444 052, 76 euros.
- Recettes :	620 257, 01 euros.
- Résultat :	176 204, 25 euros.

✓ Fonctionnement :	
- Dépenses :	93 566, 65 euros.
- Recettes :	298 048, 51 euros.
- Résultat :	204 481, 86 euros.

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2012 : 380 686, 11 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte administratif 2012 :

(résultats 2011+2012)

✓ Investissement :	- 89 466, 50 euros.
✓ Fonctionnement :	1 427 660, 28 euros.
✓ Résultat :	1 338 193, 78 euros.

M. le Maire : Merci, Monsieur le rapporteur. Important dossier que celui de l'assainissement. On n'y pense pas souvent mais tout ce qu'il se passe au-dessous de notre ville est absolument nécessaire. Le travail que nous faisons avec le Conseil général est très important, d'abord les études, maintenant la réalisation, la rénovation des égouts qui le nécessitent.

Le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif 2012 du Budget Assainissement.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

7. Décision d'affectation du résultat 2012 du compte administratif du budget annexe de l'assainissement

M. MEDINA : A la clôture de l'exercice 2012, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	93 566,65 €
Recettes (b)	298 048,51 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	204 481,86 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 223 178,39 €
Résultat de clôture 2012 (e=c+d)	1 427 660,25 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	620 257,01 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	
	Recettes totales (c=a+b)	620 257,01 €
	Dépenses N (d)	444 052,76 €
	Déficit N-1 investissement (e)	265 670,75 €
	Dépenses totales (f=d+e)	709 723,51 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-89 466,50 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	15 069,84 €
	Solde (h)	-15 069,84 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		-104 536,34 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2012		
Excédent de fonctionnement		1 427 660,25 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		-104 536,34 €
Solde global de clôture		1 323 123,91 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 104 536,34 €. Par

ailleurs, il est nécessaire de corriger une erreur concernant l'affectation du résultat 2011 sur l'exercice 2012.

En effet, bien que la délibération relative au compte administratif 2011 fasse ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 265 670,75 €, il avait été voté une affectation de 265 670,72 €.

Il faut par conséquent corriger ce delta par une affectation supplémentaire de 3 centimes d'euros cette année.

Ainsi, il vous est proposé d'affecter la somme de 104 536,37 €. De plus, la section d'investissement du budget 2013 fait apparaître un besoin de financement de 264 946,51 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une affectation complémentaire de ce montant afin de ne pas recourir à l'emprunt.

Affectation sur 2013		
Au compte 1068		104 536,37 €
Dotation complémentaire au compte 1068		264 946,51 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002		1 058 177,37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001(dépenses)		89 466,50 €

Mme ARTHUR : Ce n'est pas une question, c'est juste une remarque. Cela fait des années que l'on vote ce budget annexe. Il y a toujours un gros excédent. C'est toujours un gros excédent qui a été constitué en prévision des travaux, qui sont d'ailleurs en cours. Nous avons la liste des rues dans lesquelles se déroulent les travaux d'assainissement. Je voudrais juste réagir sur une phrase qu'a dite Monsieur Médina et qui est dans la note. Il faut approuver une affectation complémentaire, de 264 000 euros, de ce montant afin de ne pas avoir recours à l'emprunt. Heureusement... On ne va pas recourir à l'emprunt avec 1 million 300 et quelques mille. C'est pour cela que l'on a fait ce capital. Heureusement qu'il n'est pas question de recourir à l'emprunt.

M. le Maire : Bien. C'était une précision d'explication, Madame Arthur, mais vous avez raison de le souligner.

Le Conseil Municipal a approuvé la décision d'affectation du résultat 2012 du Compte Administratif du budget Assainissement et propose :

- de conserver en report à nouveau 1 058 177,37 € (compte R002) du résultat de fonctionnement,
- d'affecter 104 536,37 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

8. Décision modificative n°1 du budget annexe 2013 de l'assainissement

M. MEDINA : A l'issue de l'adoption du Compte Administratif et de l'affectation du résultat, il convient de reprendre ces éléments dans le budget de l'année.

De plus, à la fin du 1^{er} semestre 2013, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes.

Investissement

Dépenses

Nature	Décision
001 EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE INVEST.	89 466,50
020 DEPENSES IMPREVUES	0,03
2315 IMMOBILISATIONS EN COURS	264 946,51
Total Dépenses DM	354 413,04
total Dépenses Reports	15 069,84

Total **369 482,88**

Investissement

Recettes

Nature	Décision
1068 RESERVES : EXCEDENTS DE FONCTION CAPITALISES	369 482,88
Total Recettes	369 482,88

Résultat Investissement	0,00
--------------------------------	-------------

Fonctionnement

Dépenses

Nature	Décision
Total Dépenses	0,00

Fonctionnement

Recettes

Nature	Décision
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FONCT.	1 058 177,37
Total Recettes	1 058 177,37

Résultat Fonctionnement	1 058 177,37
--------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal a approuvé la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe 2013 de l'Assainissement :

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

9. Régularisation de l'attribution de deux Chèque Initiatives Jeunes

Mme MARGHIERI : Deux « chèques initiatives » d'un montant unitaire de 770 euros ont été attribués en 2013 à deux jeunes Saint-Mandéens dans le cadre d'un projet humanitaire et d'un projet artistique.

- Le premier prévoit la participation à un projet humanitaire, au mois d'août, dans un centre pour lépreux et sidéens, en Inde.
- Le second concernait la réalisation d'un court métrage intitulé « AMOK ».

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame Pallière et Madame Touati.

Mme PALLIERE : Nous avons été vraiment surpris d'apprendre en commission finances que les chèques avaient déjà été attribués, sans même que le problème n'ait été évoqué en commission famille. La réponse nous a été faite que les jeunes étaient très méritants, beaucoup plus que certains par le passé, mais personne n'a su nous dire pourquoi cette commission ne s'était pas tenue ni comment le nouveau jury avait été choisi. Nous ne mettons pas en doute le mérite des deux jeunes, ni la perspicacité de Madame Marghieri. Par contre, nous nous élevons contre le fait qu'on ne respecte pas les procédures votées en Conseil municipal. Après maintes protestations, nous avons reçu vendredi soir à 19 heures 30 un mail invitant à une commission de régularisation, tout à l'heure – c'est presque comique –, avec une explication disant que l'attribution s'était faite dans l'urgence, la demande ayant été faite le 28 février. Le 28 février, la commission famille existait et il était facile de la réunir. Nous voterons pour. De toute façon, les deux chèques sont déjà attribués et il serait dommage que cette pagaille pénalise deux jeunes qui n'y sont pour rien.

M. le Maire : Merci, Madame Pallière. Je vous répondrai après. Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention va exactement dans le même sens. Il y a des procédures. Evidemment, cela porte sur une petite somme, 770 euros multipliés par 2, mais on l'a souligné tout à l'heure : petites économies. Et dans les petites économies, il y a le respect des procédures et, tout simplement, de la transparence, dans une démocratie. On s'est donné des règles. Il y a une commission. Elle doit être réunie, sinon c'est la porte ouverte à n'importe quoi et tout le monde peut faire ce qu'il veut dans son coin. Personnellement, je suis très attachée au respect des procédures. Je crois que c'est un gage de transparence et de démocratie. Je voterai contre parce qu'en plus, présentement, je n'ai aucun... Ce n'est pas tourné contre les projets en eux-mêmes mais je n'ai aucun élément de référence, que ce qui est indiqué sur la note de synthèse.

M. le Maire : Bien, Madame Touati, Madame Pallière. Madame Arthur, je vous en prie.

Mme ARTHUR : C'est juste une demande complémentaire. Ce chèque initiatives jeunes fait suite au chèque éducation qui récompensait aussi des jeunes méritants il y a une dizaine d'années. Il était à l'époque de 500 euros. A quel moment le montant a-t-il été porté à 770 euros. Je ne me souviens pas d'une délibération en Conseil municipal où le montant... Si ? Je ne me souviens pas de délibérations où le montant était augmenté. Je ne m'en souviens pas, cela ne veut pas dire que...

M. le Maire : Madame Arthur, le montant a été augmenté lors d'une délibération.

Je voudrais répondre sur ce côté Clochemerle, parce que l'ensemble du Conseil est extrêmement transparent et nous travaillons dans des conditions tout à fait saines. Je voudrais quand même rappeler que nous avons eu une dissidence par un groupe, qui a quitté la majorité municipale, que dans un souci de faire parler et de donner la parole à ce groupe, nous – la majorité municipale – avons voulu réformer les commissions municipales. Madame Touati, en excellente juriste que vous êtes, vous avez souligné qu'il y avait des jurisprudences, qu'il fallait peut-être faire attention. C'est par votre intervention qu'il y a eu le refus de passer et de refaire les commissions pour faire en sorte que le nouveau groupe puisse être normalement réaffecté dans l'ensemble des commissions et que nous puissions avoir des commissions qui fonctionnent en fonction des groupes nouveaux. Vous avez attiré notre attention sur la jurisprudence. J'ai retiré de l'ordre du jour ces quelques délibérations qui consistaient à refaire ces commissions. J'ai saisi le Ministre de l'Intérieur, qui a d'abord mis deux mois pour me dire qu'il avait bien reçu ma lettre et deux mois ensuite, en bon administratif qu'il est, pour répondre et dire qu'il ne fallait pas changer les choses.

Nous avons ces deux jeunes mais, entre-temps, nous avons réélu des adjoints. Le règlement intérieur du chèque initiatives prévoit que deux personnes du jury pouvaient se réunir. Nous avons été trop vite, je l'accorde bien volontiers, pour faire en sorte de ne pas bloquer ces jeunes qui allaient toucher 700 euros pour faire leurs projets, qui ont été réétudiés ce soir puisque lors de la commission du 17 juin, il avait été souligné ce problème. J'ai donc décidé – c'est mon rôle – de refaire la commission. Voilà, c'est simplement un ajustement de perturbation qui a été apporté. Vous savez très bien, Madame Touati, que l'ensemble du Conseil se réunit fort bien et que l'ensemble des délibérations et des rapports ont une communication beaucoup plus importante par rapport à beaucoup d'autres communes. Tout cela est un peu Clochemerle mais, puisque vous l'avez dit, nous avons eu la commission, elle a donné un avis favorable à 3 voix. C'est bien cela, Madame la Présidente ? Merci, Madame Crocheton, qui a présidé la commission tout à l'heure. Nous allons donc passer au vote concernant cette délibération.

Monsieur Mahérou, vous n'avez pas demandé la parole mais je vous la passe exceptionnellement. Allez-y.

M. MAHEROU : C'est gentil, Monsieur le Maire. Je n'ai pas de problème, je vais voter pour. Je ne connais pas ces jeunes mais je peux bien les aider. Sur l'air de galéjade, je trouve qu'avec votre réponse, en bon rugbyman que je suis, vous tapez facilement en touche, Monsieur le Maire.

M. le Maire : C'est quand même une réalité. Il y a un groupe qui s'est constitué, qui a perturbé l'ensemble du Conseil municipal, pour ne pas employer un autre mot.

Le Conseil Municipal a approuvé la régularisation de deux « chèques initiatives » d'un montant unitaire de 770 euros attribués en 2013 à deux jeunes Saint-Mandéens dans le cadre d'un projet humanitaire et d'un projet artistique.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Michel MAHEROU

2 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS

2 abstentions : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

10. Régularisation de la subvention de la ville de Saint-Mandé pour l'année 2012 à la Plate Forme Val-de-Marne Actif pour l'Initiative

Mme DUSSUD : Un prêt d'honneur a été attribué à un commerçant Saint-Mandéen (Oh' p'tits Terroirs, charcutier-traiteur) par la Plate-Forme Val-de-Marne Actif pour l'Initiative (VMAPI) dans le cadre de son activité 2012. Cependant, la participation pour 2012 de la commune au profit de cette association n'a pas été suivie du paiement de la cotisation, soit 4 099 euros (0,18 cts/habitant).

Si Monsieur le Maire m'y autorise je voudrais juste dire que nous avons toujours payé cette adhésion à la Plateforme de l'initiative locale devenue maintenant VMAPI, que nous avons un certain nombre de commerçants qui ont bénéficié de ces prêts d'honneur.

Le passé est intéressant mais c'est surtout le présent et l'avenir qui le sont encore plus ; nous avons 3 dossiers à l'étude.

M. le Maire : Qui est pour ? Y a-t-il des questions ? Pardonnez-moi. Monsieur Montagnon, je vous en prie.

M. MONTAGNON : Il me semble que nous avons eu un grand débat au moment du budget. On avait été hésitant. Là, du coup, il nous apporte une aide donc je pense qu'il est normal que l'on verse cette subvention. Mais je me souviens effectivement du débat très long que nous avons eu.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement de la subvention d'un montant de 4 099 euros (0,18 cts/habitant) au profit de l'association la Plateforme Val de Marne Actif pour l'initiative (VMAPI) pour l'attribution

du prêt d'honneur au commerçant Saint-Mandéen (Oh' p'tits Terroirs, charcutier-traiteur) dans le cadre de son activité 2012.

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la « Passerelle »

M. DESVAUX : L'association « La Passerelle » a sollicité une aide exceptionnelle d'un montant de 5 940 euros. Cette association propose aux personnes du Bel-Age (230 adhérents à ce jour) des activités quasi-quotidiennes, y compris les mois d'été et pendant les fêtes de fin d'année. Son activité est en pleine croissance depuis plusieurs années.

Compte tenu de l'importance de l'association au sein de la vie locale, il est nécessaire que la Ville de Saint-Mandé participe par le biais de cette subvention exceptionnelle.

M. le Maire : Je voudrais dire très simplement qu'on ne peut que se réjouir du succès de La Passerelle, que nous avons voulu créer en 2002 et qui a pris un essor considérable. Il va peut-être falloir voir l'année prochaine, puisqu'on rembourse quelqu'un, pour que ce soit peut-être dans la subvention générale de l'association, ce serait plus cohérent vis-à-vis même des autres associations que ce biais de remboursement de charges. Il va falloir voir cela, Monsieur Nectoux et Monsieur l'adjoint chargé des finances : recevoir le Président ou le bureau de l'association pour mettre cela au point.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Passerelle » d'un montant de 5 940 euros.

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte d'Etudes et de Projets de l'Est Parisien (ACTEP)

Mme FOUGEROLE : Par courrier en date du 7 mars 2013, l'A.C.T.E.P. a sollicité ses communes membres pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 euros afin de participer au salon de la ville nouvelle, organisé par l'A.M.I.F., qui s'est tenu du 09 au 11 avril 2013.

A titre de régularisation, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

Mme ARTHUR : Cette subvention ACTEP est de 800 euros. Vous allez me dire que ce n'est pas grand-chose mais, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, les petites économies peuvent aussi changer un budget. On verse déjà une subvention initiale à l'ACTEP, en tant que ville de Saint-Mandé. Là, c'est une subvention exceptionnelle pour l'organisation du salon de la ville nouvelle. Ce salon de la ville nouvelle, je suppose qu'il était déjà prévu dans le budget de l'ACTEP. Pourquoi réclamer maintenant une subvention supplémentaire de 800 euros à Saint-Mandé ? Il faut multiplier cela par le nombre de communes de l'ACTEP. Je ne comprends donc pas comment l'ACTEP fait ses budgets prévisionnels et comptait payer son salon de la ville nouvelle sans recours aux subventions exceptionnelles.

M. le Maire : Madame Arthur, tout simplement, vous savez que tout récemment, l'ACTEP s'est transformé d'une association loi 1901 en syndicat mixte ouvert. Elle avait donc un budget prévisionnel dans lequel il y avait un certain nombre d'activités qui avaient été prévues. Naturellement, lorsque nous nous sommes transformés en syndicat mixte ouvert, il y a un certain nombre de dispositions nouvelles qui ont été prises et, naturellement, la participation à la MIF. En plus, nous sommes passés d'une comptabilité privée, traditionnelle, à une comptabilité publique. Il y avait donc un certain nombre de postes budgétaires assez stricts et sur lesquels nous devons nous inscrire. Le syndicat a recherché une banque pour créer une ligne de trésorerie. Il y avait ce manque sur ces fonds propres. On a donc fonctionné en même temps sur ces fonds propres. Il fallait donc pouvoir réajuster l'ensemble. Voilà, c'est tout cela qui fait que notre ACTEP qui fonctionne bien, qui fait un travail tout à fait remarquable... Je rappelle le soutien à Orbival, la ligne rouge, maintenant la ligne 15, le travail sur la ligne 14, la ligne orange, le prolongement de la ligne 1 du métro, etc. L'idée de transformer l'A4 en avenue métropolitaine, c'est l'ACTEP. Vous savez que c'est en cours d'étude, en autoroute apaisée, ce qui est un projet géant. Le lycée international, qui est en cours de construction à Noisy-le-Grand et Bry-sur-Marne, la requalification de la RN34, tout cela, ce sont des sujets extrêmement importants. L'accélération d'une réflexion sur un projet d'intercommunalité, du fait du projet métropolitain qui est en cours, comme je l'ai expliqué, nous sommes passés dessus, nous sommes en train de l'étudier. J'espère que nous pourrons sortir quelque chose

d'intelligent, l'ensemble des maires ayant donné leur feu vert à cette étude, avec plus ou moins de réticence. Je pense donc vous avoir donné des explications.

Mme PALLIERE : Je pense que l'ensemble du Conseil municipal sera intéressé par le fait d'avoir un rapport d'activité de l'ACTEP. On n'en a jamais eu, je pense.

M. le Maire : Je le demanderai et je vous l'enverrai.

Mme PALLIERE : Je pense que cela doit exister.

M. le Maire : Oui, bien sûr, sans problème. Il y a une brochure qui est envoyée régulièrement, qui est tirée tous les ans, sur un certain nombre d'activités. N'ayant pas les moyens de gros syndicats, l'ACTEP ne l'envoie peut-être pas à tous les élus. Je le suggérerai. Merci, Madame Pallière, de cette suggestion.

Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros au Syndicat Mixte d'Etudes et de Projets de l'Est Parisien.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Michel MAHEROU

4 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association au souvenir Français

M. MACHIN : Dans le cadre du projet de création d'une stèle des fusillés d'août 44 au Château de Vincennes, une convention est en cours de rédaction par la Préfecture de Police et devra être signée par les parties prenantes : Préfecture de Police, Monuments Nationaux, Souvenir Français et les communes de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois.

Les travaux sont estimés à 11 200 € HT, le dépavage, l'excavation et la réalisation d'une dalle béton seront réalisés par la ville de Vincennes.

Le Souvenir Français réglera les travaux après avoir reçu les fonds (3 000 € par chaque commune et le complément par la Préfecture de Police). La stèle sera ensuite rétrocédée à l'association des anciens combattants de la Préfecture de Police qui en assurera l'entretien.

La fabrication de la stèle a commencé à la mi-mai afin de pouvoir procéder à son inauguration, en présence du Préfet de Police qui a donné son accord, pour les cérémonies de la Libération en août.

Il convient de procéder au versement de la quote-part de la ville de Saint-Mandé.

M. le Maire : Merci, cher Guy Machin. Y a-t-il des questions ? Madame Arthur, Monsieur Mahérou, je vous en prie.

Mme ARTHUR : Monsieur le Maire, je repose la question que j'ai posée en commission finances l'autre jour. Ce n'est pas sur le fond mais c'est sur la participation de la ville de Saint-Mandé, puisque ce sont les trois communes de Vincennes, Fontenay et Saint-Mandé qui financent cette stèle. Je voudrais savoir pourquoi la ville de Saint-Mandé paie autant que la ville de Vincennes ou de Fontenay qui ont des budgets beaucoup plus importants que Saint-Mandé. Quand on parle de quote-part, cela suppose une notion de proportionnalité.

M. le Maire : Merci, Madame Arthur. Monsieur Mahérou ?

M. MAHEROU : Merci Monsieur le Maire. C'est juste pour rappeler que je voterai bien entendu pour et que je suis le porte-drapeau du comité du Souvenir français de Saint-Mandé depuis 4 ans.

M. le Maire : Merci beaucoup, Monsieur Mahérou, de votre engagement civique.

Madame Arthur, c'est un vieux dossier qui a enfin vu sa fin. Nous avons travaillé cela avec le Souvenir français au niveau national, avec le contrôleur général Delbauffe, qui avait pris en charge cette restauration qui était une nécessité vis-à-vis du château, vis-à-vis de toutes les manifestations et cérémonies patriotiques ou culturelles qui avaient lieu dans ce bel ensemble. Cela laissait une trace vraiment extrêmement désagréable et de laxisme par rapport à ces hommes et à ces femmes qui ont donné leur vie pour la liberté de notre pays. La répartition s'est faite parce que le Souvenir français l'a proposé comme cela et que, je dois vous l'avouer, Madame, personne ne l'a contesté. Tout simplement, on l'a pris. D'habitude, c'est vrai qu'on fait un prorata au nombre d'habitants. Là, le Souvenir français nous a écrit. La préfecture de police a pris sa quote-part. Nous l'avons fait. C'étaient des hommes et des femmes de Saint-Mandé, de Vincennes, de Fontenay. C'étaient essentiellement des policiers, je le rappelle, qui ont été fusillés le 24 août ou le 25 août – vous pardonnerez ma mémoire – 1944, par une rafle à la suite des combats. D'ailleurs, c'est toute la logique des combats de la Tourelle, etc., qui ont fait une trentaine de morts en plus, je vous le rappelle, dans notre commune.

Il n'y a donc pas d'explication, entre guillemets, rationnelle. C'est simplement une proposition qui nous a été faite. Les trois maires l'ont acceptée. Mais le geste est important. Le château de Vincennes est une référence historique et ces hommes et femmes qui ont été fusillés par les nazis devaient naturellement avoir leur nom et leur mémoire réhabilités. On ne pouvait pas laisser cette plaque souillée telle qu'elle l'était depuis pas mal d'années. Merci d'avoir souligné cet élément important, d'avoir posé des questions permettant de rappeler et de faire hommage à ces hommes et à ces femmes qui ont été tués. Je n'ai pas d'explication autre que cette simple proposition du Président du Souvenir français au niveau national.

Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € dans le cadre du projet de création d'une stèle des fusillés d'août 1944 au Château de Vincennes au profit de l'association « Au souvenir français ».

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Michel MAHEROU

4 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

14. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association « Aux amis collectionneurs de Saint-Mandé » pour l'exploitation du marché aux vieux papiers

M. NECTOUX : Le partenariat entre la Ville et l'association « Aux Amis Collectionneurs de Saint-Mandé » pour l'exploitation du marché aux vieux papiers arrive à son terme le 30 juin prochain.

Cette convention, d'une durée initiale d'un an, avait été signée afin d'assurer la continuité du marché aux vieux papiers durant la procédure de délégation de service public, destinée à assurer la pérennité du marché aux vieux papiers.

La procédure de délégation de service public étant encore en cours, il est nécessaire de prolonger la convention d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'association "Aux Amis Collectionneurs de Saint-Mandé" pour l'exploitation du marché aux vieux papiers qui arrive à son terme le 30 juin prochain pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

15. Approbation du règlement de voirie applicable au 1^{er} juillet 2013

Mme CROCHETON : La ville de Saint Mandé est compétente en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie.

Conformément à l'article R141-14 du code de la voirie routière, un règlement de voirie prévoit les modalités d'exécution des travaux sur le domaine public routier.

Il précise ainsi les conditions administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles un tiers peut occuper ce domaine public, notamment pour y faire des travaux.

Dans le but d'assurer une bonne conservation de son domaine public routier, la ville de Saint Mandé a souhaité refondre son règlement de voirie, en vue de répondre aux objectifs suivants :

- Protéger les voiries récentes d'interventions non-programmées,
- Réorganiser le document afin d'en faciliter la lecture,
- Séparer les éléments réglementaires et techniques, pour s'adapter aux évolutions techniques.

Le règlement de voirie est désormais organisé suivant la chronologie d'une opération :

- Le cadre juridique,
- L'occupation du domaine public,
- Les aménagements pour le compte de tiers,
- Les modalités d'exécution des interventions sur le domaine public,
- Les réfections des tranchées.

Le projet de règlement de voirie a été soumis, conformément à l'article R141-14 du code de la voirie routière, à l'avis de la Commission Consultative pour la révision du règlement de voirie, créée par délibération en date 18 décembre 2012.

Cette Commission, réunie le 24 mai 2013, a approuvé à la majorité des présents le projet présenté.

M. le Maire : Merci, Madame l'adjointe au maire. Avant de passer éventuellement la parole aux questions, je voudrais vous remercier du travail que vous avez accompli avec l'ensemble de la commission que nous avons nommée il y a quelques mois. Je pense que c'est un élément important. Nous n'avons pas de règlement de voirie ou, du moins, de vieux documents. Nous avons là un document de qualité. Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Juste une observation, Monsieur le Maire. J'ai participé à cette commission qui était très intéressante, d'autant qu'il y avait les entreprises et les occupants de droit, dont EDF, avec un service juridique qui était vraiment très pointu. Je l'avais demandé à la fin de la commission, je regrette de ne pas avoir eu la mouture finale de ce règlement plus tôt que ce soir. C'était un peu dans l'ensemble des remarques qu'on a précédemment faites concernant la tardiveté de la communication des documents.

M. le Maire : Vous avez eu la commission dans la note de synthèse. Il y a simplement une phrase qui a été rajoutée à l'article 11.1 : cette disposition ne s'applique pas aux occupants de droit mais ceux-ci pourront trouver, à l'issue de réunions de concertation avec la ville, préalables aux débuts des travaux, des solutions pour s'y confirmer. Cela répond justement à la puissance d'intervention de leur service juridique et des jurisprudences qui sont les leurs. Mais nous avons quand même tenu à marquer le coup. J'ai rencontré le Directeur d'ERDF et celui de GRDF pour leur faire justement comprendre qu'eux-mêmes ne pouvaient pas continuer à confier des tâches à des entreprises qu'ils ne contrôlaient pas. C'est cela, le problème majeur. Qu'ils fassent les travaux, on ne le conteste aucunement mais il n'y a aucun suivi derrière, ce qui fait qu'aux mois de novembre-décembre, avec les intempéries en plus, nous avons une trentaine de trous dans Saint-Mandé. C'était extrêmement désagréable, en particulier pour certains avec plus de 6 à 7 mois. Il n'y a vraiment aucun suivi là. Ce travail a été aussi de leur faire prendre conscience de leur responsabilité et du fait qu'ils pourraient mieux contrôler les entreprises auxquelles ils confient, dans le cadre de leur marché public, ces travaux, en notre nom, en ayant un suivi, pour qu'après, lorsque les éléments techniques sont mis en œuvre – séchage, etc. –, on puisse avoir des trottoirs qui retrouvent une vie normale. C'est donc la raison. Mais vous l'aviez eu dans votre note de synthèse. Vous avez donc reçu tout cela en temps et en heure, Madame Touati.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement voirie applicable au 1^{er} juillet 2013.

Merci encore, Florence Crocheton, de ce travail.

M. le Maire : Merci, mes chers collègues, c'est un outil précieux que nous venons de voter.

16. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de financement relative aux études sur la résorption des Points Noirs Bruit (PNB) à Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay et son avenant n°1

Mme CROCHETON : Une partie de notre commune est soumise à des niveaux de bruits ferroviaires importants, liés notamment à la présence du RER A.

Afin de résoudre les zones de bruit aux abords des tranchées du RER A entre Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois, un premier programme a été lancé en 2004. Il prévoyait la réalisation des protections phoniques en trois phases :

1^{ère} phase : couverture totale sur quatre zones d'appareils de voie (aiguillages) d'environ 100 m chacune. Ces appareils, situés en voies principales, sont les points les plus sensibles pour les riverains.

2^{ème} phase : couverture partielle au-dessus des talus et écrans lourds compatibles avec une couverture totale future.

3^{ème} phase : mise en place d'écrans acoustiques dans les zones semi enterrées.

A ce jour, seule la phase 1 a été réalisée. Les travaux effectués entre 2004 et 2006 ont permis de supprimer définitivement les Points Noirs du Bruit (PNB) sur la section Saint-Mandé - Vincennes-Est.

Concernant les phases 2 et 3, les études de faisabilité d'installation des protections phoniques ont été menées en 2009. Elles ont permis de confirmer l'impact positif des travaux réalisés en phase 1 et de localiser d'autres points du bruit, nécessitant la mise en place de mesures de protection. Ces études ont également démontré que les mesures proposées initialement pour les phases 2 et 3 étaient parfois inadaptées ou insuffisantes.

C'est pourquoi, le Conseil Régional a décidé de lancer, sous maîtrise d'ouvrage de la RATP, des études d'Avant Projet afin de préciser les mesures à prendre, leur impact et leur coût.

Le coût total de ces études a été estimé à 1 627 400 €. Le Conseil Régional a décidé de les subventionner au taux plafond de 50%.

Le complément au financement de la Région devait être apporté à la fois par les collectivités locales (Département du Val de Marne, Commune de Saint Mandé, Commune de Vincennes et Commune de Fontenay-sous-Bois) et par le maître d'ouvrage RATP (25%).

Toutefois, si sur la section entre Vincennes-Ouest - Fontenay-sous-Bois, concernée par les PNB, les études et travaux peuvent être financés par la Région, il n'en va pas de même sur la section Saint-Mandé - Vincennes.

C'est pourquoi, il a été demandé de modifier la convention évoquée par avenant et de lancer les différents niveaux d'études sur les deux sections.

Ainsi, la section Saint-Mandé - Vincennes-Ouest sera concernée par une étude de faisabilité de murs/casquettes avec un traitement des façades complémentaire pour un montant total estimé à 127 400 €.

La section Vincennes-Est - Fontenay-sous-Bois sera concernée par des études d'avant projet de murs/casquettes avec un traitement des façades pour un montant total estimé à 1 500 000 €.

La participation financière de la Ville de Saint-Mandé se fera uniquement dans le cadre des études de faisabilité concernant la section Saint-Mandé - Vincennes-Ouest. Le montant de cette participation financière a été estimé à 5 255,25 €, soit 4,12% du montant total du coût de l'étude.

M. le Maire : Merci chère Florence, madame l'adjointe au maire. Y a-t-il des questions sur cette nouvelle étude qui a été souhaitée par le STIF et le Conseil régional d'Ile-de-France pour bien déterminer s'il n'y a toujours pas

de bruit noir sur notre tronçon et celui de Vincennes-Ouest. Je ne pense pas qu'il faille refuser cette étude pour en être sûr.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de financement relative aux études sur la résorption des Points Noirs Bruit (PNB) à Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay et son avenant n°1.

M. le Maire : Merci, mes chers collègues, de cette unanimité. Les riverains apprécieront. Maître Paul Desvaux va intervenir concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat à passer entre la ville de Saint-Mandé et le SYCTOM pour la mise en œuvre et le suivi du programme de compostage domestique que nous avons tout récemment lancé.

17. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat à passer entre la ville de Saint-Mandé et le SYCTOM pour la mise en œuvre et le suivi du programme de compostage domestique

M. DESVAUX : Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2012, vous avez approuvé le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) ainsi que son programme d'actions pour l'année 2013.

Dans le cadre des objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, nous avons lancé une enquête dans le BMO du mois de novembre 2012 afin de connaître les habitudes et souhaits des saint-mandéens sur le compostage. Il en est ressorti que la majorité des riverains ayant répondu souhaitait pratiquer le compostage, mais que très peu le pratiquaient déjà, mais également que les Saint-Mandéens étaient autant intéressés par la technique du compostage en bac (avec une préférence pour le modèle en bois) que par la technique du lombricompostage.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le SYCTOM propose une action intitulée "50 000 composteurs en 2014" et propose ainsi aux collectivités adhérentes une convention de partenariat basée sur :

- un accompagnement technique adapté : diagnostic de l'existant, dimensionnement de l'opération, définition d'un planning, suivi et évaluation;
- la définition du rôle de chacune des parties quant à la distribution du matériel, l'animation et le suivi de l'opération;
- la fourniture de matériel de compostage à un prix préférentiel représentant 10% du prix d'acquisition grand public.

Deux campagnes de livraison sont prévues au printemps et à l'automne 2013. Le SYCTOM propose également à la collectivité des outils de communication et des formations sur la technique de compostage.

Les prix d'acquisition des composteurs sont déterminés chaque année par le SYCTOM en fonction de la quantité commandée par la Ville (le prix étant dégressif en fonction des quantités commandées).

Afin d'impliquer les Saint-Mandéens dans la démarche il est proposé de fixer le prix d'acquisition à :

- 7,50 euros pour les composteurs bois 400 L
- 8,00 euros pour les lombricomposteurs. A titre indicatif, 50 composteurs de 400 L et 50 lombricomposteurs ont été commandés pour le premier semestre 2013.

M. le Maire : Merci, cher Maître. Cette intéressante mise en route de cette partie de notre plan local de prévention des déchets, qui a très bien fonctionné, je crois qu'il y a 25, 26 ou 27.

Mme CROCHETON : Il y a une trentaine de commandes et on en a déjà livré 25.

M. le Maire : Et on va aussi les mettre dans les écoles.

Mme CROCHETON : Oui.

M. le Maire : Vous vous occupez de cela avec Madame Marghieri pour le mois de septembre. Très bien. Y a-t-il des questions ? Madame Arthur ?

Mme ARTHUR : Ce n'est pas une question, juste une remarque, et positive, pour une fois.

Mme ARTHUR : Je voulais quand même en profiter pour saluer cette initiative et aussi pour saluer tout le travail de l'équipe municipale, les services qui ont travaillé sur le plan local. C'est vraiment extrêmement intéressant. J'espère donc que le succès remporté par cette première livraison va se poursuivre à l'automne. A titre personnel, j'ai acheté mon composteur et j'attends maintenant mes lombrics, qui vont arriver par la poste.

M. le Maire : Très bien. Surveillez bien votre boîte aux lettres, que quelqu'un ne vous les prenne pas. En Colissimo, soyez attentive. Merci, Madame Arthur. L'ensemble du personnel municipal, Florence Crocheton et les élus qui y ont travaillé, seront sensibles à vos félicitations. Je dois dire que tout cela avance très tranquillement mais très sereinement et que nous allons pouvoir engager, dès le mois de septembre, d'autres éléments, en particulier avec le nouveau plan de restauration scolaire, en particulier lorsque celui-ci sera adopté, puisqu'il y a des propositions faites par les différents prestataires qui ont fait leurs propositions. Je pense donc que tout cela va venir s'ajouter à d'autres initiatives. Puisque vous en parlez, je dois dire que, Madame Arthur, vous avez été à l'initiative de l'arrivée des abeilles à Saint-Mandé et que nous allons avoir 5 ruches de plus sur les toits des logements de Valophis, cité pasteur. Elles seront installées le jour où nous ramasserons notre propre miel, ici, à Saint-Mandé, lors de la fête du 14 septembre prochain. Cela permettra de lier les territoires. C'est donc une excellente chose.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de partenariat à passer entre la ville de Saint-Mandé et Le SYCTOM pour la mise en œuvre et le suivi du programme de compostage domestique.

18. Actualisation des droits de places des marchés aux comestibles

Mme DUSSUD : Conformément à l'article 7.1.2 du traité de concession passé entre la Ville de Saint-Mandé et la société DADOUN Père et Fils pour l'exploitation des marchés d'approvisionnements situés avenue Galliéni (Marché de la Tourelle) et place de la Libération (Marché de l'Alouette), les tarifs des droits de place peuvent être réactualisés chaque année à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Compte tenu de la demande en date du 20 mars 2013 de la société DADOUN Père et Fils d'actualiser ces tarifs dans le respect de la formule de révision précisé à l'article 7.1.2 du traité de concession et des derniers indices INSEE connus des prix à la consommation ainsi que de celui du SMIC horaire, il convient donc d'appliquer à partir du 1er juillet 2013 une hausse de 1,43 % sur les tarifs actuels soit les tarifs suivants :

L'article 7.2 du traité de concession précise que la redevance versée par le concessionnaire à la Ville évoluera dans les mêmes proportions et passera de 27 582,61 € HT à 27 977,04 € HT.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'augmentation de 1,43 % des droits de place des marchés aux comestibles (marché de la Tourelle et marché de l'Alouette) et autorisé M. le Maire à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

PLACES	TARIFS HT 2013
2 m (abonnés)	2,53
2 m (non abonnés)	4,17
Angle	1,32
Place 2 m suppl. (abonnés)	4,21
Place 2 m suppl. (non abonnés)	5,70
Droit déchargement stationnement	0,62
Taxe balayage par place de 2 m	1,37

19. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la participation de la Ville de Saint-Mandé à la 17^{ème} édition du Carrefour de l'Emploi

Mme DUSSUD : La Ville de Saint-Mandé s'associe aux communes de Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne, Le Perreux) et la Communauté de Communes de Charenton - Saint-Maurice, pour

participer à la 17ème édition du Carrefour de l'Emploi qui aura lieu, au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, le jeudi 26 septembre 2013.

Ce Carrefour se donne pour objectif de rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi locaux dans le cadre d'une opération professionnelle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation.

Il est nécessaire de définir les modalités d'organisation et de financement de ce Carrefour qui sera piloté par la Maison de l'Emploi & des Entreprises des Bords de Marne.

La convention définit les modalités d'organisation et de financement de cette manifestation ; la participation de Saint-Mandé est fixée à un montant de 4 000 € (quatre mille euros).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à passer entre la Maison de l'Emploi & des Entreprises des Bords de Marne et la Ville de Saint-Mandé pour l'organisation et le financement du Carrefour de l'Emploi 2013.

M. le Maire : Merci, chère Françoise Dussud, merci aussi de votre engagement sur ces dossiers d'emploi qui sont importants, surtout en pleine crise économique où tous les éléments sont nécessaires pour permettre à celles et ceux qui sont sans emploi d'en retrouver un.

Mme ARTHUR : J'ai une question. Est-ce que l'on a une estimation des retombées de ce carrefour de l'emploi ? Est-ce que dans le rapprochement entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, cela débouche sur des embauches ou pas ?

M. le Maire : Absolument. L'année dernière, vous avez eu 3 150 visiteurs dont 92 % viennent du Val-de-Marne, 91 exposants, 595 offres d'emploi dont 338 en CDI, 138 en alternance, 21 stages, 984 profils intéressants, 981 CV récupérés au cours du forum, 484 personnes revues en rendez-vous particuliers ou rappelées suite au forum. Il n'y en avait eu que 387 en 2011. C'est donc une progression qualitative. Le nombre de recrutements à ce jour est de 119, à 97 en 2011. Il y a une petite progression. C'est un travail de fond. Nous mettons nos minibus ou nous louons un car – je ne sais pas très bien – ou une navette, qui est à la disposition pour permettre aux personnes sans emploi de Saint-Mandé qui cherchent un emploi de pouvoir se déplacer. Ils peuvent faire leur CV, ils sont conseillés, etc. Je pense que c'est un élément important. C'est la 17ème édition. C'est une petite goutte dans l'océan du combat pour l'emploi.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention à passer entre la Maison de l'Emploi & des Entreprises des Bords de Marne et la Ville de Saint-Mandé pour l'organisation et le financement du Carrefour de l'Emploi 2013 qui aura lieu le 26 septembre 2013.

20. Octroi de subventions pour la rénovation des façades et des enseignes au profit de commerces dans le cadre du FISAC

M. POLITO : La Ville de Saint-Mandé a déposé, le 24 juillet 2009, un dossier de demande de subvention Fisac dans le cadre d'une opération de redynamisation commerciale pluriannuelle prévue sur trois tranches.

Les actions de la seconde tranche actuellement en cours comprennent notamment, dans la partie Investissement, la rénovation de cinq vitrines commerciales et artisanales.

En effet, les vitrines et les enseignes constituent le premier contact client du commerce. Il est donc important qu'une vitrine soit attirante. Une succession de commerces avec de belles devantures crée un sentiment de dynamisme, de qualité et de sécurité.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- déterminer une identité visuelle pour chaque centralité commerciale,
- créer un dynamisme des linéaires commerciaux dans les différents pôles commerciaux de la Ville,
- redonner une identité visuelle aux commerces de la ville,
- uniformiser les enseignes, en veillant à respecter l'identité des différents quartiers, par le biais d'un règlement « enseignes et publicité »,
- et enfin, améliorer l'attractivité et le visuel des pôles commerciaux.

Ainsi, le comité d'attribution des subventions Fisac pour les rénovations des façades et enseignes, qui s'est réuni le 25 avril 2013, a voté l'octroi de subventions (représentant 30 % de la somme totale HT des travaux de

façade, d'enseigne bandeau et d'enseigne drapeau à la charge de la commune) au profit des trois commerces suivants :

- La Florangerie, sis 1 avenue du Général de Gaulle, d'un montant de 5 400 euros,
- Librairie Mots & Motions, sis 74 avenue du Général de Gaulle, d'un montant de 2 351,70 euros,
- Salon de coiffure Eleganza, sis 33 avenue du Général de Gaulle, d'un montant de 2 343 euros.

D'autre part, le Fisac a procédé au versement de 50 % des 30 000 euros sollicités et accordés à la Ville, la Ville de Saint-Mandé est donc en mesure de procéder dès à présent au versement du solde des subventions (représentant également 30 % de la somme HT des travaux de façade et d'enseigne) au bénéfice des quatre commerces suivants :

- La Florangerie : 5 400 euros.
- Librairie Mots & motions : 2 351,70 euros.
- Salon de coiffure Eleganza : 2 343 euros.
- La Poissonnerie de Saint-Mandé : 4 686 euros (Pour rappel, la subvention FISAC, a été octroyée à ce commerce par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2012).

M. MONTAGNON : Monsieur le Maire, ce sera Clochemerle numéro 2. On était un petit peu étonné. Du temps où j'avais quelque responsabilité dans cette ville, j'avais effectivement été convié à... Je ne sais plus comment vous appelez cela, le comité d'instruction.

M. le Maire : Le comité d'instruction et d'attribution des subventions.

M. MONTAGNON : Tout à fait. Je me souviens même qu'à l'époque, je m'étais un peu ému du fait que personne de l'opposition de gauche n'était présent. Je crois qu'il avait été décidé que c'était Monsieur Mahérou qui y participerait. Je ne sais pas si Monsieur Mahérou a participé à ce comité d'attribution.

M. MAHEROU : Malheureusement, c'était deux jours après mon (*hors micro*).

M. MONTAGNON : D'accord. En fait, effectivement, on a regretté tout de même, sur un sujet qui est important, que nous ne soyons pas invités, enfin, l'un d'entre nous. C'est tout. C'est une petite remarque. Je pense que cela n'aurait pas perturbé de manière considérable la tenue de cette réunion et son efficacité.

M. le Maire : Monsieur Montagnon, la commission d'instruction et d'attribution des subventions est présidée par le Maire ou son représentant. C'est créé par la chambre de commerce, la chambre des métiers, *via* des décrets pris par le gouvernement puisque le FISAC est géré par l'Etat. La composition de la commission : le Directeur de la DIRECCTE ou son représentant, le représentant de la mairie, Madame l'adjointe au maire chargée du développement économique, l'adjoint au maire chargé des espaces urbains, des travaux, l'adjoint au maire chargé des finances – vous y étiez auparavant, vous n'y êtes plus, de par votre choix –, les services municipaux en charge du développement économique des services techniques, urbanisme, voirie, des finances, un représentant des commerçants et artisans, un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Val-de-Marne, un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, un représentant du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne. C'est vrai que la dernière fois, nous avons évoqué l'opposition mais l'opposition élue, légitimée par le vote du peuple de Saint-Mandé. En conséquence de quoi, nous avons fait le choix de demander à cette opposition, qui avait choisi elle-même M. MAHEROU parmi les 5 représentants. La prochaine fois, c'est vrai que très sincèrement, personnellement, je n'y vois aucun inconvénient, si Madame Dussud le souhaite. On vous fera signe, Monsieur Montagnon, en tant que nouvel opposant.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'octroi de subventions pour la rénovation des façades et des enseignes au profit de commerces dans le cadre du FISAC au profit de trois commerces :

- La Florangerie, sis 1 avenue du Général de Gaulle, d'un montant de 5 400 euros,
- Librairie Mots & Motions, sis 74 avenue du Général de Gaulle, d'un montant de 2 351,70 euros,
- Salon de coiffure Eleganza, sis 33 avenue du Général de Gaulle, d'un montant de 2 343 euros.

21. Participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école Ohel Barouch à Vincennes pour l'année scolaire 2012-2013

Mme MARGHIERI : L'école privée Ohel Barouch à Vincennes accueille 111 enfants Saint-Mandéens, 49 en maternelle et 62 en élémentaire pour l'année scolaire 2012-2013.

C'est par un contrat simple que l'État supporte les charges du personnel enseignant, en contrepartie de son agrément.

Il vous est proposé de reconduire la participation de la Ville à 244 € par élève et par an, forfait identique à celui de l'année dernière.

Il est rappelé que le coût d'un élève de l'École publique à Saint-Mandé s'élève, pour l'année scolaire 2012-2013, à 740 €.

Mme TOUATI : Je ne ferai pas grâce des observations que je répète à chaque fois qu'il y a cette délibération. Nous voterons contre. J'aimerais bien avoir précision sur le fait que Madame Marghieri a reçu une convocation à son Conseil d'administration, ce qui est loin d'être régulier. C'est simplement une école sous contrat simple. Comment ?

M. MAHEROU : Attends, ils ne t'écoutent pas.

Mme TOUATI : Sous contrat simple avec l'Etat. Le rapport dit que cela ne nous coûte que 244 euros par élève contre 740 dans l'école publique alors qu'en fait, c'est parce que l'on ne prend pas en compte les mêmes éléments dans le calcul de la somme. J'y reviens et j'aurai l'occasion d'y revenir postérieurement : je suis opposée à ce type d'enseignement, *a fortiori* à Saint-Mandé où nous avons de gros soucis. Je crois qu'il faut encourager, privilégier, l'école publique, l'école du vivre ensemble quelles que soient les convictions religieuses des uns et des autres, bref le respect d'un principe tout simple mais qui est en train de se détruire ici et qui est celui de la laïcité.

M. le Maire : Merci, Madame Touati. Madame Arthur, je vous en prie.

Mme ARTHUR : Bien évidemment, Monsieur le Maire, j'adhère complètement aux propos tenus par Geneviève Touati. Je pense effectivement que c'est l'école de la république qu'il faut financer et pour laquelle il faut faire des efforts. Je reviendrai sur le compte administratif que vous avez voté tout à l'heure – que « vous » avez voté – où il a quand même été fait mention du fait que les subventions avaient augmenté, et les ratifications, parce que l'école Ohel Barouch avait oublié de demander la subvention en 2011. Cela fait un petit montant d'environ 25 000 euros. Et on a été généreusement lui redonner, en plus de la subvention 2012. On se dit que si elle n'a pas demandé sa subvention, c'est peut-être qu'elle n'a en pas si besoin que cela. Vous, quand vous avez un chèque et que vous ne l'encaissez pas, au bout d'un an, la banque ne vient pas vous dire : oh, oh, vous ne voulez vraiment pas encaisser votre chèque ? Là, c'est vraiment de la mauvaise gestion. Je trouve que c'est inadmissible. Et on a besoin de 25 000 euros, par exemple, pour installer un récupérateur de seringues, de déchets dangereux pour les gens qui sont diabétiques, que l'on ne peut pas financer. Ce serait extrêmement intéressant d'avoir cela sur Saint-Mandé. On ne peut pas le financer parce qu'on donne deux fois 25 000 euros à cette école qui, comme Geneviève le disait, n'est même pas sous contrat d'association. Enfin, vous connaissez notre discours là-dessus.

M. le Maire : Merci, Madame. Je vais vous répondre. Monsieur Mahérou, je vous en prie.

M. MAHEROU : Merci, Monsieur le maire. Moi aussi, mon vote est contre. Depuis que nous sommes élus, le 9 mars 2008, quand ce point vient, je vote toujours contre. Là, je vais le dire pour la dernière fois. Je voterai contre cette participation car je m'oppose à tout financement public d'un enseignement privé, qu'il soit confessionnel ou non. Chacun est libre de faire des choix mais chacun doit les assumer. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Mahérou. Pour répondre d'abord à Madame Arthur, je voudrais vous faire savoir que l'école Ohel Barouch a bien écrit chaque année pour demander la subvention concernant son fonctionnement. En particulier, elle a écrit le 2 novembre 2010 et elle a donné ses effectifs. Madame Marghieri fait d'ailleurs partie du Conseil d'administration. Elle a écrit le 2 novembre 2010. Je regrette qu'il y ait des erreurs dans ce compte ou dans ce qu'il a été dit. Madame Chaudière, qui est Directrice de la famille, m'a fait un rapport dans lequel elle dit bien que le Conseil municipal a voté la délibération le 20 juin 2011, comme nous le faisons chaque année. La Direction de la famille a omis de transmettre le certificat administratif de la Direction

des finances. L'école n'a pas perçu la subvention. Elle l'a réclamée. Nous avons donc négocié avec elle le fait de tout donner en juillet 2012. C'est cela ?

Mme ARTHUR : (*Hors micro*) en commission on ne nous a pas dit ça.

M. le Maire : Je suis désolé que la personne en commission... Madame Chaudière aurait dû répondre ce genre de chose. Je pense aussi qu'elle n'avait pas fait tellement attention à ce problème. Je regrette surtout qu'un mandat administratif n'ait pas été transmis. J'ai demandé une enquête interne pour cet élément-là. Je ne comprends pas qu'un certificat administratif – un seul – n'ait pas été adressé alors que tous les autres le sont. Là, il y a, comme par hasard, un oubli qui est quand même gênant, que ce soit pour l'école ou pour l'association Tartemuche ou pour le paiement d'une facture d'entreprise. Je le dis sincèrement. Effectivement, ce sont des choses qui sont tout à fait illogiques, ce qui vous conduit, Madame Arthur – je ne vous en veux pas, je ne vous critique pas –, à faire une déclaration comme celle que vous venez de faire, parce que vous avez eu une mauvaise information. Cela, c'est tout à fait malsain, dans l'interprétation après. Je tenais à le souligner.

Ensuite, vous avez parlé de défense de la laïcité et des écoles publiques. Nous y sommes tout à fait attachés. Il y a des hommes et des femmes qui, dans le cadre de la république et dans le cadre de la laïcité, font le choix de mettre leur enfant ailleurs. Nous, nous les soutenons parce que c'est une école en contrat d'association simple et la loi l'autorise, comme nous avons un contrat d'association... Comment s'appelle le deuxième ?

Mme MARGHERI : L'école Notre-Dame ?

M. le Maire : Il y a un autre contrat. Il s'appelle... Enfin, bref, un autre contrat. Pour l'école Notre-Dame à Saint-Mandé, l'école Ohel Barouch qui est situé à Vincennes, 64 enfants, cela fait environ 45 000 euros de dépenses à 745. Nous payons 14 500. Nous faisons donc 28 000 euros d'économie que nous pouvons réinjecter, non pas dans les seringues parce que c'est aux pharmaciens de le faire, Madame. Chacun sa responsabilité. Les collectivités territoriales n'ont pas tout à faire. Nous pouvons lutter contre un certain nombre d'éléments, participer, aider, faire de la communication. Mais, là, la loi exige des pharmaciens qu'ils le fassent. Enfin, elle exige ou suggère – je ne connais pas parfaitement cette loi – qu'ils le fassent. C'est d'ailleurs plus logique que des personnes qui les utilisent pour leurs soins aillent les remettre à un centre de soin ou à un pharmacien, puisque c'est là qu'ils les achètent ou se les procurent la plupart du temps. Naturellement, ce n'est pas le cas pour d'autres utilisations de seringues. Là, nous n'avons pas non plus à faire du territoire public un appel à d'autres utilisations.

M. MACHIN : Qu'est-ce qu'il se passe sur la façade de la mairie ?

M. le Maire : Vous avez des essais d'éclairage de la façade pour un tournage de film. Ne vous inquiétez pas. Ce n'est pas un incendie.

Le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école Ohel Barouch à Vincennes à 244 euros par élève et par an pour l'année scolaire 2012-2013.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

22. Actualisation du règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire et restauration au 3 septembre 2013

Mme MARGHERI : Suite à des réajustements d'ordre administratif, il convient de modifier le règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire (accueils du soir, accueils du matin, accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires) et restauration.

Ce règlement prendra effet à partir du 3 septembre 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation du règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire et restauration au 3 septembre 2013.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Michel MAHEROU

4 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

23. Actualisation des tarifs des accueils de loisirs périscolaires, des accueils de loisirs et des activités english club au 3 septembre 2013

Mme CARRESE : Il convient, à l'instar des années précédentes, de réactualiser les tarifs des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et des activités English Club pour l'année 2013-2014.

Les nouveaux tarifs applicables à partir du 3 septembre 2013 vous sont proposés comme suit :

Accueils périscolaires du matin et du soir			
Accueils du matin		Accueils du soir	
2012	2013	2012	2013
Pour les maternels et les élémentaires : 1,25 €	Pour les maternels et les élémentaires : 1,28 €	Pour les maternels : 2,50 € Pour les élémentaires : 1,05 €	Pour les maternels : 2,55 € Pour les élémentaires : 1,07 €

Accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires		Accueil de loisirs « English club » des mercredis et des vacances scolaires (sauf vacances d'été)	
Tarification journalière à partir du quotient familial Proposition d'augmentation de 2 %		Tarification journalière à partir du quotient familial Proposition d'augmentation de 2 %	
2012	2013	2012	2013
Tranche 1 : 2,20 € Tranche 2 : 3,63 € Tranche 3 : 5,50 € Tranche 4 : 7,37 € Tranche 5 : 9,13 € Tranche 6 : 11,00 €	Tranche 1 : 2,24 € Tranche 2 : 3,70 € Tranche 3 : 5,61 € Tranche 4 : 7,52 € Tranche 5 : 9,31 € Tranche 6 : 11,22 €	Tranche 1 : 3,78 € Tranche 2 : 6,24 € Tranche 3 : 9,45 € Tranche 4 : 12,66 € Tranche 5 : 15,69 € Tranche 6 : 18,90 €	Tranche 1 : 3,86 € Tranche 2 : 6,36 € Tranche 3 : 9,64 € Tranche 4 : 12,91 € Tranche 5 : 16,00 € Tranche 6 : 19,28 €
Hors Commune : 12,25 €	Hors Commune : 12,50 €	Hors Commune : 19,85 €	Hors Commune : 20,25 €
- A partir du deuxième enfant, un 1/2 tarif est appliqué si les deux enfants fréquentent le même centre à la même période.			

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs des accueils de loisirs périscolaires, des accueils de loisirs et des activités english club pour l'année 2013-2014 applicables au 3 septembre 2013.

Accueils périscolaires du matin et du soir	
Accueils du matin	Accueils du soir
2013	2013
Pour les maternels et les élémentaires : 1,28 €	Pour les maternels : 2,55 € Pour les élémentaires : 1,07 €

Accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires	Accueil de loisirs « English club » des mercredis et des vacances scolaires (sauf vacances d'été)
Tarifcation journalière à partir du quotient familial Proposition d'augmentation de 2 %	Tarifcation journalière à partir du quotient familial Proposition d'augmentation de 2 %
2013	2013
Tranche 1 : 2,24 € Tranche 2 : 3,70 € Tranche 3 : 5,61 € Tranche 4 : 7,52 € Tranche 5 : 9,31 € Tranche 6 : 11,22 € Hors Commune : 12,50 €	Tranche 1 : 3,86 € Tranche 2 : 6,36 € Tranche 3 : 9,64 € Tranche 4 : 12,91 € Tranche 5 : 16,00 € Tranche 6 : 19,28 € Hors Commune : 20,25 €
- A partir du deuxième enfant, un 1/2 tarif est appliqué si les deux enfants fréquentent le même centre à la même période.	

24. Participation des familles et de la Ville au mini-séjour d'été 2013 organisé par le service périscolaire

Mme LE GALL : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires d'été 2013 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles Saint-Mandéennes, il convient d'organiser un mini séjour.

Il vous est donc proposé un mini séjour Sport et Nature à Rambouillet dans les Yvelines du 8 au 12 juillet 2013.

Les conditions du séjour sont définies ci-après.

Coût du séjour : 332,50 € euros par enfant pour les Saint-Mandéens et 349,12 € pour les hors commune.

Coût du séjour :	332,50 € euros par enfant
Dates :	Du 8 au 12 juillet 2013
Thème :	Sport et nature
Lieu :	Forêt de Rambouillet (Yvelines)
Tarif par tranche : (quotient familial)	
Tranche A	66,50 euros
Tranche B	109,72 euros
Tranche C	166,25 euros
Tranche D	222,77 euros
Tranche E	275,97 euros
Tranche F	332,50 euros
Tarif hors commune (tranche F + 5%)	349,12 euros
Nombre d'inscriptions :	20

Tranche d'âge :	6-10 ans
Prestations :	<ul style="list-style-type: none"> - Transport aller/retour en car entre la ville et le lieu d'hébergement et entre le lieu d'hébergement et les lieux d'activités - Hébergement en pension complète : Château de la Grange Colombe et dépendances - Ateliers poney, parc aquatique, visite de la Bergerie Nationale, spectacle de rapaces en vol libre, accrobranche et Géocaching - Rapatriement et assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs de la Ville.

La participation des familles est calculée en fonction du barème des séjours de vacances (quotient familial) issue de la délibération du 23 mai 2000.

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation
A	moins de 305 €	20 %
B	de 305 à 610 €	33 %
C	de 610 à 915 €	50 %
D	de 915 à 1 220 €	67 %
E	de 1 220 à 1 525 €	83 %
F	plus de 1 525 €	100 %

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour.

La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation des familles et de la Ville au mini-séjour d'été 2013 organisé par le service périscolaire.

25. Actualisation du règlement intérieur de la Maison des Marronniers au 1^{er} septembre 2013

Mme CELLARD : Il a été décidé de modifier le règlement intérieur de la Maison des Marronniers approuvé lors de la délibération du 30 septembre 2004 et par avenant dont le plus récent en date du 26 juin 2012 afin de préciser le point relatif aux conditions de location de salles.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, l'actualisation du règlement intérieur de la Maison des Marronniers au 1^{er} septembre 2013.

26. Actualisation des tarifs des activités de la Maison des Marronniers au 1^{er} septembre 2013

Mme BRONSZTAJN : Les activités de la Maison des Marronniers continuent de se développer et de se diversifier. A l'instar des années précédentes, il convient donc d'augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs des activités de la Maison des Marronniers au 1^{er} septembre 2013.

	Tarifs 2013
Inscription annuelle des Saint Mandéens	20,40 €

Inscription annuelle des non Saint Mandéens	51 €
Animations découvertes	2,55 €
Stages	12,30 €
Clubs	20,50 €
Impression sur papier photos couleur en A4	2,46 €
Impression sur papier photos noir et blanc en A3	4,35 €
Impression sur papier photos couleur en A3	4,85 €
Aides personnalisés (1 heure)	2,55 €

Réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille :

Modalité d'application :

A partir du 2^{ème} membre : -15 % sur la cotisation

A partir du 3^{ème} membre : -30 % sur la cotisation

27. Participation des familles et de la Ville aux dépenses du séjour jeunes d'été 2013 organisé par la Maison des Marronniers

Mme BRONSZTAJN : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires d'été 2013 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les jeunes Saint-Mandéens, il convient d'organiser un séjour.

ICe séjour concerne des jeunes de 11 à 25 ans. Le nombre de participants est fixé impérativement à 12.

Les conditions du séjour sont définies dans le tableau ci-après.

Coût du séjour :	505,83 € euros par enfant
Dates :	Du 13 au 20 juillet 2013
Thème :	Activités sportives et découverte du patrimoine
Lieu :	BLAINVILLE SUR MER (50)
Tarif par tranche : (quotient familial)	
Tranche A	101,17 euros
Tranche B	166,92 euros
Tranche C	252,92 euros
Tranche D	338,91 euros
Tranche E	419,84 euros
Tranche F	505,83 euros
Nombre d'inscription :	12
Tranche d'âge :	11-25 ans
Transport :	Aller/retour en minibus de location
Hébergement :	CAMPING LE SENEQUET
Prestations :	- ADA : location de minibus - CAMPING LE SENEQUET : hébergement - CNRG : initiation à la voile et au catamaran

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs travaillant à la Maison des Marronniers.

La participation des familles est calculée en fonction du barème des séjours de vacances (quotient familial) issue de la délibération du 23 mai 2000.

--	--	--

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation
A	moins de 305 €	20 %
B	de 305 à 610 €	33 %
C	de 610 à 915 €	50 %
D	de 915 à 1 220 €	67 %
E	de 1 220 à 1 525 €	83 %
F	plus de 1 525 €	100 %

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour.

La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie.

Mme ARTHUR : Mon intervention est assez rituelle.

M. le Maire : Classique.

Mme ARTHUR : Classique, oui. Je trouve cela très sympathique que les jeunes aillent dans la Manche faire de la voile et du catamaran. Ce que je regrette, c'est qu'à chaque fois, le trajet étant assez long – la Manche, c'est loin –, cela se fasse en minibus. Je préférerais nettement que l'on privilégie la voie ferrée, même si je sais qu'il y a un problème de régie d'avance pour prendre les billets de train. Depuis le temps que l'on en parle, il y aura peut-être une solution à trouver.

M. le Maire : Madame Arthur, je ne suis pas contre la voie ferrée. Je connais bien la voie ferrée normande puisque je suis normand. Ce n'est pas toujours facile d'accès, la Normandie. Je crois que le car me semble plus intéressant. Le bus – je suppose par l'autoroute A13 et quelques découvertes du Cotentin – leur permet de bien voyager quand même, en étant très attentifs. Nous rappelons naturellement les règles de sécurité, en particulier lorsque nous signons les conventions avec les transporteurs.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation des familles et de la Ville aux dépenses du séjour jeunes d'été 2013 organisé par la Maison des Marronniers.

28. Actualisation du règlement de fonctionnement de la Ludothèque au 1^{er} septembre 2013

Mme TUNG : Les activités de la Ludothèque continuent de se développer et de se diversifier.

A cet effet, il convient donc de modifier le règlement de fonctionnement afin, d'une part, d'appliquer la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, entrée en vigueur le 11 avril 2011, et d'autre part, d'entériner la modification des horaires spécifiques du « Prêt de jeu ».

De plus, afin de permettre une meilleure connaissance du règlement, ce dernier sera également signé par la personne accompagnante de l'enfant s'il ne s'agit pas des parents.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation du règlement de fonctionnement de la Ludothèque au 1^{er} septembre 2013.

29. Actualisation des tarifs de la Ludothèque au 1^{er} septembre 2013

Mme TUNG : Les activités de la Ludothèque continuent de se développer et de se diversifier. A cet effet, il convient d'augmenter les tarifs relatifs aux droits annuels d'inscription.

Tarifs annuels d'inscription 2013	Tarifs saint-mandéens	Tarifs non saint-mandéens
1 Personne (à partir de 8 ans)	5,10 €	10,20 €

Famille composée de 2 personnes	10,20 €	20,40 €
Famille à partir de 3 Personnes et plus	15,30 €	30,60 €

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs de la Ludothèque au 1^{er} septembre 2013.

30. Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

M. DARNAULT : Notre collectivité compte 174 agents non titulaires.

Le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 de la loi du 12 mars 2012 a pour objet la mise en place des recrutements réservés aux agents non titulaires en vue de leur accès, sur une période de quatre ans, à l'emploi titulaire.

La loi laissait aux employeurs jusqu'au 24 février 2013 pour présenter au Comité Technique Paritaire (CTP) un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions d'un recrutement réservé, assorti d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce rapport et le programme pluriannuel présentés en CTP le 22 février dernier, précise le nombre d'agents concernés, la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées ainsi que l'ancienneté acquise en tant qu'agent contractuel public au sein de la collectivité.

Le programme pluriannuel détermine, quant à lui, en fonction des besoins de la collectivité, les grades ouverts à ces nominations réservées, le nombre de postes ouverts et leur répartition entre les sessions successives de recrutement prévues jusqu'en 2016.

Il est précisé qu'il existe 2 voies d'accès prévues dans le programme pluriannuel : le recrutement réservé sans concours des catégories C et la sélection professionnelle.

Le recrutement direct sans concours concerne les grades d'entrée (adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint d'animation 2^{ème} classe et adjoint du patrimoine 2^{ème} classe).
Les sélections professionnelles concernent tous les autres grades.

Ces dernières consistent en un entretien sur les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier que les candidats doivent constituer au moment des inscriptions. La durée totale de l'audition est de 20 minutes dont 5 minutes pour l'exposé du candidat pour les catégories B et C, et de 30 mn dont 10 mn d'exposé pour le cadre d'emploi de catégorie A.

Le programme pluriannuel de la Ville de Saint-Mandé prévoit :

- 89 recrutements réservés entre 2013-2016,
- 85 recrutements par sélections professionnelles pour la même période.

Ce programme pourra être actualisé entre 2013 et 2016.

Malgré un contexte de maîtrise des effectifs, ce plan constituera un effort significatif de la Municipalité en faveur de la résorption de l'emploi précaire au sein de ses services.

M. MAHEROU : Parmi les 174 agents non titulaires, est-ce qu'il y en a qui ne le seront jamais ?

M. le Maire : Vous me posez une colle. Ce que je peux vous répondre, Monsieur Mahérou, c'est que lors du premier plan, il y a un an et demi, nous avons proposé d'être titularisé à un certain nombre de personnes. Le préfet les avait contesté. J'ai demandé qu'il y ait une rencontre, dossier par dossier, avec les services, pour comprendre pourquoi il contestait. Il y a des obstacles, il y a des acquis, des diplômes, un certain nombre de choses qui font que les commissions les regardent et peuvent ne pas accepter le dossier. Je sais que nous avons réussi, grâce à cette technique de la rencontre dossier par dossier, à faire titulariser ces personnes. Mais vous voyez que c'est un chemin qui est long. Après, est-ce que tout le monde sera titularisé ? Monsieur le Directeur ?

Suspension de séance

M. SALIS : Comme on l'a vu en commission, on a envisagé la possibilité de titulariser tous nos non-titulaires qui remplissent les conditions prévues par le texte, étant donné que ce sont des gens qui sont là depuis plusieurs années, qui ont donc fait leurs preuves. Si on les a renouvelés, c'est bien parce qu'on était satisfait de leur manière de servir. Après, il y a une sélection qui est quand même organisée. En théorie, ils pourraient ne pas passer le filtre de la sélection mais la collectivité a ouvert les postes. Si la sélection se passe bien, ils seront donc nommés derrière. Normalement, la sélection, ce n'est pas très très compliqué. Ce n'est pas un concours. Il s'agit juste de pouvoir valoriser son parcours, son expérience devant un jury professionnel. Comme on l'a dit tout à l'heure, il y a un représentant de la ville et un représentant du Président du centre de gestion.

Reprise de la séance

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le programme pluriannuel 2013-2016 d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité.

31. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle

M. DARNAULT : Afin de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires de la collectivité, il convient d'organiser des sélections professionnelles. Celles-ci consistent en un entretien sur les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier que les candidats doivent constituer au moment des inscriptions.

Une commission d'évaluation professionnelle procédera à l'audition des candidats dont le dossier a été recevable, en vue d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelle leur donne accès.

L'audition consistera en un entretien à partir d'un dossier remis par le candidat au moment de son inscription et ayant pour point de départ un exposé sur les acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier du candidat comportera une lettre de candidature et un curriculum vitae et tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel (attestations de stage, de formation).

La durée totale de l'audition est de 20 minutes dont 5 minutes pour l'exposé du candidat pour les catégories B et C et 30 mn dont 10 mn d'exposé pour l'accès aux cadres d'emplois de catégorie A.

Ces sélections professionnelles peuvent être organisées en interne ou être confiées à un Centre de Gestion. Par souci de transparence et de simplification d'organisation, il est proposé de conventionner avec le CIG de la Petite Couronne.

Dans ce cadre, il est prévu qu'un fonctionnaire de la Ville de Saint-Mandé participe aux commissions de sélection qui se composent de trois personnes.

À l'issue des auditions, celle-ci dressera pour Saint-Mandé la liste des candidats aptes à être intégrés dans le grade du cadre d'emplois. Cette liste sera affichée dans les locaux de la collectivité.

Les frais d'organisation des commissions de sélection professionnelle s'élèvent à 87 € par candidat traité.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et le CIG de la petite couronne pour l'organisation des commissions professionnelles.

32. Modification du tableau des emplois de la ville

Mme CELLARD : Le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 créant le nouveau cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux – catégorie A- est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Il prévoit l'intégration des infirmiers territoriaux dans le nouveau cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Infirmier de classe supérieure	2	- 2	0
Infirmier de classe normale	5	- 5	0

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	+ 2	2
Infirmier en soins généraux de classe normale	0	+ 5	5

Les modifications du tableau des emplois correspondent, également, aux mobilités et aux recrutements des services.

Pour la filière médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	+1	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	34	+1	35

Mme ARTHUR : J'ai une question qui a trait aux tableaux des emplois, mais pas sur cette question-là. Je voudrais revenir sur un sujet un peu douloureux et qui nous a opposés il y a deux ans, qui était la suppression du poste d'un poste de professeur de chant au conservatoire. C'était une grande première, la ville avait décidé de supprimer un emploi de fonctionnaire titulaire au conservatoire. Vous aviez réuni le comité technique paritaire. Malgré les démarches faites par un certain nombre de personnes, vous avez supprimé ce poste. Vous le savez, Monsieur le Maire, la personne a engagé un recours au tribunal administratif qui lui a donné raison. La ville a donc été déboutée. A l'heure actuelle, la situation de cette personne est qu'elle est à nouveau professeur titulaire au conservatoire. La situation est revenue au point de départ. On a payé cette personne à ne rien faire, pendant déjà 2 ans, à son grand désespoir d'ailleurs, parce qu'elle ne demande qu'à travailler. Là, il va falloir revenir, recréer la situation antérieure. Est-ce que vous la réintégrez dans le tableau des emplois ? Qu'est-ce que vous allez faire ? Quel suivi vous allez donner à sa demande ? Est-ce que vous n'envisagez pas, un jour,

Monsieur le Maire, de maintenir cette classe de chant et non pas de la rouvrir puisqu'elle n'a jamais été fermée suite à la décision du tribunal administratif ? Cela ferait des économies à la ville et cela contenterait quand même les élèves qui se sont vus privés de classe de chant et qui ne demanderaient qu'à reprendre.

M. le Maire : Je ne vais pas revenir dessus, mais nous avons jugé à l'époque que la classe n'était plus nécessaire. Monsieur Montagnon, qui était adjoint chargé des affaires culturelles, peut peut-être témoigner. C'était une classe plutôt élitiste. Vous aviez proposé, Monsieur Montagnon, le fait qu'il n'était plus nécessaire d'avoir cette classe. Nous vous avons suivi dans la démarche. Il y avait une autre professeure qui, elle, a d'ailleurs retrouvé tout de suite un emploi. Effectivement, la deuxième a fait un appel bien qu'elle ait retrouvé un emploi, puisque nous avons la lettre du Conseil général d'un département qui était prêt à embaucher cette personne. Je suppose que ce n'était peut-être pas assez élitiste. La ruralité, c'est quelque chose de dur à accepter, parfois. Cette dame a saisi le tribunal administratif. Nous avons effectivement été condamnés sur la forme mais pas sur le fond. Tout simplement parce qu'il n'y avait pas eu assez de concertation et d'information préliminaire. Nous allons donc recevoir cette dame et nous allons lui faire des propositions. J'espère que Saint-Mandé sera assez grande pour pouvoir lui proposer un poste à la hauteur de ses talents, de son expérience professionnelle et de son savoir-faire, naturellement.

Mme ARTHUR : Monsieur le Maire, moi, je vous parle en droit et en respect des formes. Je ne porte pas d'appréciation ni négative ni positive sur les capacités de cette personne, sur ces talents artistiques. En tout cas, elle était professeure de chant titulaire donc, à un moment ou à un autre, elle a été jugée apte à enseigner le chant lyrique. Élitiste, oui : on n'enseigne pas le chant lyrique aux enfants du cours préparatoire. Mais l'orgue aussi peut être élitiste, la harpe aussi.

M. le Maire : Ce que je voulais dire par là, c'est qu'il y avait très peu de Saint-Mandéens dans ce cours. Si Monsieur Montagnon veut intervenir, je lui donne la parole avec plaisir. Nous avons cherché à faire des économies de fond sur la matière. Nous nous sommes trompés sur le plan administratif. Nous allons revoir cette dame. Nous avons la réforme des rythmes scolaires qui se présentent à nous – cela s'appelle le temps éducatif – et à préparer. Elle pourrait peut-être intervenir en tant que professeure dans ce temps éducatif. Ce serait quelque chose de fort. Je pense à cela soudainement. Il ne faut pas se gâcher les talents pour nos jeunes enfants, naturellement.

Mme ARTHUR : Monsieur le Maire, il est aussi légitime que les personnes d'un certain âge, qui ont déjà une compétence professionnelle, des qualifications, etc., ne prennent pas le premier travail venu. Aucun de nous, ici, ne prendrait le premier travail venu. Les gens aussi ont droit, en fonction de leurs compétences...

M. le Maire : Monsieur Montagnon, je vous passe la parole. Vous étiez au cœur du sujet.

M. MONTAGNON : Absolument. J'assume totalement cette décision que nous avons prise ensemble. Je ne comprends d'ailleurs pas bien la décision du tribunal, mais c'est un autre problème. Effectivement, je n'ai plus les chiffres en tête, mais si j'ai bonne mémoire, trois quarts des élèves étaient des élèves hors Saint-Mandé. En plus de cela, c'était quelqu'un d'un très haut niveau. Le conservatoire de Saint-Mandé n'est pas un conservatoire de région. Encore une fois, quand on parle d'économies, cela concerne aussi ce genre de chose. Il nous a donc paru injustifié, à un moment donné, de continuer cette classe. C'est la raison pour laquelle on a décidé de la fermer. Ce n'est pas si exceptionnel que cela, d'ailleurs. Maintenant, s'il y a eu des problèmes de procédures... Malheureusement, c'est souvent comme cela que ça se juge. C'est un peu dommage. Encore une fois, je considère qu'il y avait tout à fait justification à cette opération. Je suis vraiment tout à fait navré de ce qu'il se passe parce que cela va évidemment notoirement poser des problèmes d'équilibre au niveau du conservatoire. Si cette personne revient, c'est aussi priver le recrutement de quelqu'un de plus jeune, qui pourrait assumer des cours qui correspondent mieux aux Saint-Mandéens, parce que c'est quand même cela, le problème. J'apprends un peu cela ce soir. Je n'étais pas du tout au courant de ce qu'il s'était passé. Effectivement, on a rémunéré cette personne pendant 2 ans, ce qui est d'ailleurs scandaleux. Encore une fois, une proposition lui avait été faite... Je vous rappelle encore autre chose. C'est une personne qui a déménagé à Bordeaux et qui imposait – puisque vous voulez qu'on mette les choses sur la table, on va tout mettre sur la table – à la Direction du conservatoire de donner ses cours en 24 ou 48 heures. A un moment donné, je suis désolé, c'est le service public, ce n'est pas le public qui se met au service des professeurs ...

M. le Maire : Il faut intellectuellement être honnête.

M. MONTAGNON : Là, franchement, je ne comprends pas cette décision. En plus de cela, encore une fois, elle avait effectivement eu une proposition au niveau d'un Conseil général, la promotion donc était là. On n'était plus ni dans un conservatoire de ville, ni dans un conservatoire de région. On était même au niveau d'un département. On a vu la lettre. Et elle avait fait la démarche. Cette proposition n'est pas arrivée toute seule. A un moment donné, effectivement, je trouve cela assez scandaleux. Quand on pense qu'il y a des gens qui ont des problèmes d'emploi beaucoup plus difficiles, je trouve que là, il y a quand même des choses qui ne vont pas dans notre législation. Evidemment, je ne suis pas là pour faire la législation mais, à un moment donné, je pense quand même qu'il faudra revoir tout cela parce qu'il y a un problème d'équité, là aussi, qui n'est pas au niveau. Encore une fois, je suis vraiment désolé d'apprendre cela ce soir, Monsieur le Maire. Je n'étais pas au courant de toute cette histoire. En tout cas, j'assume totalement la décision qui a été prise à cette époque. Je ne sais pas du tout ce que cela va donner maintenant au niveau de l'organisation du conservatoire, d'autant plus qu'on aura effectivement besoin de réorganiser les choses compte tenu de la modification de la loi sur les rythmes scolaires.

M. le Maire : Merci, Monsieur Montagnon, de vos explications. Madame Arthur, un dernier mot ?

Mme ARTHUR : On ne va pas refaire le débat d'il y a 2 ans. C'est un procès à charge contre une dame qui n'est pas là. Moi, j'ai des versions différentes, de la part des personnes qui étaient au conservatoire et de sa part. On n'est pas là pour le procès. Là, on est en droit. Vous n'allez pas reprocher à un chômeur de toucher le chômage quand il n'a pas de travail. Cette dame-là, l'emploi qu'elle aurait retrouvé, Monsieur Montagnon, ne convenait pas en termes horaires et en termes de matière, de ce qu'on lui proposait d'enseigner. Là-dessus, on n'a jamais été d'accord. Après, si le conservatoire la reprend, il faut effectivement négocier ses horaires avec elle. Effectivement, c'est le travail du Directeur du conservatoire. Vous verrez cela, ce n'est pas le problème.

Mais, moi, ce dont je suis surprise, sur la forme, Monsieur le Maire, c'est que quand on décide de supprimer un poste de professeur titulaire, il y a des règles, des procédures. Effectivement, cela a été invalidé sur la forme parce que le CTP n'avait pas été informé de l'ordre du jour et du fait que l'on supprimait un emploi ... Les partenaires sociaux, en tout cas les représentants du personnel, n'avaient pas été informés suffisamment. C'est là-dessus que le tribunal administratif s'est fondé pour annuler cette suppression de poste. Je crois que quand on prend une décision aussi lourde que cela, on fait quand même le minimum pour respecter les procédures et ne pas se mettre dans son tort.

M. le Maire : Chère Madame, c'est une phrase sur un ordre du jour. Je vais vous dire le fond de ma pensée. C'est la défense du corporatisme de caste, ce dont la France est en train de mourir à petit feu. C'est l'exemple typique.

Je mets cette délibération aux voix. J'espère qu'elle fera des efforts, quand même, cette dame. On lui fera des propositions mais on n'en aura pas 50. Comme l'a très logiquement dit Monsieur Montagnon, nous ne sommes qu'un petit conservatoire, un petit de qualité, mais un modeste conservatoire par sa taille, naturellement.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la Ville.

33. Décision d'octroi de la protection fonctionnelle au bénéfice d'un agent de la Ville

M. le Maire : La loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires a prévu en faveur des fonctionnaires et des agents non titulaires une garantie de protection dans l'exercice de leurs fonctions.

Le principe de la protection fonctionnelle est posé par l'article 11 de cette loi qui dispose dans son troisième alinéa : "la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté".

Le 28 novembre 2012, un agent municipal été victime d'un accident dans le cadre de ses fonctions. Alors qu'elle assurait la circulation, en raison des travaux de nuit sur l'avenue du Général de Gaulle, elle a été heurtée par un véhicule conduit par un individu en état d'alcoolémie.

Cet accident a conduit à une Incapacité Totale de Travail (ITT) supérieure à trois mois.

Suite à un avis à victime, émis par le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Créteil, l'agent municipal a souhaité se constituer partie civile, le 19 décembre 2012.

Par courrier en date du 12 janvier 2013, cet agent a sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle en sa faveur dans le cadre de la procédure engagée devant le TGI de Créteil, suite à l'accident dont elle a été victime.

Conformément à la circulaire du 5 mai 2008 B8 n° 2158 du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, il convient d'octroyer la protection fonctionnelle de la commune en sa faveur devant le TGI de Créteil.

L'octroi de cette protection fonctionnelle consistera essentiellement en la prise en charge des frais d'avocat et de procédure.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la prise en charge des dépenses relatives à la protection fonctionnelle d'un agent victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions, dans le cadre de la procédure engagée devant le TGI de Créteil.

M. le Maire : Merci, mes chers collègues, pour cette unanimité qui ira droit au cœur de cet agent de la police municipale.

34. Approbation du règlement intérieur du Conservatoire

M. WEIL : Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et faire évoluer le règlement intérieur, trois points viennent compléter ce règlement.

- L'application de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010, entrée en vigueur le 11 avril 2011, interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est applicable à l'ensemble de la structure. Toute infraction au présent article fera l'objet de sanctions, en application de la loi susnommée.

- La participation des familles est annuelle, par conséquent, toute année commencée sera due sauf pour les cas reconnus de force majeure.

- Le règlement sera acquitté au service du Guichet Unique de la Ville de la manière suivante : soit en un seul versement à l'inscription en septembre, soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et deux prélèvements automatiques (janvier et avril).

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conservatoire Robert Lamoureux qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2013.

35. Actualisation des tarifs de location de salles et création de nouveaux tarifs au 1er septembre 2013

M. NECTOUX : Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2003, les tarifs de location des salles municipales ont été modifiés, puis actualisés chaque année depuis 2008.

Je vous propose donc que les tarifs soient actualisés au 1^{er} septembre 2013.

De plus, suite à l'acquisition par la Ville de la salle polyvalente sise 2 ter avenue Pasteur, je vous propose de créer de nouveaux tarifs.

M. le Maire : Merci, Monsieur Nectoux. Vous avez le tableau sur vos tablettes. Je voudrais vous dire qu'en relisant les travaux qui ont été faits à la commission, je me suis aperçu que l'on avait des cautions assez faibles. Comme nous sommes en train d'acheter du matériel neuf pour cette salle en particulier, j'ai demandé que l'on rajoute un tableau caution.

M. NECTOUX : Il y était.

M. le Maire : Ah bon. Je parle de la salle des fêtes. Là, il y a la salle des fêtes et autres salles. Je souhaiterais que nous ayons la même caution pour la grande salle de 350 m² dont nous sommes en train de faire l'acquisition et ce n'est pas sur le tableau. Il faut donc le rajouter.

M. NECTOUX : Cela avait été mentionné mais cela n'a pas été mis dans le tableau.

M. le Maire : Comme je suis les travaux de la commission, après leur passage en commission, ce n'est pas mis dans le tableau. On le rajoute. Je ne sais d'ailleurs pas comment on va l'appeler. Pour l'instant, salle polyvalente, dans l'immeuble Jean-Paul Goude. Nous allons donc rajouter une caution de 1 500 euros ou 2 000. Je ne sais pas ce que vous avez choisi. Je ne me souviens plus.

M. NECTOUX : 1 500.

M. le Maire : 1 500. Monsieur Mahérou ?

M. MAHEROU : C'est juste une petite réflexion d'écriture. Serait-il possible de mettre « euro » à côté des chiffres ?

M. le Maire : Très bien. Pour les prochaines délibérations, vous mettez euros, s'il vous plaît.

M. MAHEROU : Merci.

Mme PALLIERE : Nous avons pris connaissance du fait que les salles de la maison de la famille allaient être désormais louées. Auparavant, elles étaient prêtées à des associations ou des groupes, en échange d'un retour en direction des autres associations de la maison : animation, atelier, etc. Nous souhaiterions savoir pourquoi ce mode de fonctionnement a été abandonné. D'autre part, vu les tarifs très faibles, je ne pense pas que les sommes collectées compenseront l'énergie et le temps passé par le personnel pour collecter ces sommes et organiser la régie. C'est 4 euros de l'heure ... Nous souhaitons en outre savoir si l'idée d'avoir un vrai projet en direction des familles dans cette maison, avec un Directeur dont la formation est en rapport avec ce projet, est encore d'actualité ou si cela va désormais être un endroit où on loue des salles par un secrétariat.

D'une manière plus générale, est-ce que toutes les salles occupées par des associations seront maintenant louées ? La salle Geist, la maison des sports, les salles du 40 de Gaulle par exemple ? Est-ce qu'on peut être sûr qu'il y ait vraiment une égalité de traitement entre les associations au niveau de ces locations ?

M. le Maire : Le mot majeur est justement l'égalité de traitement. Comme nous avons vu qu'il y avait des associations qui étaient arrivées dans la maison de la famille, souvent sans que le Maire ne soit bien au courant, peut-être pour certaines pour des échanges de prestations, d'autres pour lesquelles il n'y avait pas d'échange de prestation, nous avons souhaité mettre un pied d'égalité. C'est l'objet du groupe de travail que nous avons créé il y a quelques mois, qui a fonctionné et qui a fait un bilan. L'ensemble des associations seront reçues. S'il faut conventionner, nous conventionnerons. S'il y a des échanges de prestations, il y aura échanges de prestations. Mais l'ensemble sera conventionné. Ce n'est pas faire du pointillisme juridique, c'est simplement savoir qui est qui, qui fait quoi et comment ils sont arrivés. Nous aurons donc cette rigueur qui s'installera et qui sera bénéfique pour tout le monde. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité remettre cela à plat. Les différentes associations ont d'ailleurs été prévenues. Elles seront reçues les unes après les autres.

Deuxièmement, il y a une coordinatrice de la petite enfance et de la famille qui a été récemment embauchée. Elle arrive le 1^{er} septembre et sera présentée au Conseil municipal de septembre. Elle a déjà commencé ses travaux en venant rencontrer l'ensemble des Directrices des crèches et autres institutions s'occupant de petite enfance. J'ai moi-même dirigé la réunion. Elle a commencé à faire la tournée de l'ensemble de nos crèches diverses, de la ludothèque, de la maison de la famille. Petit à petit, elle prend pied dans son nouveau poste. A partir de là, elle aura vocation à être une espèce de coordinatrice de la petite enfance et, en même temps, à participer à mettre définitivement sur pied notre politique familiale, au côté de Sophie Chaudière, notre Directrice de la famille.

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs de location des salles municipales ainsi que la création de nouveaux tarifs liés à l'acquisition par la Ville de la salle polyvalente sise 2 ter avenue Pasteur, applicables au 1^{er} septembre 2013.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-

FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

5 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

36. Abrogation de la délibération du 26 mars 2013 et actualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de location des équipements sportifs au 1^{er} septembre 2013

Mme SEVESTRE : Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2013, les tarifs des activités sportives et de location des équipements sportifs ont été modifiés.

Cependant, dans la délibération qui vous a été proposée, les tarifs n'ont pas été arrondis.

C'est pourquoi, afin de simplifier les encaissements et de faciliter la gestion de la régie de recettes du service des Sports, il est nécessaire que les tarifs des activités sportives et de location et des équipements sportifs soient arrondis.

Il convient donc d'abroger la délibération du 26 mars 2013 et de procéder à une nouvelle réactualisation des tarifs des activités sportives et de location des équipements sportifs.

C'est pourquoi, je vous propose donc que les tarifs soient actualisés à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le Conseil Municipal a abrogé la délibération du 26 mars 2013 et approuvé la réactualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de location des équipements sportifs applicables au 1^{er} septembre 2013.

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, M. Michel MAHEROU

2 abstentions : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

37. Application de l'article L 2122.21 L2122.22 L 2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Actualisation des droits de voirie 2013 de la ville de Saint-Mandé
- Autorisation donnée de M. le Maire de signer à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association FERMENBUL
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la rencontre musicale avec « stranded horse » proposé par l'association « 45 Tour »
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de vente proposé par l'association "la madone des sleepings"
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'IFAC
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat entre l'association Rencontres jeunes et handicaps et la ville de Saint-Mandé
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du spectacle "rouge" par la compagnie "pestacle"
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions de prestations extérieures pour les ateliers de la Maison pour Tous de la ville de Saint-Mandé pour la saison 2013-2014
- Portant modification de l'article 2 de la décision n°2013-03 relative à la concession n° CVM 10bis/12/13 pour la location de terrains de sport
- Création d'une régie d'avances auprès de la Maison pour Tous de la Ville de Saint-Mandé

- Ester en justice et désignation d'avocat pour recours devant le TA de Paris contre l'avis implantation des aires d'accueil
- Approbation de la convention d'honoraires entre le cabinet d'avocats Fidal pour l'introduction d'un recours contre la société Dexia Crédit Local
- Ester en justice et désignation d'avocat pour défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le TGI de Nanterre demandant l'annulation de 3 contrats de prêt souscrits par la ville auprès de Dexia
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du concert de Mathieu Boogaerts par l'association "45 tour"
- Approbation d'une convention entre le festival Aparté et la ville de Saint-Mandé
- Approbation de la convention de location de salle à passer entre la ville de Saint-Mandé et la salle Watteau
- Approbation de la convention d'assistance juridique pour l'année 2013 avec le cabinet d'avocat Adamas
- Approbation de la convention relative à la mise à disposition de la Ville de l'Espace Info Energie sur le territoire de Saint-Mandé pour l'année 2013
- Approbation d'un contrat de cession du spectacle "petits contes sortis du sac" par l'association Enfance et Musique
- Approbation d'un contrat de cession d'exploitation d'un concert de jazz du Franzktrio
- Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre Melle Marjorie POU et la ville de Saint-Mandé
- Approbation d'un contrat de cession entre l'association les Hébrides et la ville de Saint-Mandé
- Mise à disposition de la salle Jean Bertaud à l'association Amakal
- Mise à disposition de la salle multimédia de la Maison des Marronniers au profit de l'association CAREEP le 18 juin 2013
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention du 6 mai 2004 à passer entre l'AUC-IGN et la Mairie de Saint-Mandé
- Approbation de la convention de répartition des frais engagés pour l'action contentieuse contre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes

M. le Maire : J'ai fait déposer sur le bureau un vœu. Oui ?

Un intervenant : Je voudrais savoir ce qu'est « *approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du spectacle "rouge" par la compagnie "pestaclé"* ».

M. le Maire : Monsieur l'adjoint chargé de l'action culturelle ? C'est un spectacle qu'il y a eu à la médiathèque. Cela fait partie des animations qui ont lieu régulièrement à la médiathèque. Il y a des contrats. Voilà.

38. Vœu pour le maintien de l'autonomie des communes et des compétences des maires

M. le Maire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

VU l'article 1-7 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Saint-Mandé,

CONSIDERANT le projet de loi sur la décentralisation présenté par le Gouvernement au Conseil des Ministres le 10 avril 2013,

CONSIDERANT plus particulièrement le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en cours d'examen au Sénat,

CONSIDERANT les nombreuses interrogations et critiques dans les territoires suscitées par ce texte,

CONSIDERANT que ce projet de loi bouleverse l'organisation territoriale de l'Île-de-France en rendant obligatoire, dans des délais irréalistes et sur des bases rigides, la mise en place de structures intercommunales à fiscalité propre d'un seul tenant d'au moins 300 000 habitants pour la petite couronne et 200 000 habitants pour la grande couronne,

CONSIDERANT que ce projet de loi prévoit la création d'une nouvelle strate administrative, la Métropole de Paris, qui viendra s'ajouter aux collectivités existantes et dont la gouvernance tiendra à l'écart les maires,

CONSIDERANT que ce projet de loi remet profondément en cause la compétence des maires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal eu égard aux compétences qui seront dévolues à cette nouvelle Métropole,

CONSIDERANT que les communes seront sollicitées pour financer cette nouvelle structure au moment même où l'Etat a décidé de manière brutale de baisser les dotations aux collectivités de 4,5 milliards d'euros entre 2013 et 2015,

CONSIDERANT que ces nouvelles charges, associées à une baisse des dotations de l'Etat, ne pourront conduire qu'à une hausse imposée de la fiscalité locale et à une réduction des marges de manœuvre des communes,

CONSIDERANT que ce projet de loi marque la fin de la solidarité entre zones urbaines et territoires ruraux en Ile-de-France en excluant de la Métropole de Paris les zones périurbaines et rurales de notre région,

SUR présentation du vœu par la liste « Vivre ensemble Saint-Mandé passionnément »,

A l'unanimité

DENONCE le manque de concertation qui a prévalu dans l'élaboration du projet de loi de décentralisation présenté par le Gouvernement,

DENONCE le recul de l'autonomie des communes et les atteintes graves qui sont portées aux compétences des maires dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

DEMANDE au gouvernement le retrait immédiat de cette réforme et l'organisation d'une véritable concertation avec l'ensemble des communes franciliennes pour remettre à plat le projet de loi décentralisation dans son ensemble.

M. le Maire : Mes chers collègues, sur votre bureau, vous avez un vœu que j'ai fait déposer concernant le maintien de l'autonomie des communes et des compétences des maires. Nous sommes de très nombreuses communes à craindre pour l'indépendance de nos communes, de la politique de proximité, due au projet de loi métropolitain qui est en cours de discussion au parlement français. Vous savez que le sénat l'a profondément remanié. Nous avons des craintes, avec les maires, concernant la politique de proximité, le droit du sol, l'éloignement du phénomène de décision de nos communes, par des organismes intercommunaux de très haute densité, avec la création d'une métropole parisienne qui vient se superposer au Conseil régional d'Ile-de-France, qui ne prend pas toute la région Ile-de-France, qui ne prend pas en compte les zones rurales. La création d'un organisme avec des intercommunalités de 200 ou 300 000 habitants, avec un certain nombre d'éléments, en particulier le droit du sol qui disparaîtrait pour les maires, un certain nombre de prestations qui semblent extrêmement dangereuses. Je vous parlais d'une nouvelle strate dans le millefeuille administratif avec, à terme, un fonctionnement pléthorique, la mise à mort de l'autonomie communale, l'intérieur du pôle métropolitain, la disparition des départements de la Petite Couronne à moyen terme – c'est un débat qui est en cours –, la situation des départements de la Grande Couronne, les politiques de pôle, des départements à deux vitesses, la zone régionale, la zone métropolitaine, les investissements structurels en baisse pour les 2 millions d'habitants de la région Ile-de-France.

Pourquoi la région Ile-de-France ne serait-elle pas attributaire des attributions que l'on veut mettre à ce projet métropolitain ? Nous pensons déjà que la difficulté dans laquelle nous avons eu à travailler pour la réforme des rythmes scolaires, avec les représentants des collectivités locales... C'était difficile. On a sorti quelque chose mais c'est compliqué. A travers ce vœu, nous souhaitons demander qu'il y ait une véritable concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales, qu'elles soient communales, départementales ou régionales. Vous savez que l'association des maires de France, l'association des maires d'Ile-de-France, l'association des départements d'Ile-de-France émettent les plus grandes réserves sur ce texte. Nous avons souhaité participer. La majorité de ce Conseil municipal a souhaité que nous participions, non pas au refus d'une réforme – il n'est pas question de cela –, mais au moins pour avoir un projet qui soit intelligent, négocié, partagé, dialogué, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On fait l'étude en ce moment avec l'ACTEP, on nous demande d'aller dans une interco. Soit, on y travaille. On a une intercommunalité de projet. Avec Françoise Fougerole et Florence Crocheton, on a assisté aux premiers rendez-vous avec tous les maires, où chacun a exprimé sa position. On dit que l'Etat n'a plus d'argent, mais quand on fait des interco, vous savez qu'il donne 63, 80 euros,

113 euros par habitant. S'il n'y a plus d'argent, quel financement aurons-nous ? Il n'y a aucune perspective réelle, réaliste. A six mois d'un débat municipal où chacun aura le droit de s'exprimer, nous nous devons de pouvoir au moins informer les Saint-Mandéens, les Vincennois, les Fontenaysiens, les habitants de Pantin ou d'ailleurs, sur la réalité de ce que sera leur futur. Là, il y a un vague le plus total. Le séant a repoussé ce projet de loi. Enfin, il l'a accepté mais en l'ayant totalement modifié. L'assemblée nationale, je crois, est bientôt saisie. Nous souhaitons qu'il y ait une réforme dialoguée, qu'il y ait une mise à plat. Maintenant, il y a eu une proposition de loi qui a été déposée, il y a deux jours, disant : puisqu'il y a débat au sein du gouvernement, de la majorité – c'est tout à fait légitime, ce n'est pas contestable –, supprimons les départements. Tout cela s'entrechoque, se choque, etc. Où allons-nous ?

Nous souhaiterions qu'il y ait au moins une concertation. C'est la raison pour laquelle nous dénonçons

- le manque de concertation qui a prévalu dans l'élaboration du projet de loi de décentralisation présenté par le gouvernement,
- le recul de l'autonomie des communes et les atteintes graves qui sont portées aux compétences des maires dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

et demandons au gouvernement le retrait immédiat de cette réforme, l'organisation d'une véritable concertation avec l'ensemble des communes franciliennes, pour remettre à plat le projet de loi de décentralisation dans son ensemble. Je ne ferai que l'écho du silence assourdissant de Monsieur Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, qui observe la balle passer le filet pour l'instant, pour savoir où elle va s'arrêter, mais qui souhaiterait bien sauver sa région, ce que je veux bien comprendre, dans cet empilement totalement anachronique, auquel nous assistons, d'ordres, de contrordres, de décisions. Voilà, le vœu que nous avons déposé est simple. Ce n'est pas un refus de la réforme, c'est simplement le fait de poser devant tout le monde, devant les habitants pour qu'ils sachent vers où ils vont aller. Perdrons-nous demain notre politique de proximité ? C'est un élément, mes chers amis, qui que vous soyez autour de cette table. On enlève au maire la possibilité de gérer son sol. On revient aux années 70, avec une espèce d'ersatz de commission qui décide du droit de préemption, de l'installation de tel ou tel style d'immeuble. La qualité, que nous avons travaillée ensemble sur nos plans d'occupation des sols, risque de disparaître, etc. Soyons très vigilants. Nous avons, à notre manière, fait des efforts sur le logement social puisque nous étions partis de 6,23 et que nous sommes à 10,86 maintenant. Cela prouve que là où nous avons pu, avec des efforts considérables, nous avons trouvé des solutions. Mais ce sont des solutions que nous travaillons entre nous, sans perturber l'histoire, le patrimoine, la culture de la ville. Voilà pourquoi nous avons souhaité – la liste Saint-Mandé Passionnément – déposer ce vœu que je vous demanderai, mes chers collègues, de bien vouloir adopter.

Naturellement, la parole est ouverte aux uns et aux autres.

M. MAHEROU : Je suis d'accord avec ce vœu, il me tient à cœur. Mais dans le règlement du Conseil municipal, mandature 2008-2014, au sommaire Réunion du Conseil municipal, 1.7, Amendements et vœux, pour un vœu, il est dit que tout Conseiller peut déposer un vœu au minimum 3 jours avant le Conseil. Je pense donc que l'on aurait pu avoir ce vœu avant le Conseil municipal. C'est donc encore une histoire de règlement, d'organisation, comme le PV où je me suis levé tout à l'heure pour dire que l'on ne met pas ce qui est dit au Conseil. C'est cela qui m'énerve bien que, comme je vous l'ai dit, ce vœu m'intéresse. Je n'aurai qu'une chose à dire pour finir. Le règlement, ici, à Saint-Mandé, ce n'est pas Monsieur Huchon qui le fait, c'est Monsieur Beaudouin. Merci.

M. le Maire : Non, c'est le Conseil municipal qui le fait. Il y a une urgence aussi parce que le débat est en cours.

M. MAHEROU : Vous en êtes le patron et Monsieur Huchon n'a rien à voir avec Saint-Mandé. Faites respecter les règlements et les organisations.

M. le Maire : J'ai parlé du silence assourdissant de Monsieur Huchon.

M. MAHEROU : C'est pour cela que je ne participerai pas au vote. Pourtant, cela m'intéresse.

Mme ARTHUR : Je serai brève. On ne va pas commencer un débat ce soir sur la décentralisation et l'intercommunalité, en tout cas pas un débat de fond. Effectivement, je peux être d'accord sur le fait que le

projet de loi n'est pas parfait mais en matière de réforme territoriale, il est dur de contenter tout le monde. Je pense que quels que soient les gouvernements qui se sont succédé depuis 50 ans et qui s'y sont attelés, aucun n'a réussi à satisfaire l'ensemble des collectivités. La réforme des communes est probablement la plus dure des réformes ... C'est probablement la collectivité qui contient le plus d'affect. Mais, d'un autre côté, il faut quand même être un peu réaliste. Je compare à l'Allemagne, par exemple. C'est un pays de 100 millions d'habitants, il y a 4 000 communes en Allemagne. En France, on est 63, 64 ou 65 millions et il y a 36 000 communes. Il y a quand même un problème. Il y a un vrai problème de taille des communes. Effectivement, sur les 36 000, il y en a 30 000 qui ont moins de 1 000 habitants. Mais, justement, c'est pour faire face. Un maire d'une commune de 1 000 habitants a autant de responsabilité qu'un maire d'une commune de 100 000 habitants et il n'a pas la même administration. Je pense donc que c'est aussi une question. Il y a des territoires qui sont en difficulté, même dans notre région Ile-de-France. Je pense qu'il y a des maires de Seine-Saint-Denis qui ne sont pas à la fête tous les jours. Je pense qu'un peu d'intercommunalité, un peu de solidarité, dans ces temps un petit peu difficile, me semblent assez logique.

Au titre de mon parti, Europe Ecologie Les Verts, évidemment, je ne voterai pas ce vœu mais j'espère que l'on pourra avoir les discussions sur le projet de loi par la suite.

Mme TOUATI : Il est évident que s'agissant du parti socialiste, je ne voterai pas ce vœu. Je pense qu'il faut évoluer. Comme l'a dit Brigitte Arthur, on ne va pas entamer maintenant, à presque minuit, un débat sur Paris Métropole. C'est d'ailleurs un petit peu dommage que les délais ne soient pas respectés, je rejoins là Michel Mahérou. Il faut réfléchir cette intercommunalité. Je ne pense pas que vous soyez un fanatique de l'intercommunalité. Je pense même qu'en son temps, vous aviez écrit un livre contre l'intercommunalité. Maintenant, il faut réfléchir... Comment ?

M. le Maire : Est-ce que vous l'avez lu ?

Mme TOUATI : Je l'ai parcouru en son temps.

M. le Maire : Si vous l'avez lu, même parcouru, vous devriez savoir que je n'étais pas contre l'intercommunalité.

Mme TOUATI : Enfin, c'est une intercommunalité très particulière. Pour moi, par exemple, l'ACTEP n'est pas une forme d'intercommunalité. Il faut être précis. On ne peut plus vivre sur les structures... Là, il y a quand même des mots qui sont « les compétences des maires ». Oui, les compétences des maires. Il y a aussi leurs responsabilités. Maintenant, on ne peut plus être dans son petit pré carré. On le voit pour la réalisation d'un tas de choses, d'un tas de projets d'intérêt général, d'aménagement du territoire, d'aménagement de la région. Ce n'est plus possible. Il ne faut pas partir avec des vœux de ce type-là, qui sont quand même des vœux qui sont assez idéologiques. En ce qui concerne la réforme qui est en discussion, de toute façon, si on ne fait rien, c'est simple, il n'y a pas de discussion, il n'y a pas de problème. Dès lors que l'on fait quelque chose, oui, il y a des discussions et tout est perfectible. Une loi est perfectible, un projet de loi *a fortiori*. Mais ne partons pas sur des bases vraiment idéologiques tenant à la compétence du maire.

Mme PALLIERE : Juste un petit mot pour dire que, comme Michel Mahérou, je regrette qu'on n'ait pas pu en parler avant. Il est dommage que l'on n'ait pas eu avant le débat sur l'intercommunalité en général, dans les années qui précèdent, parce que je pense qu'on ne l'a jamais vraiment eu. C'est vraiment dommage. Nous, nous sommes vraiment pour cela. Par contre, on votera pour le vœu parce qu'on est contre le passage en force d'un tel projet, sans concertation plus large.

M. le Maire : Pour répondre aux diverses interventions, je voudrais quand même souligner que le texte du gouvernement est un tel désordre que même ses propres troupes le refusent. C'est cela, le problème majeur. On souhaite une véritable concertation pour poser les bases d'une véritable réforme, que je ne conteste pas. Il y a le problème du logement. On dit qu'il faut donner une entité, la gestion du logement, de telle façon que l'on puisse répondre à la construction des 70 000 logements prévus dans le SDRIF. Très bien. Pourquoi ne le confie-t-on pas à la région Ile-de-France ? L'entité existe, elle a été élue démocratiquement. Confions-lui le dispositif. Elle s'est même dotée d'un outil qui s'appelle l'agence foncière. Pourquoi faire une usine à gaz d'où on exclut les zones rurales, etc. Le maire de Paris à 1 voix, les interco en ont une demie, etc. Bref, c'est une usine à gaz où le préfet revient. On voit bien la logique du préfet, comme dans les années 70, qui revient. C'est surtout l'éloignement de la politique de proximité que nous craignons.

Quant à l'interco, je n'ai jamais été contre. D'abord, c'est moi qui ai amené Saint-Mandé à l'ACTEP. L'ACTEP est une véritable intercommunalité de fait. Vous n'avez jamais voulu le comprendre parce qu'elle ne rentrait pas dans la logique administrative, dans la loi et dans le règlement. C'est une loi consensuelle, une loi 1901. Mais comme il faut que ce soit tout corporatiste, syndicalisé, fonctionnarisé, avec beaucoup de titulaires, beaucoup de sous-titulaires, beaucoup de machins, de budgets, etc. Mais, si, c'est ça. L'arrière-pensée de la loi Chevènement, c'était de recréer une fonction publique territoriale supplémentaire permettant ainsi de compenser les réformes que l'Etat allait engager pour diminuer le nombre de fonctionnaires de l'Etat. Nous avons donc préféré avoir une logique libre. Nous avons fait des études. Nous avons fait le lycée international. C'est une véritable interco. Maintenant, nous sommes en syndicat mixte ouvert, chère Madame, c'est une véritable interco. Et nous avons lancé les études pour voir si nous voulions aller plus loin avec celles et ceux qui le voulaient. Dans les 14 ou 17, il avait des gens qui ont toujours émis des réticences.

Avec Philippe Pemezec, j'ai fait *Le Livre noir de l'intercommunalité*. C'était pour montrer les dérives qui correspondaient fiscalement et en termes de transfert des doublons du personnel. Par exemple, vous aviez celle de Saint-Quentin-en-Yvelines : 600 voitures, un théâtre, une radio. Ce n'était pas cela, l'intercommunalité. L'intercommunalité de projet, c'était ça. Madame Touati, si vous avez bien lu mon livre, il a été conforté par Monsieur Seguin, premier Vice-président de la Cour des comptes à l'époque, qui a sorti le rapport sur l'interco. Nous avons fait ensuite une proposition de loi qui visait à améliorer l'intercommunalité. Les propositions que nous avons faites sur la transparence, sur la communication, sur les délibérations, sur un certain nombre de sujets, ont été adoptées par le parlement. Nous avons donc plutôt fait avancer le schmilblick. Je le dis à ceux qui voudraient dire qu'on a été contre l'intercommunalité. A un moment donné, dans d'autres lieux, on se retrouvera.

Nous avons même fait des intercommunalités de projet. C'est cela qui compte, les interco de projet. Je pense au SAMI. Je pense à l'AMLE. On travaille ensemble. Le maire de Fontenay a ses soucis, le maire de Vincennes a ses soucis et le maire de Saint-Mandé avait aussi ses soucis. Nous avons plutôt avancé dans le bon sens et nous sommes en train de traduire cela de façon intelligente. Je dirai même que nous avons eu raison de faire l'ACTEP, Madame Touati. Je vais vous dire pourquoi. Cela fait 10 ans que nous travaillons ensemble, 10 ans que nous avons fait des projets et que le socialiste, le mec de l'UMP, le type du Nouveau Centre et l'élus socialiste ont appris à se connaître, ont créé une culture commune, ont créé un patrimoine commun. Cela va nous permettre d'avancer beaucoup plus vite dans la création, demain, d'une intercommunalité qui ne sera pas imposée, parce que nous allons devancer les volontés du gouvernement. Le préfet, quel qu'il soit, sera ravi d'avoir un projet clé en main, que nous pourrions fournir d'ici quelques mois et que nous pourrions mettre en discussion puisque nous avons une étude qui est en cours au sein de l'ACTEP. Voilà ce que je voulais dire. Je souhaite que nous puissions voter ce vœu tous ensemble, pour dire : attention à ce qu'il se passe, dialoguons avant de... Vous savez, nous avons lancé le Grand Paris avec l'ancien Président de la République. Nous avons maintenant un Grand Paris Express qui est plutôt au point et qui va rayonner. Nous avons les pôles de compétitivité qui sont présents, avec les clubsters, avec les contrats territoriaux de développement, avec autour des gares, la règle des trois tiers : entreprise, emploi et logement. Je crois que tout cela est très positif. J'ai eu la chance de pouvoir y participer quand j'ai eu l'honneur d'être député. Voilà donc ce que je souhaitais vous dire en matière d'intercommunalité.

Mme TOUATI : Est-ce que je pourrais juste faire observer la chose suivante ? Effectivement, il y a toujours eu des dérives financières. Que l'on se rappelle certaines dérives qui ont été commises par la création des Conseils généraux, qui construisaient de superbes bâtiments sur le plan architectural, enfin, superbes, parfois entre guillemets. Ce n'est pas un argument. Toute collectivité, toute structure, peut, si elle n'est pas encadrée, générer des frais inutiles. La gestion de territoire ne peut pas se faire uniquement sur : je veux bien, je ne veux pas, je veux bien sur tel projet, je ne veux pas sur tel autre. Il faut qu'il y ait des structures. Vous comparez avec le syndicalisme. Oui, il faut des structures. Il faut des structures qui soient organisées par la loi. Cela n'exclut nullement des initiatives individuelles, associatives. Mais l'intercommunalité, c'est quelque chose qui est juridiquement organisé. Après, encore une fois, tout texte de loi doit être discuté et est perfectible. Mais ne comparez pas l'ACTEP à une intercommunalité. En droit, c'est inexact.

M. le Maire : Si, parce que la loi 1901, c'est du droit, chère Madame. Maintenant, le syndicat mixte ouvert, c'est du droit, parce que c'est dans la loi. L'ACTEP, que vous n'avez jamais voulu... Pourtant, il y a des socialistes dans l'ACTEP. Il y a même des communistes. Il y a même des Nouveau Centre. Il y a des tas de gens, des gens très bien.

M. MAHEROU : Je ne participe pas au vote, j'ai expliqué pourquoi. Et j'espère que ce sera marqué au PV.

M. le Maire : Il y a donc 32 votants.

Le Conseil Municipal a approuvé le vœu pour le maintien de l'autonomie des communes et des compétences des maires.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE

4 contres : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 ne prend pas part au vote : M. Michel MAHEROU

39. Questions diverses

Mme OSMONT : J'ai juste une petite question, Monsieur Beaudouin. Dans cette salle, il y a quelqu'un que l'on a vu à vos côtés sur des photos dans le BMO, qui a pris des photos ou qui a filmé la salle. Je vous demande d'y veiller, je ne veux pas figurer sur ces photos et qu'elles soient utilisées, s'il vous plaît.

M. le Maire : Je lui ai demandé de prendre une photo. On vous cachera, Madame Osmont. Je ne prendrai que la partie majoritaire. Nous prendrons simplement la photo de la majorité. Nous avons fait des économies en ne prenant plus de photographe.

Mme TOUATI : Je suis désolée, à cette heure tardive, d'aborder une question...

M. le Maire : Allez-y, nous sommes là pour cela.

Mme TOUATI : J'avais deux questions et je me limiterai à une question, dont l'intérêt est partagé, j'espère, par l'ensemble des collègues autour de cette table. Elle porte sur les événements qui se sont déroulés à Saint-Mandé. Je passerai sur l'histoire des blogs. J'ai trouvé cela assez nul. Ma question est en deux points. D'une part, où en est-on sur la recherche et l'établissement de la vérité sur ces faits qui sont inadmissibles ? D'autre part, je ne suis pas, loin s'en faut, la seule – je crois qu'il y a des personnes toutes tendances politiques confondues – à le déplorer et à être préoccupée par la montée à Saint-Mandé... Du reste, on n'est plus au stade d'incivilités puisque maintenant, il y a vraiment des attitudes de provocation. Je crois que des personnes qui quêtait pour la Croix Rouge ont été insultées, dans des termes inadmissibles, intolérables, de vulgarité. Que l'on ne vienne pas répondre que ce sont les autres : Montreuil, Charenton, je ne sais quoi. Dans ces affaires, dont j'ai moi-même été témoin, ce sont des enfants de Saint-Mandé, des jeunes, des adolescents de Saint-Mandé. Il y a un réel problème. Cela monte de plus en plus. Personnellement, je ne voudrais pas que cela arrive à des faits qui pourraient être plus graves que ce qu'il s'est passé. J'ai pris un minimum de renseignements, il n'y a pas eu de jeunes dans le coma mais des jeunes blessés. On sait où cela peut conduire. Cela devient vraiment un problème. Il y a certains jeunes qui se revendiquent d'un passé historique qu'ils ne connaissent parfois même pas. Je le dis tout de suite, parce que j'ai failli me faire traiter... : que l'on ne me traite pas de raciste ou d'antisémite. La première personne qui me dit cela, elle se retrouve devant le tribunal correctionnel à Créteil. Il faut absolument essayer de faire en sorte, tous autour de cette table, que les appartenances religieuses, les convictions... J'ai voté l'interdiction du port du voile. Là, on ne va pas se demander si l'on est raciste en votant cela. Il faut admettre que d'une part, il y a un problème à Saint-Mandé, il y a un problème avec des jeunes. S'il y a un problème avec des jeunes, c'est qu'il y a un problème avec les parents. C'est vrai que l'éducation, c'est quand même les parents qui en premier... Il faut vraiment faire quelque chose. Il y a eu la bagarre mais les propos à la Croix Rouge, c'est intolérable. On ne peut pas accepter cela. Je ne sais si je me suis exprimée très clairement mais cela m'indigne vraiment et je pense que l'on est sur une mauvaise pente.

M. MAHEROU : C'était exprimé avec le cœur.

M le Maire : Madame Touati, personne dans cette salle ne vous traitera de raciste ou d'antisémite. Ce n'est pas nous qui le dirons. Votre colère est tout à fait légitime. Elle est la colère de nombreux Saint-Mandéens, de toutes tendances culturelles confondues.

Nous sommes l'objet d'un déplacement de population – je vais quand même vous contredire un petit peu au départ – qui vient de villes avoisinantes, en particulier de Paris, rejoindre les enfants de Saint-Mandé, pour se concentrer dans notre commune, en particulier autour du bois puisqu'on les a plus ou moins « chassés », entre guillemets, de Saint-Mandé, derrière l'hôtel de ville, pour s'y retrouver parce qu'ils s'y sentent en sécurité, avec cet espèce d'insensé paradoxe que quand ils sont ensemble, ils recréent les conditions de ceux qui les ont chassés. On a les mêmes comportements dans le 93, dans le Paris 19^{ème}, le Paris 20^{ème} ou le 12^{ème}, on fuit ces éléments-là et on vient ici, on reconstitue l'effet bande, la moto, la provocation, les insultes, l'agression, etc.

Je l'ai dénoncé à plusieurs reprises. J'ai réuni des responsables. Je fais tout mon possible, de la façon la plus intelligente possible – j'espère –, avec un certain nombre d'entre vous, pour évoquer ces problèmes-là avec les parents, avec les associations, avec les Directeurs d'école. Saint-Mandé n'est pas sous une bulle, comme je suis amené souvent à le dire. Nous sommes contraints aussi, avec des parents qui viennent habiter et qui ne contrôlent pas leurs enfants, une jeunesse qui se laisse éclater un peu partout, même si nous avons eu l'habitude autour de cette table de contrôler nos enfants, encore que... Parfois, ils nous ont aussi fait des âneries de temps en temps. C'est vrai que nous devons continuer de combattre cela, Madame Touati mais j'ai besoin de tout le monde.

Nous avons besoin de tout le monde. Quand je dis que nous avons besoin de tout le monde : nous avons besoin que tout le monde tienne le même langage aux parents, aux responsables associatifs, de pouvoir aussi avoir, lorsque l'on sermonne ou que l'on punit, une justice qui suit. Très souvent, il y a le bras d'honneur. Combien de fois il y a eu des personnes conduites au poste de police parce que mineures ? On appelle les parents...

Je vais donner un exemple. Hier ou dimanche, c'est le responsable de la police municipale qui me l'a raconté, je n'étais pas là. La police municipale a interpellé des jeunes qui venaient lancer des pétards. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus terrible. Mais, c'est toujours autour des concessionnaires, qui n'en peuvent plus, pour lesquels nous avons travaillé pour faire prendre conscience à la ville de Paris qu'elle devrait aussi assurer la sécurité dans cette partie du bois, en particulier la sécurité autour des concessionnaires du bois de Vincennes qui voient leur chiffre d'affaires baisser devant les comportements totalement stupides, inconcevables, idiots, vulgaires, médiocres de la plupart de ces jeunes. Que font-ils ? Ils lancent des cailloux sur les gamins qui vont au manège ou sur le Guignol. Il y a certainement leur frère ou leur petite sœur qui sont à l'intérieur. Cela montre le niveau de réflexion.

Ma colère aussi est là, Madame Touati. On se bat tous pour faire ensemble que ce soit beau, bien, pour avoir une ville propre, conviviale. On l'a vu avec toutes les manifestations diverses qui ont eu lieu, qu'elles soient culturelles, associatives, etc., où il y a eu une ambiance très forte. On est gâché par cela. Il va falloir continuer de combattre. Si tout le monde parle, que celles et ceux qui ont une appartenance à telle ou telle association, comme le thé philosophique, vont parler aussi aux parents de ces gens-là pour leur dire : vous salissez la ville et vous salissez en même temps telle ou telle communauté...

Nous avons décidé de convoquer tous les parents. On va essayer de voir si cela marche. On a fait le rappel à l'ordre. Là, on va aller plus loin. On va convoquer tous les parents qui ont été identifiés grâce aux contrôles de police, aux mineurs qui ont été amenés au poste de police, pour que les parents les ramènent chez eux. Je vous donne donc l'exemple d'hier. Les parents sont venus chercher le gamin. Après avoir descendu les trois marches du poste de police, pif, paf et la mère est repartie. Elle a pris sa bagnole et le gamin a repris son scooter et est reparti au bois. Il y a donc un comportement totalement stupide, inconcevable, de la part des parents. On va donc essayer de les réunir. On les a identifiés. Vont-ils venir ? On n'en sait rien. Je les ferai venir avec le commissaire de police et peut-être un magistrat, pour leur faire comprendre que...

Je vais essayer de tenter de convaincre, une fois de plus, la ville de Paris. Nous avons parlé le 4 ou le 5 avril au comité consultatif des villes riveraines du bois de Vincennes. Nous étions invités. On n'avait jamais eu de réunion depuis 2008. Il y en a eu une la veille des élections. On en a donc profité, j'ai été le porte-parole des concessionnaires qui n'en peuvent plus autour du bois. Vous vous rendez compte ? Un espace tranquille, où on vient en parent, en grand-parent, en oncle et tante, en nounou, accompagner les gamins au manège.

Finalement, il n'y a plus personne parce qu'il y a ces bandes. La police municipale fait ce qu'elle peut. Hier, elle est intervenue en dehors de son champ d'intervention. Pendant 15 jours, suite à la rixe due à un règlement commercial, un gamin de Saint-Mandé qui n'avait pas payé sa drogue, nous avons eu la police et de Paris et de Vincennes. Il y en avait encore hier ou aujourd'hui, j'en ai vu pas mal. Il y a une prise de conscience mais il n'y a pas que Saint-Mandé, il n'y a pas que le bout de bois de Vincennes. Nous allons donc essayer aussi d'obtenir de certains responsables nationaux qu'ils nous dépêchent des animateurs pour faire comprendre à ces jeunes qu'ils pourraient peut-être aller ailleurs. On va essayer de tout utiliser. Maintenant, nous habitons tous Saint-Mandé, nous habitons tous dans des immeubles dans lesquels il y a de multiples populations, cela n'empêche pas d'aller frapper à la porte du voisin, avec le sourire et l'intelligence, en disant : vous devriez peut-être surveiller votre gamin. Je pense qu'avec tout cela, petit à petit, nous allons arriver à vaincre cela. C'est du travail de longue haleine.

Et il y a la société, Madame Touati. Vous êtes avocate. Je ne sais pas quelle est votre spécialité mais vous savez hélas que les mineurs, la jeunesse, explosent dans tous les sens. Ce n'est pas une raison. Ce n'est pas une raison pour qu'on l'ait à Saint-Mandé mais on n'est pas non plus sous une bulle. Les parents qui habitent Saint-Mandé, qui viennent habiter Saint-Mandé, ne sont pas non plus... Certains sont très brillants. Ce sont des gens très bien, la plupart. Comme partout, dans toute société, on est enquiné par 1 ou 2 % de gens. Et c'est une société qui se délite. Vous savez que l'on ne peut plus punir, qu'il faut des délits qui permettent 3 ans de prison. Pour un jet de pétard, vous allez voir l'officier de police judiciaire ou le magistrat de permanence à Créteil, il vous dit : Monsieur le Maire, vous êtes bien gentil, mais relâchez le gamin. Il en faut pour que cela passe. Malgré tout, je dois dire que je rends hommage à la police nationale qui nous aide au mieux.

J'ai proposé à la principale du collège Offenbach, pas pour la stigmatiser, j'ai proposé au principal du lycée Saint-Michel, pour montrer que l'on ne stigmatisait personne, de faire une lettre aux parents pour rappeler un certain nombre de règles, ne serait-ce que sur l'argent, la multidistribution de l'argent qui... Oui, mais s'il y a de la drogue, Madame Touati, c'est parce qu'il y a du pognon. C'est parce qu'il y a le dernier téléphone, le dernier truc qu'on se met dans l'oreille. Il y a la dernière veste machin, les dernières chaussures trucmuches. Naturellement, cela attire les rackets et tout cela se connecte. Nous avons des jeunes filles qui sont très bien habillées, qui aguichent, qui attirent, et on vient les rejoindre. C'est tout cela qui se passe. C'est tout cela sur quoi on essaie de travailler.

Naturellement, soyons clairs aussi. Saint-Mandé, ce n'est pas que cela. J'ai fait la quasi-totalité des kermesses et des manifestations, il y a plutôt une très bonne convivialité, des moments assez forts, des gens qui se rencontrent, qui partagent et avec qui on peut parler. Avec Annick, tout à l'heure, on parlait de ce genre de comportement avec des parents d'élève. On a même des parents qui sont violents, à qui il faut rappeler un certain nombre de règles. Si les parents sont violents, vous imaginez les enfants.

Chère Madame Touati, je vous remercie d'avoir mis cela autour de la table. C'est une excellente chose. Ce n'est pas simple. Il faut d'abord être éclairé, il faut analyser, il faut comprendre, avant de se lancer dans de grandes diatribes, mais il faut y aller. Il faut que tous ensemble, là où on le peut, nous puissions travailler. Je pense que la réunion des parents devrait donner quelque chose. J'espère que les responsables de l'Education Nationale recevront le feu vert ou, tout du moins, le demanderont pour que nous puissions faire une lettre collective, pas uniquement le maire de Saint-Mandé, parce que cela se passe aussi au sein du collège, du lycée, à l'extérieur du lycée, du collège ; etc. Tout cela débute à un endroit. Vous voyez ce que je veux dire ? Je pense que le collège est très bien repris en main. On ne peut que s'en féliciter. Mais, après, une fois que cela sort, cela déborde. Ce sont des enfants, ce sont des jeunes, avec peut-être trop de moyens, dans une société d'aujourd'hui avec les smartphones, l'ordinateur, une liberté absolue dans laquelle on rencontre tout. On s'écrit n'importe quoi. On tient des propos. On se réunit en quelques secondes : un coup de téléphone et vous avez 30 scooters. Madame Touati, j'en étais même arrivé à négocier dans certains restaurants de Saint-Mandé, pour leur demander de faire enlever les casques quand ils rentrent dans le restaurant, quand ils sont descendus de leur mobylette ou de leur Vespa ou de leur scooter, pour faire comprendre que le casque est un matériel pour protéger quand on roule mais que, quand on est sur le trottoir et qu'on est 4 ou 5, cela devient une logique d'agression. Cela agresse les gens. Ils voient des gens *casqués*. Qu'est-ce qu'il se passe : des voyous ? Avec toutes les images que l'on voit à la télévision, de hold-up et de machin où les gars sont toujours casqués, il y a un transfert d'image. J'ai été faire le tour de ces restaurants-là. On arrive à de petites choses, petit à petit, mais sans stigmatiser qui que ce soit. C'est cela qui n'est pas simple. Plus les gens m'aideront – quand je dis « m' », c'est nous tous, mes amis, qui devons être mobilisés sur ce sujet –, plus nous arriverons à trouver la solution.

J'espère que du mal qui a eu lieu avec cette rixe, nous allons tirer un bien dans les mois qui viennent. Cela ne peut pas se faire en un claquement de doigt. Voilà donc ce que je peux vous dire.

Il y a une enquête mais c'est le juge qui l'a. Moi, je n'en sais strictement rien, bien sûr.

Mme TOUATI : Excusez-moi, je voulais juste poser une question. En ce qui concerne l'association qui quêtait, il pourrait quand même y avoir un petit article dans le BMO sur ce qu'il s'est passé.

M le Maire : On va en parler. Les propos sont inadmissibles. J'ai écrit aussi. J'ai demandé aussi au responsable de la Croix Rouge de m'envoyer le témoignage et je ne l'ai toujours pas reçu. Si vous voulez, en petit comité, je vous dirai ce qui a été dit. Je vais d'ailleurs le réclamer une nouvelle fois. Sans témoignage, il m'est difficile d'agir.

M. MONTAGNON : On est évidemment tous atterrés par tout ce qu'il s'est passé. Je crois que la première mission, c'est d'abord de garder notre calme et d'essayer au maximum d'apaiser les choses. Je dois dire que j'ai lu certains écrits qui m'ont fait froid dans le dos. Je sais que vous avez un petit peu réagi mais peut-être pas suffisamment. Mettre de l'huile sur le feu dans des conditions comme celles-là, c'est totalement irresponsable. Je pense que vous savez à quoi je fais allusion. Je tenais à vous le dire en tant que très ancien Saint-Mandéen. Je suis peut-être un des plus anciens Saint-Mandéens autour de la table.

Mme MARGHERI : Tu n'es pas le plus ancien. Je suis née à Saint-Mandé.

M. MONTAGNON : Excusez-moi. Enfin, un des plus anciens, on ne va pas faire un débat là-dessus. En tout cas, c'est ce que je voulais vous dire : calme, sérénité, essayer d'apaiser les choses et non pas de mettre de l'huile sur le feu parce que c'est vraiment totalement irresponsable.

M le Maire : Je suis tout à fait de votre avis. C'est ce que j'ai essayé de faire en tant que premier magistrat de la commune de Saint-Mandé, d'être éclairé dans la démarche. J'ai dit à qui il devait être dit que je n'appréciais pas ou que je demandais de retirer certains propos. Cela a même été au niveau national. Il y a des idiots au niveau national qui ont écrit des choses qui auraient pu ne pas faciliter les choses. Je parle bien au niveau national.

M. MONTAGNON : Je n'ai pas été suffisamment clair. Je ne parlais pas d'écrits, que j'ai effectivement vus, venant de l'extérieur. Je parlais d'élus.

M le Maire : J'ai dit à tout le monde, à toutes celles et à tous ceux qui devaient être attentifs là-dessus, de faire attention. J'ai été entendu. Cela a été retiré. Monsieur Eroukmanoff ?

M. EROUKHMANOFF : Je pense que nous sommes élus et nous sommes responsables. Dans une ville comme celle de Saint-Mandé, ville qui a un long passé, quand on voit des actions comme celles que l'on a vues, quand on sait qu'il va y avoir des représailles, que personne ne fait rien et que les parents viennent nous voir en nous demandant ce qu'ils vont faire, qu'ils ont été voir la principale, Madame Jannot, qui est obligée d'organiser en urgence une réunion de crise dans un préau, quand on entend ces gens apeurés qui se demandent ce qu'il va se passer le week-end suivant, effectivement, on n'attend pas que Monsieur Montagnon aille se cacher ou fasse autre chose. En tout cas, on attend des responsables qu'ils disent ce qu'ils pensent, qu'ils préviennent que la situation est lourde, grave et qu'on ne peut pas ne rien faire. On ne peut pas dire : je ne savais pas. C'est terminé, ce temps-là. Il est donc temps de prendre ses responsabilités et de dire qu'on va alerter les gens pour qu'il n'y ait pas infiniment un engrenage avec provocations et représailles. On en met un dans le coma ; après, ce sera deux ; après, on attend le mort. Ce n'est pas possible, Monsieur Montagnon. On est quand même là ; on est des gens qui ont osé prendre des responsabilités : il faut les exercer quand c'est dur, pas quand c'est pour voter au Conseil municipal. Il y a quand même des obligations, surtout quand on est sollicité, surtout quand cela vient de personnes qui entrent dans la communauté dont il s'agissait à ce moment-là, qui était pointée du doigt. Il est donc normal que nous agissions et que, dans la limite de nos capacités, on puisse dire ce qu'il se passe et, dès que la situation a évolué, on prend acte et on s'adapte immédiatement. Mais, loin de moi le fait de se dire qu'on va se défilier et qu'on part à la campagne pour le week-end. Merci.

M le Maire : Nous allons travailler, si vous voulez bien, ensemble. Je veux bien que le Conseil municipal rencontre un certain nombre de responsables. Ils vous diront toutes les mécaniques que nous avons mises en œuvre, avec des médiateurs, etc. C'est vrai qu'on est débordé – il faut le dire – et qu'il va falloir que l'on trouve

des solutions plus radicales, mais encore faut-il les faire légalement et dans le cadre réglementaire. J'ai besoin de la police, des juges. J'ai besoin des parents. J'ai besoin des responsables de l'Education nationale, etc.

Monsieur Arlette, je vous en prie.

M. ARLETTE : Monsieur le Maire, merci des propos que vous tenez en ce moment, parce que je crois que c'est la bonne voie. Cela prouve que contrairement à ce que disait votre voisin, il y a des gens qui font quelque chose, vous pour commencer. Je pense que c'est bien que nous soyons associés, d'une manière ou d'une autre, à cette démarche. S'il vous plaît, mettez-nous non pas dans une confidence mais dans un rôle plus ouvert et plus systématique.

M le Maire : Dès que j'ai été éclairé, Monsieur Arlette, le Conseil municipal a reçu un mail immédiatement, le mercredi matin. Il me fallait le temps.

M. ARLETTE : Certes, mais on peut faire de la prévention.

M le Maire : Maintenant, effectivement, il y a cette réunion avec les parents. Faut-il l'ouvrir à tous ? Je pense que dans un premier temps, il faut faire attention à ce que ce ne soit pas un tribunal, etc. Il faut que l'on fasse attention à la manipulation des uns et des autres. Je pense que le Conseil municipal, ensemble, peut réfléchir à une démarche collective pour le mois de septembre, puisque les vacances arrivent donc on va être un peu plus calme. Je n'y vois pas d'inconvénient. C'est délicat parce qu'on n'a pas à stigmatiser tel ou tel...

M. ARLETTE : Il ne s'agit pas de stigmatiser.

M le Maire : Je dis cela parce que je m'occupe de ce phénomène depuis 10 ans. J'ai de la bouteille, si je peux m'exprimer ainsi. Je suis heureux que dans la presse, on n'ait jamais parlé de... On en a parlé pour cette dernière rixe. Mais c'est vrai qu'il y a eu des moments encore plus durs. Quand il y avait 300 jeunes sur la place, j'étais un peu tout seul, Monsieur Nectoux, pour dire à tout ce beau monde de partir. Quand on a fait le règlement des voiries, des terrasses, pour réglementer les cafés, pour que cela ne s'étale pas, cela a permis à des tas de gens de partir puisqu'ils n'avaient plus la place pour prendre un café et que c'était une mécanique intelligente pour réduire les choses, les trafics de drogue, les trafics de pièces détachées. Nous avons mis les médiateurs. Nous avons fait venir des responsables, etc. Les parents s'en sont saisis. Il y a des gamins qui étaient en déperdition et que l'on a mis dans des centres de formation professionnelle pour qu'ils ne viennent plus nous enquiquiner. Vous savez, cela a été du travail de longue haleine et que je pense intelligent.

Maintenant, il y a 10 ans que c'est passé, la société française a aussi fichtrement évolué, mes amis, et pas dans le bon sens. Je parle de la société en règle générale, je ne parle pas des problèmes politiques ou quoi que ce soit, c'est autre chose. C'est une société qui s'échappe, qui se défile. L'acte d'autorité est de moins en moins supporté. Il existe de moins en moins. Vous l'avez constaté. Il y a un défilement de ce côté-là. C'est loin d'être évident d'avoir toutes les réponses quand on n'a qu'une police municipale. La bonne volonté de 33 personnes du Conseil, de quelques responsables des services, ils font ce qu'ils peuvent, avec des gamins qui vous font un bras d'honneur dans la joie et la bonne humeur. Il faut que l'on réfléchisse ensemble. Si vous avez des idées, je suis preneur. Je pense aussi qu'une démarche d'immeuble, de contact avec la personne qui habite à côté de chez vous, qui souffre aussi de cette situation, parce qu'elle est montrée du doigt parce qu'elle fait partie d'une communauté alors que ce sont des gamins de cette communauté... Elle en souffre aussi. Combien de gens m'ont dit : ce n'est pas nous. Oui, c'est vrai. On ne peut pas généraliser. Tout le monde génère aussi des idiots et des gens stupides. Pour avoir des idiots, là, je peux vous dire qu'on atteint le summum du summum. L'Himalaya, à côté, c'est petit. Ce n'est même pas un petit pois, c'est un nano petit pois.

Madame Touati ?

Mme TOUATI : C'est précisément pour qu'il n'y ait pas d'amalgame et qu'il n'y ait pas par ailleurs des dérives extrémistes que je pense qu'il faut tenir un langage clair, dépourvu d'ambiguïté, un langage clair et net. Ce ne sont pas tous les jeunes d'un groupe donné. Ce sont certains. Je pense qu'il faut admettre que c'est un problème de Saint-Mandé et de jeunes de Saint-Mandé, même s'il y a des jeunes qui viennent de l'extérieur. Je crois que nommer les choses, c'est important pour la population dans son ensemble, parce que la situation est prise en main et que les choses sont nommées. Cela évite de tout amalgamer.

M le Maire : Je l'ai écrit déjà 7 ou 8 fois dans le bulletin. J'ai eu des dizaines et des dizaines de réunions avec des responsables. J'ai été sur le terrain avec eux. Sincèrement, on en a fait beaucoup, beaucoup ... Je pense qu'il faut maintenant trouver d'autres solutions, d'autres logiques, pour essayer de répondre à ce problème. Je pense que le mal qui a été fait devrait nous servir. Maintenant, il faut aussi que les gens qui ont des gamins se responsabilisent, que les groupes se responsabilisent, parce qu'à un moment donné, le bon maire de Saint-Mandé ou ses élus ou ses conseillers, quels qu'ils soient, quel que soit leur cœur, leur charité, leur volonté, ne peuvent pas faire grand-chose. Je peux vous le dire parce que c'est un des problèmes qui me prend peut-être le plus de temps, en tant que maire de Saint-Mandé.

M. MAHEROU : Il me vient une réflexion et un souvenir. Lors de l'Assemblée Générale du Souvenir Français il y a 3 ans, les participants avaient déjà parlé de ce problème par rapport au Monument aux Morts, et moi je me rappelle de ce que je vous avais dit, ce sera votre plus dur combat politique et je le maintiens et je ne vous le souhaite pas.

M. le Maire : Il a commencé en 2003, ça fait déjà 10 ans, paradoxalement beaucoup de Saint-Mandéens ne savaient pas ce qui se passait parce qu'on a été peut-être trop silencieux, on n'a pas voulu stigmatiser. C'est une gestion tellement délicate je ne suis pas le Saint-Esprit aussi si vous avez des solutions je suis preneur voilà ce qu'on va essayer de faire Mme Touati dans le BMO j'en parle, ne vous inquiétez pas.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais vous souhaiter de bonnes vacances.

Vous avez le 8 juillet la visite de la salle polyvalente et du poste de vidéo surveillance, n'oubliez pas.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 0h05